

HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE LA

RÉVOLUTION

PAR

EUGÈNE MARON

CONSTITUANTE — LÉGISLATIVE

CHAMERO

13,

—

1856

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., 1, RUE D'ERFURTH

HISTOIRE LITTÉRAIRE

DE LA

RÉVOLUTION

PAR

EUGÈNE MARON

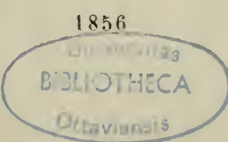
CONSTITUANTE — LÉGISLATIVE

PARIS

CHAMEROT, LIBRAIRE-ÉDITEUR

13, RUE DU JARDINET

1856



AVANT-PROPOS

On ne se préoccupe guère de la littérature de la Révolution française. Les événements y sont si rapides, les résultats si caractéristiques et si féconds, que ce qu'on appelle ordinairement du nom de littérature disparaît dans ce grand choc de principes, d'intérêts et de passions, comme un grain de sable dans le tourbillon d'une tempête. Il en est ainsi,

parce qu'on s'est habitué, malgré ceux qui prétendent trouver dans la littérature l'expression de la société, à ne voir dans ses manifestations que des productions arbitraires de l'esprit, pouvant se détacher et se détachant en effet très-souvent de l'histoire. Or, à ce point de vue, quand une époque n'a pas produit un nombre suffisant de chefs-d'œuvre, ne pas tenir grand compte de son histoire littéraire ce n'est point lui faire injustice. De plus on peut dire que la société, pendant la Révolution française, a manifesté ses passions et ses sentiments avec trop de franchise, pour qu'il soit nécessaire d'en chercher l'expression ailleurs que dans ses actes. Il y a du vrai dans tout cela, mais la vérité tout entière n'y est pas.

Sans doute la littérature n'est pas toujours l'expression de la société. Cependant, à ne prendre de cette formule que ce qu'elle a de vrai, il y a une action de l'une sur l'autre, qui établit sinon parité, du moins solidarité. Que

cette action soit faible ou forte, dès qu'une époque a marqué son pas dans la grande marche humaine, on n'a point le droit de n'en pas faire mention. Ainsi l'histoire générale de la Révolution peut donner la philosophie de la Révolution; elle peut dire comment tel article de la déclaration des Droits sortait de telle théorie de Rousseau, telle loi de tel principe; mais le mouvement intellectuel particulier à l'époque même est en dehors d'elle, car ce mouvement a des manifestations multiples qu'il faut chercher dans toutes les œuvres dont le sentiment ou la forme ont un caractère spécial.

Voilà pourquoi j'ai cru devoir faire l'histoire littéraire de la Révolution française. Les événements de cette incomparable époque sont tellement liés à l'idée, le fait et la théorie y marchent si souvent ensemble, que l'histoire politique et l'histoire littéraire, en ce qu'elle a de plus philosophique, paraissent se confondre. En réalité, elles ne se confondent pas. A côté des sentiments et des idées pour ainsi dire pu-

bliques qui se manifestent par les discours et les lois, il y a tout un ordre d'idées et de sentiments individuels dont l'éloquence et la loi ne peuvent se préoccuper, et qu'elles seraient d'ailleurs impuissantes à rendre. Un mouvement révolutionnaire quand il a sa racine dans des causes profondes, dans des principes philosophiques et moraux, donne à l'âme, au cœur, à l'esprit, aux sens même, à tout l'homme enfin, une commotion violente et fatale; les sentiments nouveaux qui en résultent trouvent de suite leur expression. Cette expression peut être obscure et confuse, la forme peut n'en pas être idéale et parfaite; somme toute, elle existe. Le but de ce livre est donc de rechercher les sentiments qu'en dehors du mouvement politique la Révolution française a fait germer dans l'esprit de l'homme, ainsi que l'expression et la forme que ces sentiments ont immédiatement reçus. Cette étude toute nouvelle, et d'une grande importance, puisqu'elle n'est autre que l'histoire morale et en

quelque sorte psychologique de la société pendant la Révolution, aura surtout pour résultat, je l'espère, d'écarter des esprits certaines erreurs qui, selon moi, touchent à la gloire d'une époque que tout le monde a intérêt à bien connaître, depuis que tous les partis l'acceptent à des degrés divers.

La Révolution française a-t-elle produit une littérature originale et sérieuse? A cette question à laquelle on répond ordinairement par une négation, je réponds : Oui. A-t-elle engendré cette défaillance des esprits et des âmes, dont tant d'œuvres du dix-neuvième siècle sont empreintes? A cette autre question, à laquelle on répond affirmativement, je réponds : Non! Je ne veux pas insister là-dessus dans cette courte préface, aimant mieux n'être pas encore compris que de paraître vouloir faire un livre de système; je me borne seulement à répéter que ce sont là des questions qui touchent à la moralité de la Révolution. Une époque qui n'aurait rien créé dans la littérature

et dans l'art n'aurait pas créé un nouvel idéal politique. Une révolution qui aurait engendré l'affaissement de l'esprit serait une révolution de hasard, sans philosophie et sans nécessité, sans effet sur l'avenir comme sans cause dans le passé.

Cependant, qu'on ne s'attende pas à des réhabilitations puériles de livres inconnus ou d'écrivains incompris. J'en connais trop le ridicule et l'inutilité. La postérité sans doute ne rend pas toujours des arrêts immuables, mais on la fait revenir sur ses premières sentences par une voie autre que celle de ces réhabilitations factices qui servent parfois à ceux qui les font, rarement à ceux pour lesquels elles sont faites; d'ailleurs, la manière dont j'ai conçu ce livre s'y opposait. Je n'ai point voulu, en effet, descendre dans le détail anecdotique. L'histoire littéraire n'a que trop donné dans ce travers. C'est le mouvement général des intelligences pendant la période révolutionnaire que j'ai tenté de suivre; il m'était

donc enjoint de me défier de la trop subtile analyse et de l'amour exagéré du détail, faute de ne pouvoir, à travers la variété des manifestations, imprimer à cette étude le caractère de généralité et d'unité que j'ai voulu lui donner.

CONSTITUANTE

CHAPITRE PREMIER

LA LITTÉRATURE AVANT LA RÉVOLUTION.
L'ÉCONOMIE POLITIQUE. — PAMPHLETS SUR LES FINANCES.
LEUR GRAND NOMBRE. — LEUR INFLUENCE.
ILS REMPLACENT LA LITTÉRATURE PROPREMENT DITE
ET DEVANCENT LE JOURNAL.

CHAPITRE PREMIER

LA LITTÉRATURE AVANT LA RÉVOLUTION

Un grand changement s'opéra dans les esprits ou plutôt dans les manifestations de l'esprit pendant les dix ou quinze années qui précédèrent la Révolution française. C'est l'époque où le dix-huitième siècle se transforme, où il tend, de spéculatif qu'il avait été jusqu'alors, à devenir politique et pratique.

Le ministère de Turgot accéléra surtout ce mouvement. Les réformes qu'opéra l'illustre ministre, celles qu'il tenta, l'avénement au

trône d'un roi que l'on disait plein de bons désirs, avaient fait entrevoir aux économistes la possibilité de réaliser leurs doctrines et d'appliquer leurs principes. Dès lors, sans que le cours des idées changeât quant au fond, il sembla prendre une direction plus positive.

On agita moins les principes qui devaient régler la marche de la révolution. Malgré les contradictions de doctrine, ils avaient produit l'unité morale du dix-huitième siècle, qui, arraché par eux aux anciennes croyances, avait retrouvé, grâce à eux, une foi nouvelle, la croyance à la souveraineté et à la perfectibilité de la raison. Ce dogme admis, on chercha naturellement à en tirer les conséquences, et à passer de la théorie à l'application.

Et comme l'esprit humain est, dans sa marche, plein d'inconséquences, on ne se demanda pas si le dogme nouveau, en contradiction absolue avec les dogmes antérieurs, n'entraînerait pas, avec la chute de ces dogmes, la ruine de la société qu'ils abritaient. Par

ignorance peut-être, par effroi surtout, la question ne se posa pas ainsi. Quoique nous nous piquions de logique, il est rare que nous saisissions à première vue les conséquences de nos principes, et que nous déduisions nos actes de nos théories avec une rigueur syllogistique. Instinctivement même, nous nous efforçons d'échapper à la logique extrême, ou du moins, au lieu de marcher au but par la ligne droite, nous y marchons par des chemins détournés. Ainsi le dix-huitième siècle, n'osant prévoir la révolution radicale que l'application de ses doctrines nécessitait, crut à l'efficacité des réformes, avant que de croire à la nécessité d'une révolution. Ce terrible mot effraya toujours les hommes même les moins timides; il semble que, dans les transformations rapides et violentes dont il donne l'idée, nous soyons en danger de perdre le fil de la tradition humaine, et qu'en passant d'une société à une autre, nous allons brusquement et violemment changer de nature.

En outre, les réformes économiques offraient alors un caractère de nouveauté ; économistes et philosophes n'avaient pas toujours vécu en bonne intelligence. Ceux-ci, plus spirituels et plus éloquents, accaparaient la popularité, ce qui, au fond, n'était que juste ; les économistes, enflés de leur science plus que de raison, avaient l'esprit étroit, peu indépendant, et, moyennant certaines réformes, se seraient fort bien accommodés du despotisme. De la liberté, de la souveraineté du peuple, de tous ces grands principes politiques qui devaient transformer la France, ils ne se souciaient guère, et Mably avait pu dire d'eux avec justice : « Ils ne voient l'homme que comme un animal qu'il faut repaître, qui n'est occupé que de sa nourriture, et alors toute leur politique se réduit au produit net des terres, au revenu disponible. »

Aussi quand Turgot, qui avait un pied chez les économistes, un autre chez les philosophes, eut relevé l'économie dans l'opinion par ses réformes, on se prit d'une assez bruyante pas-

sion, non point pour les réformateurs et leurs livres, les uns et les autres d'un abord maussade et difficile, non point même pour les théories qu'ils avaient soulevées, mais pour les conséquences pratiques qu'on pouvait tirer de ces théories. Sans que les noms des fondateurs et des principaux de la secte économique en fussent beaucoup plus célèbres, de toute part on présenta des plans de réformes. Les questions économiques et financières devinrent le fond de la politique courante; on put croire un instant que toute l'activité intellectuelle de la nation allait se porter de ce côté.

Heureusement, il n'est pas dans la nature de ces idées d'occuper seules l'intelligence d'un peuple, surtout d'un peuple en travail d'une révolution. Elles tendent trop, sous prétexte de science, à s'absorber dans les réformes partielles, et à se matérialiser dans des systèmes souvent sans moralité et presque toujours sans action sur l'âme des masses. Les masses, il est vrai, n'étaient pas encore en

mouvement; mais elles étaient assez en éveil, l'esprit du siècle avait pénétré assez avant dans les profondeurs de la nation, pour qu'il y eût possibilité à ce que la direction du mouvement appartînt à des hommes d'école, et par cela même impuissants à atteindre le niveau des passions déjà ardentes et tumultueuses.

L'effet du courant nouveau n'en fut pas pour cela diminué, et de ce que les économistes furent impuissants à imposer à la polémique générale le caractère scientifique d'une propagande plus spéculative que révolutionnaire, il n'en faudrait pas conclure à l'inutilité de leur rôle. L'économie politique, plus que toute autre science morale, tend à s'appuyer sur des faits et des réalités; alors même qu'elle reste dans la théorie, les idées qu'elle remue, les choses dont elle parle, les mots dont elle se sert, amènent naturellement l'esprit à s'enquérir du présent. Sous ce rapport il faut remercier l'économie politique des services qu'elle rendit. En voulant entraîner les

esprits dans sa voie, elle les fit se préoccuper peut-être plus qu'elle ne l'eût voulu des intérêts actuels de la société, ce qui eut pour conséquence de prouver que ce n'était pas seulement le mal moral qu'on avait à combattre et à détruire. Or, si nous avons tendance, nous Français, à trop nous passionner pour les théories politiques, nous ne sommes pas assez enclins à nous préoccuper de nos rapports matériels. Nous avons plus d'imagination que de charité, et nous nous emportons contre l'erreur avant de nous soulever contre le mal qu'elle fait. Il en résulte que, plus que tout autre peuple, nous agissons et parlons au nom du droit absolu. Là est notre gloire et notre supériorité. Mais notre action, en cela comme en toute chose, est soumise aux imperfections de la nature humaine, et les hommes du dix-huitième siècle eux-mêmes, malgré leur facilité à se passionner pour les principes, eurent besoin de cette sorte d'irritation et de colère que donne l'étude détaillée de la situation

matérielle et misérable d'une société agonisante. Les pamphlets suscités par le mouvement économique alimentèrent ce sentiment, nécessaire à la veille d'une révolution.

Ces pamphlets, relatifs d'abord aux questions financières et commerciales, tinrent seuls l'esprit public en éveil pendant plusieurs années. Ils ne disaient pas seulement des choses alors nouvelles, ils les disaient comme il fallait alors les dire. L'esprit, fatigué d'abstractions, se sentait poussé à attaquer enfin les choses elles-mêmes. En critiquant les institutions, les hommes, les mesures des ministres et du gouvernement, les pamphlets ne faisaient qu'activer le désir que l'on éprouvait de se mêler à la vie publique; à l'approche de 89 surtout, ils remplirent l'office des journaux. que la convocation des notables. les résistances du parlement et l'agitation que ces événements causaient avaient rendus nécessaires.

Maintenant qu'ils sont ensevelis dans cette grande mer d'oubli dont les profondeurs silen-

cieuses étouffent tant de bruits autrefois éclatants, on a peine à croire que ces pamphlets ignorés aient joué pour un instant même un rôle de cette importance. Il faut, pour s'en convaincre, conclure de leur nombre à leur utilité, de leur utilité à leur influence, et se ressouvenir surtout que ces sortes d'œuvres meurent, en général, avec les circonstances qui les ont fait naître. Le pamphlet agite et n'enseigne pas; œuvre de colère, il a rarement le temps de se maintenir dans les régions élevées que n'obscurcissent point les vapeurs d'en bas, et où la discussion s'épure et s'agrandit en planant sur un ensemble de choses. Forcé de se mouvoir dans le cercle des passions sur lesquelles il veut agir et qui agissent en même temps sur lui, il emprunte naturellement leur langage. Or, si les passions sont mobiles et changeantes, plus qu'elles encore l'expression en est changeante et mobile et de peu de durée.

Ce n'est donc pas parce qu'ils n'ont pas eu l'influence que nous leur attribuons, que les

nombreux pamphlets d'avant la Révolution sont en partie oubliés, et que les plus célèbres, ceux mêmes de Mirabeau, sont à peine connus de nom. C'est qu'ils ne s'élevèrent pas à ce degré de perfection littéraire sans lequel rien ne vit, et qu'il est si difficile d'atteindre dans les luttes quotidiennes de la politique.

Si, d'ailleurs, l'on arguait de leur obscurité présente pour conclure à leur peu d'influence dans le passé, il faudrait appliquer ce raisonnement à la plupart des œuvres de la même époque, d'où il résulterait que, pendant plusieurs années, le courant intellectuel se serait arrêté, et qu'à mesure que les derniers philosophes de la grande période encyclopédique se seraient couchés dans leur tombe glorieuse à côté de Voltaire et de Rousseau, la nation n'eût plus entendu des vivants que des paroles mortes et sans action sur elle.

On comprend qu'il ne pouvait en être ainsi. Les luttes morales ne ressemblent pas aux luttes matérielles. Là, ce n'est pas dans le

sommeil que les lutteurs, à la veille du combat, reposent leurs forces. Plus, au contraire, on approche de la grande crise, et plus on s'agite, plus on s'impatiente, plus l'esprit qui n'a pas, dans la fièvre du moment, le temps et le pouvoir de se replier sur lui-même demande à chaque jour un aliment pour son inquiétude.

Une fois admise, cette vérité générale impose l'obligation de croire au redoublement de l'activité des esprits à l'approche de la Révolution, et l'examen des productions du temps prouve que cette activité ne put trouver à se satisfaire dans les œuvres philosophiques et littéraires.

Elles ont, en effet, perdu ce double caractère de nouveauté et d'unité qui seul donne aux œuvres intellectuelles une influence immédiate. Les principes fondamentaux formulés et magnifiquement développés par les grands écrivains du siècle étaient admis sans conteste par la généralité des esprits. Les écrivains secondaires ne pouvaient s'y appesantir sans tomber

dans des redites. Ainsi en arriva-t-il à ceux qui voulurent rester dans la théorie. Ils aggravèrent ce défaut par les déclamations qui leur tenaient lieu de raisonnement, et les déclamations, outre l'inconvénient de suspendre les passions dans le vide, ont encore celui de jeter le trouble et l'indécision dans les âmes. L'effet qu'elles ont produit, une fois dissipé, on ne sait plus à quoi se rattacher; car cet effet n'a été qu'une surexcitation irréfléchie, occasionnée par le choc bruyant et sans cause d'idées et de sentiments contradictoires. Quel chemin prendre à la suite de ces prétendus ouvrages philosophiques, matérialistes par les doctrines, spiritualistes par les aspirations, qui s'attachaient aux idées les plus contradictoires, sans les éclairer ni les concilier ?

Quant aux œuvres purement littéraires, prises dans leur ensemble, elles n'ont plus de caractère général. Si ce n'était le *Mariage de Figaro*, on pourrait dire qu'elles ont perdu toute influence politique. La polémique deve-

nant chaque jour plus personnelle et plus positive, elles eussent voulu jouer un rôle qu'elles ne l'eussent pu. Les allusions vagues ne suffisaient plus, et il y avait dans le théâtre antérieur assez de maximes philosophiques pour rendre inutiles et innocentes celles qu'il eût plu aux nouveaux auteurs dramatiques de mettre au jour.

Aussi la littérature, sentant son impuissance, s'abandonne-t-elle. Les formes légères et facilement accessibles prennent la place des formes sévères : le nombre des romans est incalculable. Cette époque serait pour l'art une époque de stérilité sans égale, si, du milieu de tant de productions informes et immorales, ne brillait la douce et touchante image de *Paul et Virginie*, comme dans un point bleu du ciel entouré de nuages lourds et noirs brille une étoile.

CHAPITRE II

SIEYÈS ET CONDORCET.
RETENTISSEMENT DU PAMPHLET DE SIEYÈS.
CAUSES DU SUCCÈS.
CONDORCET ANALYSE ET DÉVELOPPE CE QUE SIEYÈS RÉSUME.

CHAPITRE II

SIEYÈS ET CONDORCET

Tout travail humain se résume, quelque grande qu'ait été la dispersion des idées à cette époque de productions éphémères : la volonté cachée, dont tous ces bruits d'un moment n'étaient que l'écho discordant, devait trouver à se formuler. Cette volonté en travail n'était autre chose que l'effort du sentiment national, cherchant à s'élever au-dessus des théories, trop vagues, dans leur essence, pour résumer en un vœu suprême les besoins que ces théories représentaient et stimulaient.

Ce vœu fut enfin formulé d'une manière générale dans la brochure célèbre de Sieyès, et développé avec plus de détails dans divers écrits de Condorcet.

Le succès du pamphlet de Sieyès : *Qu'est-ce que le tiers état?* s'explique déjà par ce que nous venons de dire; il est facile de comprendre le retentissement de ce livre, alors l'expression de la volonté nationale; reste encore à expliquer pourquoi et comment il fut l'expression de cette volonté.

Quoique l'on nous taxe de légèreté, il y a une chose qui a toujours beaucoup réussi en France, c'est le dogmatisme; l'abbé Sieyès l'avait, et il faut dire qu'on ne l'eut jamais plus à propos; après tant de pamphlets, sur tant de questions, pleins de phrases diffuses, bruyantes et oratoires, les esprits agités ne demandaient qu'à se retremper dans une œuvre d'aspect sévère, écrite dans un style fier, hardi et même provocateur, sans être cependant déclamatoire : voilà pour le succès purement littéraire.

Ce n'était pas seulement par le style qu'il se séparait si distinctement des autres écrits politiques. L'idée mère de ce pamphlet était enfin une idée générale, et depuis longtemps on n'embrassait plus l'ensemble des choses. A lire les pamphlets suscités par la convocation des états généraux, on ne se douterait pas que cette convocation est le premier acte d'une révolution ; écrits par des hommes célèbres comme Thouret, Mirabeau, Target, ils sont éloquents et savants, mais ils ont le grand malheur de se perdre dans des arguments de détail, dans des raisonnements juridiques et des preuves historiques. Sieyès, lui, raisonna peu, ne démontra guère ; il affirma et se résuma.

Qu'est-ce que le tiers état? tout; qu'est-il? rien; que veut-il être? quelque chose. Voilà qui est clair et net, facile à comprendre et à retenir. Aussi ces quelques mots devinrent-ils en un instant le mot d'ordre de la France.

On s'est demandé depuis si ce fut avec raison, et s'il n'y eut pas dans cette glorification

du tiers injustice et surprise? Qu'on se reporte à la convocation des états généraux, on se convaincra alors combien le tiers était populaire. C'était sur lui que comptait le peuple en attendant les grandes manifestations qui devaient lui-même le faire naître à la vue publique, et lui donner conscience de son existence et de sa force. Dans les troubles de Provence et du Dauphiné, dans les luttes sanglantes de Rennes et de Bretagne, dans le mouvement général imprimé à la nation, les masses populaires n'agissent que par quelques soulèvements isolés : là même leur action est sans initiative ; c'est le tiers qu'elles suivent, lui qu'elles défendent, lui qui les calme.

Cet accord du tiers et du peuple, ou plutôt la soumission de celui-ci envers celui-là, tenait à ce qu'en principe peuple et tiers n'étaient alors qu'une seule et même classe, qu'en fait ils avaient les mêmes intérêts et les mêmes haines, souffraient des mêmes abus et aspiraient aux mêmes conquêtes.

Sans doute l'histoire a le droit de juger les idées d'après leur valeur absolue, mais à la condition de tenir compte de leur valeur relative. Certaines idées, qui sont loin de contenir en elles toutes les forces de l'avenir, ont seules, à certains moments, le pouvoir d'en ouvrir les portes. Si, en 89, l'idée de la souveraineté du tiers état et de la légitimité de ses droits n'est pas tout l'avenir, c'est du moins tout le présent. Si en elle les uns voient tout le salut, les autres y voient tout le danger, et c'est contre elle que d'abord les ordres privilégiés protestent. Le clergé s'indigne de l'esprit d'orgueil qui s'est emparé du tiers, la noblesse s'irrite de son esprit d'ambition, et les princes du sang, dans leur Adresse au roi, dénoncent son esprit de révolte.

Sieyès, d'ailleurs, ne s'arrêtait pas, comme on l'a fait depuis, à chercher dans la légalité et le droit historique la justification de la suprématie du tiers, il en proclama la souveraineté au nom même de la souveraineté natio-

nale, ce qui faisait de son livre un livre révolutionnaire, aussi bien contre le roi que contre la noblesse et le clergé.

Sieyès ne discute pas longuement sur le clergé, il se borne à indiquer brièvement, comme si elles étaient faites dans les esprits, les diverses réformes que devait réaliser la Constituante, tels que l'abolition des couvents, la revendication des biens ecclésiastiques, le salaire des prêtres, toutes réformes contenues dans cette seule proposition qu'il pose sans vouloir même la développer : « Le clergé n'est pas un ordre, mais une profession. »

La partie polémique du pamphlet de Sieyès est dirigée contre la noblesse, alors plus haïe et redoutée que le clergé. En résumé, elle tend à prouver que l'ordre noble est étranger à la nation, parce qu'il ne remplit les fonctions publiques qu'en vertu de priviléges surannés, et ne participe point aux travaux particuliers par incapacité et esprit de vanité ; consommant ainsi la meilleure partie du produit sans avoir

concouru en rien à le faire naître. « Une telle classe est assurément étrangère à la nation par sa fainéantise. »

Dans cette partie du pamphlet se trouve posée la fameuse question historique relative à l'origine de la noblesse, question politiquement très-importante; car dans cette origine, qu'elle faisait remonter à la conquête franque, la noblesse plaçait la source de ce qu'elle appelait ses droits, et justifiait par elle la légitimité de ses prérogatives. On a fait là-dessus pendant et depuis la Révolution, beaucoup d'érudition. Sieyès n'en fit point, il trancha la question comme on doit la trancher quand elle se présente avec un caractère politique.

« Si les aristocrates entreprennent de retenir le peuple dans l'oppression, il osera demander à quel titre? Si l'on répond : à titre de conquête, il se reportera à l'année qui a précédé la conquête. En vérité, si l'on tient à distinguer naissance et naissance, ne peut-on pas révéler à nos pauvres concitoyens que celle

qu'on tient des Gaulois et des Romains vaut au moins autant que celle qui viendrait des Sicambres et autres sauvages sortis des forêts de la Germanie? Oui, dira-t-on; mais la conquête a changé tous les rapports, et la noblesse a passé du côté des conquérants : eh bien, il faut la faire passer de l'autre côté, le tiers redeviendra noble en redevenant conquérant à son tour. »

Toute la partie théorique du pamphlet de Sieyès n'est que le développement de cette idée : le tiers état c'est la nation, idée trop absolue même alors que les corporations des arts et métiers faisaient partie du tiers, mais en accord avec les idées du temps et surtout les nécessités politiques du moment. Sieyès en tirait en effet, comme conséquence, la souveraineté du tiers, qui en tant que nation rentrait en possession du pouvoir législatif et du pouvoir constituant. Or le tiers était seul en état de prendre cette position vis-à-vis de la noblesse et du clergé et surtout vis-à-vis du roi.

Le roi n'étant pas encore en cause, Sieyès arrive à cette conséquence destructive du pouvoir royal, comme forcé par la nécessité logique du raisonnement; il reprend à cette intention les maximes du *Contrat social* de Rousseau; il avance tout d'abord comme axiome que la nation ne contracte point avec ses mandataires, mais commet seulement à l'exercice de ses pouvoirs, ce qui résulte de l'histoire même de la société politique. Il y a en effet, selon lui, trois époques dans la formation d'une société politique : 1° l'association des volontés individuelles, constitution de la nation, origine de tout pouvoir; 2° action de la volonté commune, convention des besoins publics et des moyens d'y pourvoir, temps de l'unité politique, volonté commune réelle; 3° enfin l'époque représentative, volonté commune représentative, limitée par cela même aux pouvoirs inaliénables et en dehors d'elle qui lui ont été confiés: d'où ressort la nécessité d'une constitution pour forcer le gouvernement à rester renfermé

dans les règles conservatrices de la liberté et du droit commun. Cette constitution n'oblige que le gouvernement, et non pas la nation constituée par elle-même, et par le fait seul de son existence. La nécessité d'une constitution entraîne la nécessité de convoquer la nation; elle peut être convoquée par le prince, premier citoyen, impuissant à décider sur la constitution. Dans l'état actuel, le roi et les états généraux sont la nation représentée. Ces derniers, une fois réunis, le tiers seul a droit de parler au nom de la nation, de se proclamer assemblée nationale constituante, ou d'en convoquer une nommée directement par la nation sans distinction d'ordres. Ce droit a sa source dans le travail, car le tiers peut remplir les fonctions publiques usurpées par la noblesse, et lui seul accomplit les travaux particuliers, soit libéraux, soit manuels, sans lesquels il n'y a plus ni relation ni association; le tiers, à lui seul, est donc une nation complète.

Tout ceci allait plus loin que le vote par tête et la constitution de 1791; il n'aurait pas fallu de grands efforts de logique pour aboutir à la démocratie. Mais Sieyès prétendait qu'on ne pouvait pousser jusque-là ses doctrines; il entendait par démocratie l'action réelle et directe de la volonté commune, sans représentation ni délégation; partout où il y avait mandat et représentation, il n'y avait plus, selon lui, démocratie; c'était un principe établi par Rousseau et que tous les publicistes acceptaient.

Tel est dans son ensemble le pamphlet de Sieyès; il représente la politique du moment dans ce qu'elle a de plus général et de plus révolutionnaire, car il la fait aboutir à l'abolition des ordres, à la souveraineté du pouvoir législatif et au suffrage universel. Peu alors désiraient plus, beaucoup déjà désiraient moins, mais leurs voix à tous se perdaient dans le grand retentissement de cette épigraphe à moitié fausse, à moitié vraie : « Qu'est-ce que le tiers état? tout. Qu'est-il? rien. »

Condorcet fut après Sieyès celui qui contribua le plus à préparer la nation aux éventualités prochaines. Il n'eut pas la force de concentration de cet abbé morose, et ne sut pas comme lui se résumer; il poussa au contraire jusqu'à la manie le besoin de réglementer. Aussi ses pamphlets ne sont-ils que des plans sans chaleur de style, faciles à suivre et à comprendre, excellents pour arrêter la pensée sur les idées qui se débattaient au fond de chaque conscience, mais peu propres à activer le mouvement révolutionnaire.

Il aimait à faire parler les républicains du nouveau monde; un de ses pamphlets est intitulé *Lettres d'un bourgeois de New-Haven à un citoyen de Virginie;* un autre, *Lettres d'un républicain sur les assemblées provinciales*. Le gouvernement fédératif des États-Unis était en effet d'accord avec le rôle qu'il voulait faire jouer dans l'État aux assemblées provinciales. Contrairement à Sieyès, il ne regardait pas les états généraux comme une assemblée natio-

nale, et donnait la souveraineté aux assemblées provinciales. Dans sa *Lettre d'un gentilhomme au tiers état*, il modifie cette idée, en tan qu'il se prononce pour l'unité du pouvoir législatif, et déclare que la loi fait le prince ; mais il n'en donne pas moins aux provinces le droit de limiter le mandat des représentants, et réclame pour elles le droit de se gouverner intérieurement comme elles l'entendront. Les fonctions des assemblées provinciales auraient été, outre la répartition de l'impôt et l'administration publique de la province, l'administration générale de tous les biens appartenant à l'État, dans lesquels il comprenait les biens des communautés, les domaines royaux, les revenus des hôpitaux, des colléges, des fabriques, des corporations, et enfin les biens ecclésiastiques, la surveillance des établissements d'instruction publique, de la justice, le soin des milices nationales.

Une telle organisation ne pouvait convenir à la France, qui alors aspirait surtout à l'unité

intérieure, et avait tant besoin de se sentir vivre d'une seule et même vie. Cependant, un grand nombre de mesures, les unes excellentes, les autres mauvaises, proposées dans le développement détaillé de cette sorte de constitution, furent par la suite réalisées, telles que l'unité du corps législatif, les milices nationales, la déclaration des droits, la revendication des biens ecclésiastiques, l'abolition des dîmes, des corvées et des substitutions, l'élection à deux degrés et la trop fameuse division des citoyens en citoyens actifs et passifs. Sur beaucoup d'autres points, Condorcet fut tantôt en avant, tantôt en arrière, alliant beaucoup d'idées contradictoires, s'élançant jusqu'à l'utopie et s'accommodant du privilége. Il demandait, par exemple, la liberté illimitée des associations, même secrètes, proclamait la solidarité du genre humain, réclamait un des premiers, sinon le premier, le droit électoral pour les femmes, voulant les faire déclarer aptes aux fonctions publiques; et à côté de

tout cela il n'accordait le droit de cité qu'aux seuls propriétaires fonciers !

Quoi qu'il en soit pour nous de la valeur de toutes ces idées, elles sont l'image de ce qui se passait alors dans les esprits; il en ressort du moins qu'on était préparé à de grands changements, et que la Révolution n'a point pris la France à l'improviste. En se concentrant dans la politique générale seulement, il est visible qu'avant même 89, la nation est décidée à recouvrer ses droits usurpés par le clergé, la noblesse et la royauté ! Dans les attaques dirigées contre eux, il y a cependant une distinction à faire. On ne ménage pas la noblesse, on l'attaque avec haine; on sait qu'il faudra l'abattre et qu'elle cédera difficilement. Quant au clergé, moralement abattu déjà par la philosophie, on le regarde d'avance comme vaincu, on l'attaque avec mépris et sans insistance, on ne paraît pas encore soupçonner l'énergie de ses résistances.

Les ménagements sont pour la royauté; la

loi fait le prince, le prince est impuissant à décider sur la constitution, dit-on; mais on ne propose pas de se débarrasser du prince, on cherche à lui faire jouer un rôle utile et même nécessaire. Le droit du peuple ne se dresse pas encore, dans son inflexible rigueur, contre le droit de César.

CHAPITRE III

LES JOURNAUX SOUS LA CONSTITUANTE.
LE JOURNAL CONTINUE LE PAMPHLET. — GRAND NOMBRE DE JOURNAUX.
JOURNAUX ROYALISTES. — INDÉPENDANCE ET GRANDE INFLUENCE DES JOURNAUX RÉVOLUTIONNAIRES.
EN QUOI SUPÉRIEURS AUX ORATEURS? EN QUOI INFÉRIEURS?

CHAPITRE III

LES JOURNAUX SOUS LA CONSTITUANTE

Le journal est la continuation du pamphlet. Celui-ci prépare la matière que celui-là met en œuvre. La polémique du pamphlet est encore trop généralisatrice pour suffire à la succession quotidienne des événements. Utiles avant la convocation des états généraux, seuls, les pamphlets avaient pu élucider les principes de la philosophie du siècle, et leur donner un caractère politique. Le lendemain de la réunion des états leur rôle cessa.

Chaque séance étant un événement, et alors l'unique et le plus grand événement du monde, il fallut bien qu'il s'élevât une voix assez puissante pour l'annoncer au jour le jour à toute la France attentive. Ce rôle devait naturellement échoir au journal, qui se répand assez promptement pour satisfaire les curiosités fiévreuses, et se lit assez vite pour ne point ralentir la vivacité des impressions.

Le journalisme politique ne demandait qu'à naître. Depuis plusieurs années, les académiciens se plaignaient du trop grand nombre de gens de lettres, les princes du sang eux-mêmes n'avaient point dédaigné d'appeler l'attention du roi sur ce mouvement, cause et source, selon eux, de rébellion et d'anarchie. Dans l'état des institutions, ce mouvement était en effet anormal; seulement les princes prenaient l'effet pour la cause, et pour le mal un des symptômes du mal. Il tenait à deux causes générales. Les esprits se sentaient entraînés vers les lettres, parce que c'était alors le seul moyen de pren-

dre part à la vie publique et de satisfaire l'immense besoin de se mêler aux affaires qui travaillait alors toutes les intelligences. En outre, la jeunesse, agitée par la prescience de l'avenir, enfermée dans le cercle trop restreint des fonctions libérales, ne trouvait dans les carrières régulières ni sécurité, ni considération, ni gloire, rien qui fût au niveau de son activité et de ses désirs.

Ces hommes de lettres d'où sortirent en grande partie les législateurs de la convention et du directoire, les administrateurs du consulat et de l'empire, étaient plutôt des publicistes que ce que nous appelons aujourd'hui des littérateurs. En se jetant dans le journalisme, ils ne firent que suivre la pente de leur esprit, ils en avaient déjà toutes les aptitudes; aussi a-t-on tort de s'étonner de la facilité avec laquelle les journaux s'établirent dès les premiers mois de la constituante et de leur grand nombre.

Le journaliste n'a pas besoin d'être sacré par la muse, il n'y a point dans le ciel d'astre qui

le crée tel en naissant. Le journalisme est une carrière plus difficile et plus aventureuse qu'un grand nombre d'autres; ce n'est pas un art. Il exige des aptitudes générales, et peut se passer d'aptitudes spéciales. Assez de désintéressement pour avoir le goût des affaires publiques, assez de facilité d'esprit pour les apprécier dans leurs fluctuations quotidiennes, assez d'énergie et de mobilité dans les impressions pour être au niveau des passions de la foule, voilà de quoi faire un journaliste. Ce sont là, il est vrai, des qualités que tout le monde n'a pas; cependant, aux époques de surexcitation religieuse ou politique, beaucoup les ont, et la plupart de ceux qui les ont veulent les mettre en œuvre. On ne manqua pas de théologiens du temps de Luther, ni de controversistes du temps des jansénistes; quand l'agitation prend un caractère plus spécialement politique, les controversistes et les théologiens se transforment en journalistes.

Peu de temps avant la réunion des États, il y

eut plusieurs tentatives. Condorcet et Brissot firent paraître secrètement, en 1788, un *Moniteur* qui n'eut que quelques numéros. Dès les premiers jours de la réunion, Mirabeau lança ses *États généraux*. Entravé par le ministère, il fut forcé, pour dérouter la censure, d'en poursuivre la publication sous le titre de *Lettres à mes commettants*, titre qu'il abandonna pour prendre celui de *Courrier de Provence*, après la prise de la Bastille. A dater de ce grand effort populaire que l'on peut regarder comme l'inauguration de la Révolution française, commence en effet la liberté de la presse. Le lendemain du 14 juillet, la censure tombe d'elle-même, fait important à constater, qui prouve que la liberté de la presse n'est pas un droit octroyé, mais un droit conquis au-dessus des subterfuges de la légalité.

La première éclosion fut tumultueuse, toutes les voix s'élevèrent à la fois, il n'y eut d'abord que vacarme et mêlée. Mais bientôt, comme dans les batailles d'Homère, les principaux

combattants rallièrent le gros de l'armée autour d'eux, et l'on n'entendit plus que la voix de quelques chefs. Celle de Mirabeau ne dominait point les autres comme à la tribune, non que le succès du *Courrier de Provence* ne fût grand, il n'eut jamais moins de vingt mille abonnés; seulement il était lu avec plus de curiosité que de passion, et son influence n'était pas proportionnée à sa publicité.

Mirabeau répétait dans son journal ce qu'il disait à la tribune. Il le remplissait jusqu'à l'indiscrétion de son exubérante personnalité. Ses discours, il les insérait *in extenso;* ses motions, il les y développait outre mesure. On ne compterait pas les plans et les projets acceptés de toutes mains et qu'il publiait hardiment comme siens. Le *Courrier de Provence*, ainsi fait, n'eut bientôt plus d'intérêt général; une fois les premiers mois passés, il n'ajouta rien à l'importance de son auteur. Dans l'avenir, il n'ajoutera rien à sa renommée. La gloire de Mirabeau est dans son éloquence parlée; de

son éloquence écrite, la postérité donnera peu de chose. Cependant son style a une originalité propre, et il n'est pas vrai de dire que le seul mérite en soit dans la hardiesse du néologisme; la nouveauté n'est pas seulement dans le mot, elle est dans la construction de la période entière. L'accumulation des membres de la phrase, leur synonymie, la manière dont ils s'équilibrent et se répondent les uns aux autres, donnent à la période une ampleur inaccoutumée qui semble avoir pour but d'en suspendre le sens jusqu'au moment où l'esprit du lecteur l'ayant pressenti, il éclate et se révèle brusquement dans le trait décisif qui la termine et la résume. Malheureusement, ce sont là des qualités ou plutôt des artifices oratoires, qui fatiguent vite et bientôt aboutissent à la monotonie. Rien de plus facile à déclamer que le style de Mirabeau; rien de plus difficile à lire : cela tient à ce qu'il rappelle trop le style de tribune. Si dans l'un et dans l'autre ce sont les mêmes procédés et les mêmes for-

mes, l'un n'a que la chaleur factice, l'abondance de mots et le désordre d'un esprit qui s'échauffe lui-même ; il y a dans l'autre la précision de termes et la vigueur qui résultent des efforts de la lutte et de la nécessité de l'action.

Dans une individualité bien moins éclatante que celle de Mirabeau peut se résumer le journalisme de la constituante. La plupart des histoires générales de la Révolution ne contiennent pas même le nom de Loustalot. Le journal dont il fit le premier succès n'en a pas moins une importance historique. Les *Révolutions de Paris* se tirèrent sous la constituante, avant la mort de Loustalot, jusqu'à deux cent mille exemplaires, et ce journal est le seul derrière lequel on n'entrevoit ni les caprices et les exagérations d'une personnalité, ni la tactique, les réticences et les ruses d'une coterie ou d'un parti.

Cette particularité seule suffirait pour expliquer l'immense succès des *Révolutions de Paris*. A une époque où les esprits, sollicités en

tous sens, hésitent à choisir entre des voies diverses, celui qui parle selon sa propre conscience, sans être ébloui par le tourbillon des intrigues et l'éclat des réputations, n'a point de peine à se mettre d'accord avec la conscience publique. Dans sa droiture et son honnêteté, Loustalot trouva la source d'un vrai talent politique. Dès les premières incertitudes de la constituante, il prévit la défaillance de ses derniers jours; quelques temps après la nuit du 4 août, il demandait déjà la dissolution de cette assemblée, « encore féodale et non nationale. » Dans les gardes civiques, acclamées par toute la France, il signalait seul la première organisation du « despotisme bourgeois. » Prévisions auxquelles la loi sur le marc d'argent et les événements du Champ-de-Mars donnèrent raison, et qui ne lui étaient point dictées par un esprit naturellement atrabilaire. Loustalot est le plus calme des journalistes de la constituante et celui qui raisonne le plus. Il procède par preuves et par déduc-

tions; à une époque où les principes et les abstractions jouent un si grand rôle, il s'attache à n'en saisir que le côté politique et les conséquences pratiques. Si sa pensée manque d'étendue, sa polémique ne manque jamais de solidité.

De même, si son style n'a pas d'éclat, on y sent une émotion contenue qui lui donne un grand caractère de gravité et de fermeté. En cherchant un point de comparaison chez les écrivains antérieurs, on ne trouverait guère que chez les jansénistes, avec un mérite littéraire supérieur, ce mélange de véhémence et de sécheresse, tant de chaleur de conviction unie à tant de froideur d'imagination.

Réunis, ces défauts et ces qualités ont une grande force de propagande. Dans la vie publique, ce n'est ni à l'esprit, ni à l'imagination, ni à tous les dons brillants de l'intelligence que le public s'attache le plus. Il s'en défie volontiers comme d'une séduction et comme s'il avait peur de se laisser entraîner par sur

prise. Cela surtout peut s'appliquer au journalisme, qui ne doit voir des choses que le côté général. L'originalité trop prononcée y semble une fantaisie de l'imagination, le lecteur soupçonneux croit y voir une vanité intéressée à faire montre de son esprit. Le lecteur ne se trompe pas toujours; il est certain que là où l'homme apparaît avant l'écrivain, il y a un degré de sincérité de plus, et que l'émotion est plus profonde. Aux premiers faits qui signalent les ferments de la guerre civile qui devait désoler la Révolution, à la nouvelle du massacre de Nancy, le calme et sévère Loustalot se sentit atteint dans les malheurs de l'avenir et mourut de douleur, ce qui n'arriva ni à l'irascible Marat, ni au spirituel Desmoulins, ni au politique Brissot.

A part le journal de Loustalot, et celui-ci mort, on n'en trouve plus d'autre qui exprime spontanément et constamment l'opinion générale, à mesure qu'elle se dégageait dans le pays au-dessus des partis politiques. Chez tous

il y a trace de parti pris, d'esprit de système; ils subissent l'influence, qui d'une grande réputation, qui d'une coterie parlementaire, qui d'un salon ou d'un club.

Tout ceci s'applique aux journaux révolutionnaires. Les journaux royalistes ont plus d'unité. Sous la constituante, le parti royaliste est le parti de l'opposition, et, contrairement aux oppositions qui ordinairement ont peine à faire courber les individualités indépendantes sous la discipline du parti tout entier, l'opposition royaliste, en vertu même de ses principes, ennemie des idées de liberté, amie des idées d'autorité, se soumit sans résistance à la direction supérieure des chefs parlementaires et de la cour. Contrairement encore au rôle des oppositions, qui attaquent des intérêts particuliers au nom d'idées générales, l'opposition royaliste attaquait des idées générales au nom de priviléges et d'intérêts particuliers. Il en résulta une polémique toute négative, qui s'enferma d'un côté dans la glorification

du passé, et de l'autre dans la critique des idées nouvelles.

Deux journaux représentent plus que les autres le double caractère de cette polémique : les *Actes des apôtres* et l'*Ami du roi*. L'un voulut être spirituel et moqueur ; l'autre voulut être sérieux et éloquent. Le premier réussit mieux que le second, et si dans les grandes convulsions des sociétés l'esprit comptait pour quelque chose, il faudrait s'y arrêter. Malheureusement pour les hommes d'esprit, dans ces terribles occasions leurs traits les plus acérés ressemblent au trait débile du vieux Priam : ils tombent à terre longtemps avant d'avoir atteint le but.

Les *Actes des apôtres* avaient une tâche facile. Les idées nouvelles produisant des mœurs nouvelles et originales, il est certain que ceux qui personnifient ces idées, ne sont pas difficils à ridiculiser aux yeux de leurs ennemis, et même aux yeux des indifférents qui prennent l'originalité pour bizarrerie. Les *Actes des*

apôtres firent donc rire aux dépens des révolutionnaires. Ils n'en sont pas moins une preuve de la fausseté de ce proverbe : « Le ridicule tue. » La vérité est que l'épigramme ne tue que les agonisants. Les journaux royalistes, d'ailleurs, ne paraissent avoir eu aucune influence, même accidentelle, sur les événements. Seulement, tout en suivant leur parti sans jamais s'en séparer, ils en exprimèrent les secrets sentiments avec une liberté d'expression et une franchise que la tribune ne permettait pas. Et comme ces sentiments étaient haïssables, comme ils allaient à l'encontre de tous les instincts généreux qui faisaient battre alors le cœur de la nation, leur manifestation eut pour effet d'irriter l'opinion et de soulever les légitimes colères qui firent plus tard une explosion si terrible. En ce sens, ils eurent une influence politique. Ce furent eux qui, les premiers, en donnant dans la presse le signal des menaces de mort, habituèrent les esprits aux violences de la polémique, et par suite aux idées de

vengeance et de terreur. En présence des *Actes des apôtres* demandant les têtes des six cents principaux révolutionnaires, la confiscation de tous leurs biens, indiquant aux armées étrangères par combien de points elles pouvaient entrer en France ; après l'*Ami du roi* et ses appels continuels aux coups d'État, aux lois de terreur, aux proscriptions, aux confiscations, aux armées vengeresses de l'Europe, toute autre exagération de langage était permise, et les menaces de Marat n'étaient plus que des représailles. Il en fut de même, sous le rapport du style et des convenances littéraires. Les rédacteurs de la *Gazette du roi*, l'abbé Royou, rédacteur de l'*Ami du roi;* Mallet-Dupan lui-même, rédacteur du *Mercure de France*, atteignirent les extrêmes limites de l'invective grossière et de l'hyberbole déclamatoire. Les *Actes des apôtres* abondent en jeux de mots indécents et cyniques. Enfin les premiers journaux écrits dans le style du *Père Duchesne* furent des journaux royalistes. Vices

sans excuse chez des écrivains de mœurs raffinées, abbés, professeurs ou gens du monde pour la plupart, qui semblaient n'avoir renoncé à tout souci de la littérature et de la langue que pour voiler leur scepticisme.

De combien les journaux royalistes ne furent-ils point dépassés en importance par les journaux démocratiques! Le rôle politique de ceux-ci fut immense. Ce sont eux qui préparèrent la Législative et la Convention. Si, comme je l'ai dit plus haut, aucun d'eux ne fut à lui seul l'écho de l'opinion publique, à eux tous, malgré leurs variations, ils la représentent dans son unité, de même que chacun d'eux la représente dans quelqu'une de ses nuances. De plus, ils la stimulèrent et lui ouvrirent des voies nouvelles. S'ils différaient sur des points particuliers et, relativement à l'époque, de peu d'importance, sur les points principaux qui intéressaient l'avenir de la Révolution, ils se réunissaient dans un commun accord et ne faisaient plus entendre qu'une même voix.

Ainsi tous les journaux démocratiques attaquèrent, contre l'assemblée et ses principaux membres, les articles constitutionnels et les lois sur le marc d'argent, les citoyens actifs, la loi martiale, le véto, le droit de paix et de guerre. Après la fuite du roi et le retour de Varennes, ils se séparèrent des politiques de la Constituante, qui, à la suite de Barnave et des Lameth, voulaient reprendre l'œuvre de Mirabeau et empêcher la Révolution d'aboutir à la démocratie. La Constituante, déjà haïe et repoussée en haut, fut bientôt, grâce à eux, discréditée près du peuple, et dès lors, sans point d'appui, s'éteignit dans l'impopularité et se sépara, aux acclamations de tous les partis. Ils furent redevables de cette influence sur le peuple à la persistance avec laquelle ils s'enfermaient dans le cercle logique tracé par les principes fondamentaux de la Révolution. Quand, au nom de la souveraineté nationale, on eut hautement prononcé le mot de république, le peuple ne vit plus dans la royauté

constitutionnelle qu'un nouvel obstacle à franchir. Si la Révolution enfanta la république, il faut donc mettre les journaux au premier rang des causes secondes qui amenèrent ce résultat. Ils prononcèrent son nom et la demandèrent avant tous les révolutionnaires de la constituante et des clubs, et même malgré eux. Ceux-ci regardaient le mouvement républicain comme prématuré, et propre à faire rétrograder les esprits timides attachés encore au principe monarchique. Ils ne comprenaient pas que ce mouvement allait ébranler ces masses profondes, étrangères à la tactique des partis, qui ne voient de la politique que le but suprême, sans se préoccuper des transitions.

En général, pendant la Constituante, les journaux démocratiques devancèrent donc les orateurs politiques, ce qui tient aux conditions mêmes du journalisme : le journal est plus libre que la tribune; il peut aborder l'idée en soi, sans être forcé d'en atténuer les conséquences au nom des convenances de parti et

des nécessités politiques. D'ailleurs, le public auquel ils s'adressaient leur faisait une loi d'aller au fond des choses. A Paris, les *Révolutions de France et de Brabant*, de Camille Desmoulins; l'*Orateur du Peuple*, de Fréron; l'*Ami du Peuple*, de Marat, les *Révolutions de Paris*, s'adressaient aux Jacobins et aux Cordeliers, public passionné, défiant, irritable, qui ne se serait pas accommodé des lenteurs de la stratégie parlementaire. Le *Patriote français*, journal de Brissot, qui pénétrait surtout dans les provinces, parlait à cette jeune génération d'où sortirent les Girondins; génération ambitieuse, qui ne trouvait pas un aliment suffisant dans les discussions de la tribune, à laquelle l'inaction de la province pesait, qui avait besoin de nourrir son esprit impatient de théories et de raisonnements; qui, pour se consoler de ne point prendre part encore à la direction des événements, se réfugiait dans la métaphysique de la politique, ou, comme l'on disait alors, dans les principes.

Quoique supérieurs aux orateurs sous le rapport du développement logique et pour ainsi dire orthodoxe des idées révolutionnaires, les journalistes restent au-dessous d'eux sous le rapport du style et de l'art. Nul écrivain supérieur n'est sorti de leurs rangs. Le style de Brissot est verbeux et prolixe; celui de Condorcet, clair et net, manque de relief, de passion et de couleur. La déclamation étouffe l'énergie de Marat et de Fréron. Le seul Camille Desmoulins arrive, par moments, aux grandes qualités de l'écrivain. Il n'est pas ce que nous le verrons sous la Convention, il ne se soutient pas, il n'a peut-être pas écrit encore une page que l'on puisse citer tout entière. Seulement, dans chacune d'elles, à travers mille défaillances, on rencontre les phrases claires et sonores, les fortes et saisissantes expressions, qu'il devait à la fréquentation assidue des vieux auteurs, et à son amour de l'antiquité, mère éternelle des belles formes.

CHAPITRE IV

DE L'ÉLOQUENCE PENDANT LA CONSTITUANTE.
SON CARACTÈRE PHILOSOPHIQUE ET DOGMATIQUE.
THÉORIE DE LA SÉPARATION DES POUVOIRS.
DOCTRINE DE SIEYÈS ET DE L'ASSEMBLÉE, POLITIQUE DE MIRABEAU.
RADICALISME RÉVOLUTIONNAIRE DE ROBESPIERRE.

CHAPITRE IV

DE L'ÉLOQUENCE PENDANT LA CONSTITUANTE

Si les journalistes ne donnèrent pas à leurs idées une forme aussi brillante que les orateurs de la Constituante, cela tient sans doute à un manque d'aptitude; cela tient également aux défauts inhérents au journalisme, de même que la supériorité des orateurs a sa source par certains côtés dans les qualités propres à l'art oratoire. Le journalisme n'est pas un art, ai-je dit déjà; outre que la perfection de la forme n'est pas le but qu'il veut atteindre, les conditions mêmes de son développement l'en éloi-

gnent. La nécessité de l'improvisation est peut-être la cause la moins profonde des défauts de style du journalisme, ce n'est pas du moins à l'improvisation seule qu'il doit ce manque de proportion qui lui donne l'aspect d'une fresque, vue tantôt de trop près, tantôt de trop loin. Pour tenir continuellement en éveil un public nombreux, disséminé, et par conséquent porté à l'inertie, le journal est poussé à tout mettre en relief, à tout annoncer avec grand fracas, à voir le salut de sa cause dans l'incident du jour, et, s'il grandit les petites choses, il amoindrit les grandes en ne les détachant pas assez des circonstances au milieu desquelles elles se produisent. Il est impossible que le journal considère une question, quelque générale qu'elle soit, abstraction faite des partis qui la représentent. De là, tendance à analyser et la tactique de ces partis et la politique des hommes qui les dirigent; de là, par conséquent, un mélange de polémique et de raisonnement, de personnalités et de théo-

ries, qui ôte au style le caractère d'unité sans lequel il n'est plus.

L'orateur a pour lui ce que le journaliste a contre lui. Il est de l'essence même du genre oratoire d'élever et de maintenir les questions dans le milieu propre à l'art. Loin de tendre à disperser les forces de l'esprit, il tend à les concentrer. Ce n'est point par mille coups répétés que l'orateur doit vaincre, c'est d'un seul coup et par un seul effort. Les hommes assemblés veulent trouver quelque chose de général dans les particularités mêmes, et ne veulent pas que les généralités se perdent dans une abstraction froide et morte ; pour eux l'orateur est un guide qui doit les mener au but qu'ils entrevoient déjà, sans les faire passer par des chemins trop battus, ou par des routes difficiles et inexplorées. De ces exigences de l'auditeur, de cette nécessité de frapper juste et fort sur le point unique dans lequel toute question se résume finalement, résulte pour l'orateur l'obligation de ne jamais aban-

donner les vues d'ensemble; de la nécessité de convaincre, sans les choquer, des auditeurs d'autant plus impatients et orgueilleux qu'ils sont à la fois juges et parties, résulte l'obligation d'employer les artifices du langage et les séductions du style. Tout cela, c'est l'accord de l'ensemble et du détail, et cet accord, c'est l'art dans sa parfaite expression; les poëtes plastiques eux-mêmes ne cherchent pas autre chose. Les orateurs, en le cherchant dans leur sphère, ont donc toujours, même sans en avoir conscience, une idée d'art présente à l'esprit; pour eux la forme n'est pas un accessoire, elle emporte souvent le fond; s'il y a de puissants journalistes sans style, il n'y a pas de puissants orateurs sans art.

La voix des nouveaux orateurs n'a plus à frapper de son éclat les édifices de l'Agora ou les toits du Forum, ni à pénétrer sous les lointains arceaux des immenses cathédrales; l'éloquence moderne semble donc avoir moins besoin que l'éloquence antique et chrétienne

des grandes ressources extérieures de l'art. Elle n'a en effet ni la magnificence de l'une, ni la force de l'autre; le raisonnement y tempère toujours la passion, et le nom d'éloquence parlementaire, que nous lui donnons, caractérise parfaitement la réunion de qualités moyennes qui la constituent.

Cette éloquence a ses conditions propres; le raisonnement analytique par déduction et démonstration en est la base, ce qui tient à ce qu'elle s'adresse toujours à des hommes censés au-dessus du vulgaire crédule, supposés égaux en droits et en facultés, et que, devant une telle réunion, c'est à l'intelligence, aux principes et à la logique que l'orateur doit faire appel. Quand la Constituante se réunit, jamais situation ne fut plus favorable au développement de l'éloquence parlementaire. C'étaient des questions de principes, voisines de l'abstraction qu'on avait à résoudre, et ces questions devaient être résolues par des législateurs solennellement investis de tous pouvoirs

par toute une nation, en face d'un peuple attentif, frémissant, inquiet, contre des partis pleins de ressources, de ruses et de colères. Tout concourait à donner au langage des orateurs l'élévation résultant de l'importance des questions, la passion et la vie résultant des dangers et de la vivacité de la lutte.

La tribune ne fut pas seulement un instrument plus efficace que le pamphlet et le journal; tous ces principes que les philosophes avaient retrouvés, toutes ces conséquences que les publicistes avaient tirées de tous ces principes, elle les fit surgir des consciences individuelles où elles s'agitaient confusément et sans ordre, pour en former, au moyen de la conception plus synthétique, de la définition plus nette et plus claire d'un nouvel ordre de choses, une conscience universelle, c'est-à-dire l'accord intime et spontané des esprits sur certaines questions et sur la manière de les résoudre. Ainsi l'esprit public, qui, au nom des principes philosophiques, ne pensait en-

core qu'à la destruction de l'ancien édifice politique, identifia ces principes avec l'édifice nouveau qu'il désirait.

La souveraineté nationale s'exerçant au moyen d'une constitution née de cette souveraineté même, tel fut le but que la Constituante déclara vouloir atteindre; sa mission fut ainsi définie et formulée par Sieyès et Mirabeau dès les premiers jours de sa réunion, et la nation entière en accepta les termes sans chercher à l'étendre ou à la restreindre; seulement, une fois d'accord sur le principe, on se sépara dans la nation, comme dans l'Assemblée, sur les conséquences à en tirer. Les uns voulurent partager la souveraineté entre le peuple et le roi; d'autres la placèrent dans le peuple seul; d'autres, enfin, plus métaphysiciens et tout à fait illogiques, n'accordèrent au roi aucun droit de souveraineté, tout en l'investissant d'un mandat héréditaire et nécessaire. L'opinion des premiers fut représentée par Mirabeau, et ensuite, mais sans nou-

veauté, par Barnave, Duport et les Lameth; celle des seconds eut ses représentants dans Robespierre et les trente députés de l'extrême gauche. La troisième opinion peut se résumer dans le seul abbé Sieyès.

On n'apercevra la distance qui séparait ces doctrines et les points où elles se rencontraient qu'en rappelant à son souvenir la métaphysique politique du dix-huitième siècle. La souveraineté individuelle, conséquence de la liberté naturelle et primitive de l'homme, avait été reconnue en principe par les trois grands théoriciens politiques du siècle, Montesquieu, Rousseau, Mably, et la souveraineté individuelle avait naturellement abouti à la souveraineté du peuple. Sur ces deux points, nulle divergence dans les opinions des législateurs de 89, ils ne se divisaient que sur l'exercice de la souveraineté. Devait-elle et pouvait-elle s'exercer directement ou par représentation? Dans ce dernier cas, quelle serait la forme de la représentation? Un seul

pouvoir la représenterait-il? Si la séparation des pouvoirs était admise, les pouvoirs seraient-ils égaux? S'ils ne l'étaient pas, quel serait le pouvoir subordonné? La souveraineté du peuple en elle-même, ai-je dit, ne donna point matière à discussion, elle était article de foi pour tous les orateurs du parti de la Révolution, ils ne souffraient même point qu'elle fût mise en question par leurs adversaires, ils ne leur répondirent jamais dans ce cas par des raisonnements, mais par des mouvements d'indignation, par des paroles véhémentes touchant à l'anathème et à l'imprécation; obéissant en cela au sentiment qui préside à tous les établissements politiques, et qui pousse les fondateurs d'un nouveau régime à ne point laisser discuter leur principe, mais à l'imposer comme un dogme par un acte de force. Il en fut à peu près de même relativement à la forme de la souveraineté : la grande majorité de l'Assemblée se prononça sans hésiter pour la forme représentative, les princi-

pales raisons de cette préférence étaient, en fait, l'impossibilité pour un peuple de 25 millions de se gouverner lui-même et sans délégation; en principe, que le gouvernement représentatif détruisait l'aristocratie sans aboutir à la démocratie pure. « Ni aristocratie, ni démocratie, » avait dit Sieyès dans son pamphlet fameux. Ainsi, la souveraineté nationale admise unanimement, la forme représentative admise presque unanimement, quels seraient les représentants? quels seraient leurs pouvoirs et leurs fonctions? Telles furent les questions à discuter et sur lesquelles l'Assemblée n'avait que des opinions vagues et incertaines.

A Sieyès appartint l'honneur de jeter sur ces questions le plus de lumières, il se prononça avec autorité et une grande rigueur de déduction pour la théorie de la séparation des pouvoirs. Selon lui, l'ordre résultait de leur séparation absolue. Chacun d'eux était souverain dans sa sphère. La loi émanait du pou-

voir législatif, représentant sans cesse renouvelé de la volonté changeante et mobile des gouvernés; le roi, représentant héréditaire et nécessaire de la nation, n'avait aucune part à la formation de la loi; et réciproquement, celle-ci faite, la législature n'avait plus le droit de s'immiscer dans l'exécution. Sieyès étendait cette doctrine aux fonctions judiciaires et administratives, dont il faisait des pouvoirs jouissant comme tels d'une portion de souveraineté. Les communes avaient le droit de s'administrer en dehors du gouvernement. Chaque profession avait sa représentation judiciaire, et des assemblés de jurés, images de l'Assemblée nationale, décidaient souverainement sur les intérêts de chacune d'elles; le pouvoir exécutif n'avait sur les communes et les assemblées de jurés qu'un droit de présidence et d'inspection pour assurer l'exécution de la loi.

Comme appareil logique, il n'y avait rien à reprendre à ce système; mais, à force de logique, il aboutissait en fait au propre système

qu'il voulait combattre. Pour que leur séparation fût absolue, il fallait que les pouvoirs restassent inactifs, isolés les uns des autres, et comme immobiles. Du moment qu'ils voulaient agir et se mouvoir, ils avaient naturellement des rapports communs qui établissaient entre eux hiérarchie et subordination; la souveraineté passait de fait au pouvoir supérieur, et les autres, n'étant plus dès lors que des fonctions, le principe de l'unité du pouvoir triomphait. C'est à cela que voulait remédier la doctrine de Mirabeau. Tout en acceptant le principe de la séparation des pouvoirs comme conséquence de la nécessité des deux volontés, exécutive et législative, Mirabeau, plus politique et moins métaphysicien que Sieyès, accordait au pouvoir exécutif une influence active sur la formation de la loi, et au pouvoir législatif certaines attributions exécutives. Sieyès refusait au roi tout droit de véto, parce qu'il plaçait tout le pouvoir législatif dans l'Assemblée. Mirabeau voulait la sanction royale, parce

que, selon lui, le roi était partie intégrante de la loi. Il affectait de distinguer le corps législatif du pouvoir législatif; dans son système, la loi était un acte émané du corps législatif et sanctionné par le roi, fiction qui blessait la théorie pure de la séparation des pouvoirs, mais qui, en les confondant, ne semblait que les rapprocher pour rendre l'action gouvernementale possible.

L'Assemblée constituante accepta le système de Mirabeau, quoiqu'il blessât non-seulement ses idées, qui étaient plutôt celles de Sieyès, mais encore ses passions mêmes et ses préjugés. Comme Sieyès, elle appelait le roi représentant héréditaire de la nation; comme lui, dans le fond de sa conscience, elle protestait contre ce titre et désirait ne lui en accorder aucun des droits. Elle aurait voulu le réduire au rôle d'un agent subalterne, incapable d'entraver sa souveraineté; et cependant elle n'osa point aller jusque-là. Haïe, attaquée, déconsidérée, mais protégée par le prestige des sou-

venirs et de sa puissance anciennement vénérée, la royauté resta un pouvoir. Sur cette grande question qui recélait toutes les autres, la Révolution de 89 ne formula point d'une manière définitive ses désirs et ses volontés. Effrayée des suites qu'ils pouvaient avoir, s'ils apparaissaient dans un trop grand jour, elle recula devant le demi-radicalisme de Sieyès, malgré son enveloppe abstraite et syllogistique, comme si derrière elle entrevoyait l'esprit de 92, qui déjà la maîtrisait, contre lequel elle se débattait. Quelques députés de l'extrême gauche, les « trente voix, » comme les appela Mirabeau, s'abandonnèrent seuls à cet esprit, en applaudissant la doctrine radicale de Robespierre, directement inspirée du *Contrat social*. Robespierre faisait une distinction entre les pouvoirs et les fonctions : les pouvoirs, dans leur ensemble, ne se déléguaient pas et rentraient dans le peuple. Le roi n'était donc à aucun titre le représentant de la nation; il n'en était que le commis et le délégué pour exécuter les

volontés du peuple. On voit où conduisait cette doctrine. Conséquence logique de la souveraineté nationale que les constituants acceptaient en principe, elle aboutissait à la démocratie et aux assemblées primaires, que Sieyès repoussait comme contraires à l'essence du gouvernement représentatif; dogme plus cher encore aux constituants que celui de la souveraineté du peuple.

Ces trois systèmes produisirent naturellement des idées et des passions analogues à chacun d'eux. Le système de Mirabeau jeta dans les esprits la confusion et l'incertitude, résultat fatal de la contradiction existant entre les principes qu'il invoquait, les conséquences qu'il en tirait, et le langage employé pour voiler cette contradiction. Il voulait être en même temps conservateur de l'autorité royale et destructeur du droit divin. Il ne pensait pas qu'en dépouillant l'autorité royale de son antique prestige, il ne pourrait plus que par illogisme l'égaler en puissance à

la souveraineté nationale. Celle-ci devenant, dans son langage, un principe éternel, absolu, accepté par un acte de foi, célébré comme un dogme, la royauté n'était plus qu'un fait nécessaire à la bonne administration d'un grand peuple, à la libre action des rouages constitutionnels; comment mettre ensuite l'une au niveau de l'autre? Mirabeau crut l'avoir fait en déclarant le roi partie intégrante du pouvoir législatif; mais la Révolution était trop jeune encore pour craindre d'avoir trop raison et sacrifier à la sagesse pratique, des principes qu'elle regardait comme des vérités absolues, et dont la hardiesse et la nouveauté l'enivraient. Tous les raisonnements politiques et de nécessité, elle les oublia et ne se souvint que des raisonnements métaphysiques et de sentiment.

Sous ce dernier point, on peut dire que l'éloquence de Mirabeau lui donna raison contre lui-même, et que la forme emporta le fond; car nul ne contribua plus que lui à créer les sentiments révolutionnaires qui devaient ren-

dre chimérique toute tentative de conciliation entre les anciennes institutions et l'esprit nouveau. Son langage de tribun étouffait ses idées conservatrices. Ses apostrophes à Dreux-Brézé, à Maury, sur la Convention nationale; au marquis d'Estournel, sur la Saint-Barthélemy, frappaient la royauté au cœur. Après de tels éclats de passion, que pouvaient quelques sages raisonnements inspirés par une politique saine et calme? Ce n'était plus que de froides théories en désaccord avec la surexcitation extrême des esprits.

Mirabeau, et c'est là le caractère particulier de son éloquence, se montra donc plus politique que philosophe. Il parlait de préférence au nom des nécessités sociales, plutôt qu'au nom des principes. Cela est surtout sensible dans ses deux discours sur le véto et le droit de paix et de guerre, où, loin d'opposer théorie à théorie, il ne s'attacha qu'à faire saisir à ses adversaires les difficultés pratiques où les entraînait la théorie pure. « Voyons, dit-il

dans son discours sur le droit de paix, comment les choses se passent, avant d'examiner la théorie. » Il usa de la même tactique dans toutes les questions constitutionnelles ou touchant à l'organisation du gouvernement; il fut même un des rares orateurs du parti de la Révolution qui s'opposèrent à une déclaration des droits de l'homme, parce que, selon lui, la liberté n'était pas le fruit d'une doctrine travaillée en déductions philosophiques, mais de l'expérience de tous les jours et des raisonnements simples que les faits excitent. Cette apparence de dédain pour la théorie, si singulière chez le plus illustre représentant d'une époque qui se disait fille de la philosophie, ne lui était point seulement dictée par les nécessités de sa position politique, elle procédait aussi d'une lacune de son intelligence. Voici une de ses propositions philosophiques : « Il y a toujours eu plusieurs religions; pourquoi? parce qu'il y a toujours eu diverses opinions religieuses. » Les natures

fougueuses saisissent vite les rapports des choses; il n'appartient qu'aux natures froides et calmes d'embrasser les généralités.

En résumé, Mirabeau souleva des passions; mais ses idées ne pénétrèrent point les intelligences et ne furent pas acceptées comme des solutions définitives. Ceux qui plaçaient l'idéal de la Révolution dans l'établissement du système représentatif, acceptèrent la doctrine de Sieyès sur la séparation des pouvoirs dans toute sa rigueur syllogistique et chimérique. D'après le maître, ils considéraient le roi comme citoyen, comme roi et comme chef du pouvoir exécutif. Comme citoyen, il ne pouvait avoir d'influence sur la formation de la loi que par sa volonté individuelle; comme roi, il présidait toutes les assemblées graduelles; comme chef du pouvoir exécutif, il n'était que mandataire, et ses fonctions devaient se borner à faire exécuter la loi qui lui était confiée. Pures abstractions! vague métaphysique incapable de prendre corps et de se réaliser, sans mettre à

néant la doctrine elle-même; mais, séduisant les imaginations alors plus avides de raisonnements que de réalités, nourries de théories plus que d'expérience, portées à voir dans toute limite matérielle un signe de contre-révolution. Quelle est, en effet, la révolution qui ne croit pas s'anéantir en se limitant?

Pour ce motif, la doctrine compliquée de Sieyès ne satisfit bientôt plus que les esprits subtils et raisonneurs, ceux qu'on appellerait aujourd'hui les doctrinaires de la Révolution. La logique révolutionnaire poussait la foule vers la doctrine plus simple et plus radicale de l'unité du pouvoir, conséquence directe de la souveraineté du peuple. Robespierre fut le représentant le plus hardi de cette doctrine, et l'on peut dire que la Providence, ou, si l'on veut, la fatalité, fait bien les choses; car il y avait accord parfait entre le principe et l'orateur. Robespierre ne joua pas dans l'Assemblée constituante un rôle obscur, comme on l'a dit souvent. Sa fameuse motion sur la non-rééli-

gibilité des constituants en serait seule la preuve. Il n'y joua pas non plus un rôle prépondérant; mais son éloquence froide, acerbe, laborieuse, le rendait propre à représenter un principe qui ne pouvait être pendant longtemps qu'une monotone déclaration de guerre, comme le glas anticipé des funérailles de la royauté.

J'ai cherché et voulu seulement indiquer le caractère philosophique de l'éloquence révolutionnaire sur une question qui domine toutes les autres. Que dirai-je de l'éloquence contre-révolutionnaire? Cette éloquence n'a point de caractère général; les orateurs royalistes défendirent leur cause suivant les circonstances, sans rattacher leur plan de défense à un ordre d'idées clairement défini. Je ne fais pas même une exception, sous ce rapport, en faveur des orateurs du tiers parti, des constitutionnels admirateurs du système anglais, où se distinguaient cependant des hommes de haute valeur. Ce parti, peu nombreux, ne sut

point s'accuser énergiquement. La sagesse de Mounier, la sagacité de Malouet, la belle diction de Clermont-Tonnerre, la sentimentalité de Lally-Tollendal, s'exerçaient à une œuvre plus chimérique mille fois que l'œuvre de Sieyès. On peut invoquer certains principes et gouverner contrairement à ces principes; cela s'est vu, et souvent des nations entières se font complices de cet illogisme. Mais les hommes ne manquent de logique dans leur conduite que pour suivre la logique de leurs passions. Les constitutionnels voulaient plus que concilier des principes contradictoires, ils cherchaient à concilier des passions et des intérêts ennemis. Transformer l'ancien régime qui ne voulait rien perdre, modérer le nouveau régime qui voulait tout conquérir, était-ce possible? Se bercer alors de telles espérances, n'était-ce pas manquer de raison et de sagesse pratique? L'événement le prouva : au début de la Révolution, les constitutionnels méritèrent le titre de révolutionnaires; à la fin de

la Constituante, ils méritaient celui de contre-révolutionnaires. En réalité, ils ne formèrent jamais un véritable tiers parti.

La contre-révolution pure n'eut, elle, que deux orateurs : un abbé, plus disert qu'éloquent; un soldat, plus éloquent qu'instruit. Maury avait en lui une certaine séve plébéienne qui le rendait supérieur à la plupart de ceux qui suivaient le même drapeau que lui : prélats amollis ou nobles énervés, gens de formes plus élégantes et plus attiques, sans doute! Il défendit l'ancien régime avec vigueur et habileté, mais sans dignité ni profondeur. Cazalès était, mieux que lui, l'orateur d'une cause perdue. Sa noble éloquence, souvent pleine d'élévation et de mouvements oratoires partis de l'âme, eût été digne, peut-être, de chanter l'antique gloire de cette vieille société qui, chaque jour, sous ses yeux, descendait d'un pas dans la tombe. Il eût fallu, pour cela, faire bon marché d'un long siècle. Pouvait-on évoquer les croisades, et saint Louis, et la chevalerie, après la

Régence, Louis XV et la guerre de Sept Ans, au milieu de la génération des petits soupers et des petites-maisons ? La société qui s'en allait était un édifice craquant de toutes parts, laissant entrer par mille fissures tous les vents et toutes les tempêtes. Il y avait sans doute là une source de poésie, mais ces murs vermoulus portaient la fraîche empreinte des nombreuses et récentes souillures du siècle, et n'avaient rien encore de la majesté des ruines. Les petitesses, les laides réalités du présent, ne permettaient point l'évocation des grandeurs passées.

CHAPITRE V

LE THÉATRE SOUS LA CONSTITUANTE.
INFLUENCE DU THÉATRE SUR LES PASSIONS POLITIQUES
LA TRAGÉDIE. — CHÉNIER (MARIE-JOSEPH).
LA RÉVOLUTION PEU FAVORABLE AUX AUTEURS COMIQUES.
LES ÉVÉNEMENTS POUSSENT AU DRAME.

CHAPITRE V

LE THÉATRE SOUS LA CONSTITUANTE

Les principes contre-révolutionnaires n'accusèrent point leur stérilité seulement à la tribune. Par la raison qu'ils n'eurent pas assez d'action sur les intelligences pour en faire sortir un corps de doctrine, ils n'en eurent pas assez non plus sur les imaginations pour en faire éclore des expressions et des formes originales. Il n'y eut alors ni art ni poésie contre-révolutionnaires, si ce n'est la multitude de petits vers épigrammatiques et satiri-

ques dont les *Actes des apôtres* étaient le principal refuge ; mais cette poésie de boudoir et de salon, appliquée à la Révolution, qu'était-ce? des madrigaux de petit-maître pour apaiser le tumulte du forum.

La Révolution, au contraire, dans l'art comme dans le journalisme et l'éloquence, maintint sa supériorité. Les principes révolutionnaires produisirent une littérature empreinte de leur esprit, qui reçut d'eux son originalité, qui vécut par eux, et qui, à son tour, fut pour eux une nouvelle source de jeunesse et de force. Je n'entends plus parler ici de productions purement politiques, ni des journaux, ni des innombrables brochures qui, partant du Palais-Royal, inondaient la surface du pays, villes et campagnes, pénétraient dans les salons et dans les mansardes, dans les châteaux comme dans les chaumières, partout enfin où il y avait un lecteur à terrifier ou à exalter. Je parle de la littérature proprement dite, dont le but même, en instruisant, est de plaire et

de toucher, et séduit, ébranle, agite les imaginations par des symboles, des images et des fictions.

Des trois grandes branches de la littérature d'imagination, poésie, roman, théâtre, au théâtre d'abord appartint le plus grand rôle révolutionnaire. Nulle autre forme de poésie ne pouvait en effet lui disputer l'influence La satire? les luttes du temps étaient trop âcres pour que l'on prît plaisir à la satire personnelle, et leur grand caractère lui donnait un cachet de frivolité. L'ode? comme chant de triomphe, elle avait peu de chose à célébrer; le présent était contesté, l'avenir était douteux; on chante après la victoire, et l'on combattait alors de toute part; comme chant de guerre, quel aliment trouvait-elle dans ces luttes oratoires où l'abstraction se mêlait toujours à la passion? D'ailleurs, l'entraînement de la vie publique, la rapidité et la variété des impressions, poussaient à l'anéantissement de toute vie individuelle, et frappaient de stérilité

ce qui doit se lire avec réflexion ou recueillement. Chacun était avide de se mêler à la vie de tous et se reprochait comme inutile toute sensation isolée. Si quelque poëte à l'âme sereine, sans être entièrement absorbé par les passions politiques, cherchait dans la poésie la poésie elle-même, il savait le temps indifférent aux beautés de forme et aux recherches de l'expression, et gardait pour une époque plus calme l'élégie latine et les grâces attiques retrouvées.

Le théâtre convenait donc mieux à la disposition des esprits, comme s'adressant au public pris en masse plutôt qu'à l'individu, comme développant des sentiments propres à être compris spontanément, et ne permettant pas surtout au spectateur d'abstraire sa personnalité des émotions qui l'enveloppent.

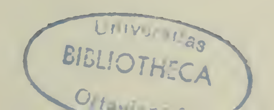
De ce que le théâtre convient aux époques révolutionnaires, je n'en conclus pas que celles-ci conviennent au théâtre. Il reste toujours vrai, au point de vue de l'art et

de la pure beauté poétique, que les époques les plus favorables à son développement sont les époques calmes dites organiques, où, la société se reposant dans une même croyance, les intelligences sont gouvernées par un principe commun, en deçà et au delà duquel personne ne désire rien. Dans ces moments d'arrêt des esprits et des sociétés, Sophocle fait *Antigone* et Racine *Athalie*. Il ne faut donc pas s'attendre à trouver de grands chefs-d'œuvre dans le théâtre révolutionnaire; la commotion à laquelle les auteurs obéissaient, les sentiments dont ils se faisaient les interprètes, l'effet même qu'ils voulaient produire, donnaient à leurs pièces un caractère de parti pris et de plaidoyer, et toute œuvre littéraire a son principe de perfection dans la spontanéité et pour ainsi dire dans l'impartialité des impressions. Si l'imagination est ébranlée par d'autres émotions que les émotions intérieures et naturelles de l'âme, le poëte cherche autre chose que la beauté de

l'œuvre, et sacrifie alors la convenance à l'apparence, l'harmonie de l'ensemble à l'effet de chaque partie.

Les défauts particuliers aux tragédies de Marie-Joseph Chénier feront mieux saisir les défauts généraux du théâtre révolutionnaire. Chénier est, comme on le sait, le seul des auteurs dramatiques dont les pièces faites dans l'unique but d'activer la Révolution ont conservé une partie de leur célébrité. Seules, ou peu s'en faut, elles eurent une influence sérieuse et puissante. La plus célèbre d'entre elles donna aux passions politiques une impulsion et une énergie que les journaux, les pamphlets et les discours avaient été jusqu'alors impuissants à leur donner. Pendant toute la durée de la Révolution, *Charles IX* fut en possession de surexciter l'opinion publique, mérite rare dans un temps où chaque jour faisait naître un intérêt nouveau. Aujourd'hui encore, cette tragédie s'entend sans fatigue et se lit sans déplaisir.

Chénier avait un talent dramatique réel. A défaut de sa belle et sévère tragédie, *Tibère*, faite sous l'Empire, *Charles IX* même en serait la preuve. Si l'on pénètre dans la constitution de cette pièce, on est vraiment étonné que l'intérêt purement dramatique s'y soutienne au milieu d'éléments si propres à l'étouffer. Comment a-t-il pu rester trace encore de poésie dans une œuvre où le poëte faisait entrer tant d'intentions et de vues étrangères aux tendances naturelles de l'imagination et au but de la littérature? L'idée révolutionnaire ne reste pas, dans la pièce de Chénier, à l'état de sentiment général, comme la philosophie dans les tragédies de Voltaire. Elle y prend en outre un caractère politique, et, si cela peut se dire, pratique et personnel. Chaque rôle y représente ou un personnage contemporain, ou une classe ou une opinion, et souvent tout cela à la fois. Charles IX, c'est Louis XVI et la royauté; Catherine de Médicis n'est autre que Marie-Antoinette; dans le car-



dinal de Lorraine, il faut voir le clergé, comme dans le duc de Guise, le comte d'Artois ; l'Hôpital représente, à lui seul, Necker, la tolérance et le tiers état ; la Fayette et le duc d'Orléans sont représentés à leur tour par Henri IV et Coligny.

Les rôles ainsi distribués, la pièce était faite, en ce qui touche le jeu des caractères. Les personnages n'avaient plus qu'à plaider les uns contre les autres, et le spectateur n'assistait plus à une lutte de passions dramatiques, mais aux débats d'une cause judiciaire. Aussi la tragédie de Chénier n'échappa-t-elle point aux défauts qui devaient être la conséquence de cette situation. Au nombre des principaux, il faut mettre la monotonie et l'absence de réalité. Il n'y a pas plus de deux caractères dans la pièce, divisée en personnages absolument et identiquement vertueux, en personnages absolument et identiquement criminels. Les mêmes expressions manifestent l'abondante vertu des uns, les mêmes maximes

servent à justifier la criminelle politique des autres. Quant à la réalité, où la trouver? dans ces caractères condamnés à sentir et à parler tout d'une pièce, devant et pour des spectateurs faisant presque partie du drame et qui cherchaient dans chaque vers l'écho de leurs sympathies et de leurs haines? Les hésitations, les replis de l'âme sur elle-même, tous ces mouvements intérieurs qui constituent la vérité de l'art tragique et son plus haut mérite, eussent rendu plus difficiles et plus rares les allusions qu'appelaient les esprits impatients et tendus.

Loin de composer avec ce désir du public, Chénier s'y abandonne. Henri IV, Coligny, l'Hôpital, ne disent pas un mot qui ne soit emprunté aux idées de tolérance, de philosophie et de liberté, mises chaque jour en circulation par la Constituante, les journaux et les clubs. C'est peut-être le côté de la pièce qui aujourd'hui nous choque le plus; la raison est blessée, le sens historique irrité d'en-

tendre autant de maximes du dix-huitième siècle dans la bouche d'hommes du seizième. Charles IX s'éloigne moins de la vérité historique, sa physionomie sombre et mélancolique est bien comprise. Elle est imparfaitement rendue en raison même des efforts de Chénier pour faire ressortir l'influence de la cour sur les rois complaisants et mobiles. Mais le défaut d'aujourd'hui était alors qualité ; ce qui nous choque ou nous glace excitait alors l'applaudissement et la colère. Les maximes nettes et vigoureuses, qui maintenant nous laissent indifférents, de Catherine de Médicis et du cardinal de Lorraine sur les rois qui doivent se faire craindre pour se faire obéir, sur le peuple qu'il faut savoir mépriser pour le sauver, soulevaient dans ses dernières profondeurs l'orgueil d'une révolution trop peu sûre encore de sa victoire pour mépriser les injures.

Il n'y en a pas moins, dans la tragédie de Chénier, des raisons de succès autres que des raisons purement politiques. Le style manque d'éner-

gie et de concision; cependant la verve du langage, la rapidité de l'élocution, l'élèvent souvent à l'éloquence; la clarté de l'expression l'empêche de tomber dans la déclamation. Le dialogue est plus vif, moins chargé de tirades que le dialogue habituel des tragédies classiques. Enfin, la scène du quatrième acte, où les prêtres bénissent avec pompe les armes des conjurés, la nuit même de la Saint-Barthélemy, est d'une grandeur vraiment tragique; elle ferait la fortune d'un drame anglais ou allemand. J'en attribue la conception hardie à l'ébranlement révolutionnaire, agrandissant dans l'âme du poëte le sentiment de la terreur tragique.

Cette émotion fiévreuse, due au choc rapide et imprévu des événements, Chénier ne la retrouva plus au même degré. La poésie épique ou dramatique vit de sentiment généraux: en s'en tenant de moins en moins au sentiment général de la Révolution, en s'inspirant de ses passions éphémères et purement politiques,

Chénier donna à ses drames un caractère de plus en plus satirique et de moins en moins poétique. Aussi *Henri VIII* est-il au-dessous de *Charles IX*, et *Calas* au-dessous de *Henri VIII*. Sentiment historique tout à fait méconnu, passions froides et déclamatoires, banalité de l'expression, dialogue énervé, vers flasque et mou ; les grands mots, et même dirai-je, au risque d'employer une locution trop vulgaire, les gros mots constituant seuls l'énergie du drame : tous ces défauts sont ceux de *Henri VIII*. Pour *Calas*, dirigé spécialement contre les parlements, qui résistaient alors aux décrets de la Constituante, il a tous les défauts de *Henri VIII*, et de moins les accents pathétiques que la figure dramatique d'Anne de Boleyn et l'intérêt du sujet ont parfois arrachés à Chénier. Ce n'est plus un drame, mais un article de journal dialogué et mis en vers.

Si l'on cherche ailleurs l'influence de la Révolution sur le drame, on ne la trouvera pas aussi directe. Peut-être sera-t-elle plus favora-

ble au principe même de la poésie. Ainsi *Marius à Minturnes* correspondra au mouvement qui reportait les arts vers l'étude de plus en plus sévère de l'antiquité. Cette tragédie ressemble à un tableau de David. La fable en est nue, le style sec et terne, les caractères y sont tendus et forcés, défauts provenant des efforts de l'auteur pour arriver au grand par la simplicité. Qui le maintenait dans cette voie, sinon l'époque elle-même? L'imagination comme la raison, l'art à la suite de la philosophie politique, prétendaient à la logique et à l'unité. Les législateurs obéissaient ou croyaient obéir aux règles absolues de la vérité pure; la même impulsion forçait les poëtes à créer des caractères tout d'une pièce, à peupler le cœur de passions inflexibles, presque abstraites, se déroulant comme un syllogisme.

Cette action indirecte de l'époque sur les imaginations poussait sans doute encore à des exagérations de sentiment et de langage; au fond, c'était l'action légitime de la société sur l'in-

dividu, rien de plus. La littérature a toujours subi des influences de même nature, n'en déplaise à la théorie d'indépendance absolue, chère à l'orgueil des poëtes. Elles ont de mauvais résultats littéraires si elles gouvernent despotiquement l'imagination de l'écrivain; toutefois chacun s'en affranchit selon le degré de force et de talent dont il est doué. Quoique les époques révolutionnaires soient particulièrement dominatrices, littérairement la Révolution n'a englouti que des esprits faibles, qui de tout temps se seraient absorbés dans le milieu social où ils auraient vécu. Elle donna à l'auteur de *Marius à Minturnes* une vigueur qu'il ne retrouva plus; à Chénier, outre une verve de langage qu'il perdit les premiers instants de fièvre une fois passés, la force de conception qu'il conserva et développa dans les dernières années de sa vie.

La comédie prête aux mêmes réflexions. Chaque jour voyait naître une comédie politi-

que privée de tout mérite littéraire. Personne ne pourrait lire aujourd'hui la *Liberté conquise*, le *Serment des prêtres* et autres pièces dont le succès eclatant, obtenu en flattant les passions du moment, ne fut pas inutile au mouvement révolutionnaire. Le mélodrame des *Victimes cloîtrées*, longtemps populaire, grâce à sa couleur sombre, explique et fait comprendre cette nullité littéraire de la comédie politique. L'auteur a pour muse une haine, par elle il arrive à son pathétique fiévreux et à ses effets de terreur. Tous les poëtes comiques puisaient à la même source d'inspiration; les temps le voulaient ainsi. Ce n'était plus le moment où la société tout entière applaudissait Figaro, riant d'elle-même avec un laisser aller et une bienveillance dus au sentiment de sa propre sécurité. Oui, sans doute, la comédie peut s'inspirer de tout ce qui ébranle et transforme les mœurs; en ce sens la peinture des luttes politiques et de leurs effets ne lui est pas plus interdite que celle des carac-

tères et des ridicules. Les pièces d'Aristophane ne sont-elles pas à la fois des pamphlets et des chefs-d'œuvre d'observation, de gaieté, de poésie même?

Mais le génie des poëtes à part, entre l'Athènes d'Aristophane et le Paris de la Révolution, quelle différence! Aristophane raillait Socrate, dans un temps où Socrate, entouré de disciples, régnait à l'Agora, dominait les académies et les portiques. Rien n'annonçait alors le jour où la philosophie, avant la religion, devait avoir son martyr. Il raillait Cléon, chef d'une république libre, en face d'une démocratie triomphante, disposée par cela même à rire de son maître, comme les soldats après la victoire se moquent parfois de leur général. A Paris, point de vainqueur indulgent ni de vaincu résigné, partout la lutte et le combat; chaque question soulevée est une question sociale, et met en présence des passions âpres, des partis furieux, des intérêts épouvantés. Une épigramme réveille les haines et les souf-

frances du passé, les angoisses présentes, les incertitudes de l'avenir. Dans ce monde de colères soulevées, d'où sont bannis la liberté d'esprit et le calme des sens, la gaieté, leur fille et leur compagne, n'a plus de place.

Aussi la meilleure comédie du temps, le *Philinte de Molière*, ne se distingue-t-elle point par la gaieté. C'est la satire amère d'un vice plutôt que la peinture d'un ridicule. Rousseau, dont l'âme troublée sut deviner, à une époque de calme, les passions que font naître les temps de lutte et d'orages, avait tracé dans quelques pages éloquentes le plan du nouveau *Philinte*. Fabre d'Églantine plaça son œuvre sous le patronage de l'auteur d'*Émile*, et de plus, comme pour mieux en indiquer la tendance, sous celui de la Révolution même. Le rigorisme, l'inflexibilité des sentiments qui forment le fonds de la pièce, appartiennent bien en effet à la révolution ; ce sont eux surtout qui dénaturent les personnages de Molière, altérés déjà dans le plan de Rousseau.

La comédie de Fabre d'Églantine a un caractère agressif, sentimental et sombre en même temps, qu'on ne trouve pas dans le *Misanthrope*. Philinte n'est plus un homme bienveillant, faible par excès de tolérance, tiède sans doute et néanmoins capable d'amitié, mais un de ces égoïtes qui

> Dans la mort de leur cœur sommeillent et reposent,
> Loin des maux qu'ils ont faits et des plaintes qu'ils causent.

De degrés en degrés, à force d'indifférence, il arrive à la trahison. On voit combien nous sommes loin de Molière, et comme la comédie doit facilement toucher au drame. En outre, l'égoïsme de Philinte est moins un vice de nature qu'un effet de sa position sociale ; par là l'auteur donne large entrée à l'esprit de système et à la satire politique. Alceste s'éloigne moins du type primitif ; l'ancien Alceste cependant n'a pas le zèle actif de l'Alceste nouveau. Molière, en lui donnant une

âme haute, trop irritable pour l'action, ne lui a pas donné le zèle de l'apôtre; sans cela il n'eût pu l'appeler le *Misanthrope*. A la vue des vices des hommes, il sent la rougeur lui monter au front : voilà le fond du caractère d'Alceste. Ce sentiment est surtout un sentiment d'honneur, et l'honneur, le plus brillant reflet de la vertu, n'est point la vertu tout entière.

CHAPITRE VI

LE ROMAN ET LA RÉVOLUTION.
INDIFFÉRENCE POLITIQUE DES ROMANCIERS.
LE ROMAN SE MODIFIE LENTEMENT.
LOUVET ET FAUBLAS, MARMONTEL ET SES PASTORALES.
GERME DU ROMANTISME.
BERNARDIN DE SAINT-PIERRE ET LA CHAUMIÈRE INDIENNE.

CHAPITRE VI

LE ROMAN ET LA RÉVOLUTION

Des réflexions et des faits précédents, il ne résulte pas que les auteurs comiques aient été moins nombreux et leurs tentatives plus rares. Chaque événement était joué par eux; seulement leurs pièces étaient des pamphlets de circonstance où manquaient les éléments essentiels de toute bonne comédie, l'observation et l'analyse des caractères, sources naturelles de la gaieté. Quant aux comédies non politiques, comme *Monsieur de Crac*, de Colin

d'Harleville, comme l'*Intrigue épistolaire* de Fabre d'Églantine, ce sont des œuvres de fantaisie plutôt que d'observation. Rien ou presque rien n'y indique les mœurs nouvelles que la société prenait. Et cela se comprend : les mœurs n'étaient pas encore assez fixées pour être déjà, au milieu du tumulte et de la mobilité des événements, un sujet d'étude. Pour qu'une société puisse observer ses habitudes et sa manière de vivre, certaines conditions sont nécessaires. Il ne faut point que des idées contradictoires et en lutte interrompent en quelque sorte les rapports quotidiens, marquent des lignes de séparation entre chaque maison, et s'emparent de l'imagination, au point de ne plus rien voir qu'à travers elles, ou de faire entrer du moins un reflet d'elles-mêmes dans toutes ses conceptions. Alors on peut bien représenter l'action générale de ces idées sur l'homme ; mais on ne représente pas la vie sociale dans sa complexité.

Ainsi, point de vraie comédie en dehors de

la comédie politique. Dans les premiers temps de la Révolution surtout, il fallut suivre le courant, s'y absorber ou s'en tenir à l'écart, et, dans ce dernier cas, les poëtes ne représentaient plus que des caractères de convention et pour ainsi dire de tradition théâtrale. Si la rapidité des événements ne laissait pas le temps d'étudier la société dans ses transformations, la mobilité, la vivacité des impressions, ne permettaient pas l'étude analytique et réfléchie de soi-même.

Ceci nous explique le petit rôle que joua le roman. La Révolution poussait à l'unité de sentiment, et par conséquent ne lui était pas favorable. Lorsqu'une idée n'est encore ni assez populaire ni assez générale pour gouverner la grande majorité des esprits, la littérature recourt de préférence ou instinctivement à la forme la plus complexe et la plus souple, qui satisfait le plus le sentiment de la personnalité, et donne place à tous les instincts confus. indéfinis et opposés, qui remplissent, aux épo-

ques de transition, ce qu'on pourrait appeler l'âme de la société. Le roman devient alors la forme privilégiée. L'histoire littéraire de tous les pays en fournit mille exemples. Sans sortir de France et même du dix-septième siècle, remarquons que la vogue du roman commence avec l'*Astrée*, après la Ligue, diminue un peu à l'apogée de la puissance de Richelieu (époque du *Cid*), renaît avec une nouvelle fureur dès les premières années du règne de Louis XIV, pour se continuer jusqu'à la fin de la guerre civile et quelques années encore au delà.

Si la Révolution est une époque de transition politique, ce n'est pas une époque de transition morale. Point de rêveries, point de défaillances encore. Les tristesses sans cause, les passions vagues qui devaient remplir les romans du dix-neuvième siècle et en faire le principal caractère, succèdent aux grandes commotions et ne les accompagnent pas. Elles sont le résultat des espérances surexcitées et

déçues, des aspirations refoulées, des croyances perdues. Sans doute le germe en était dans la Révolution, mais il ne pouvait se développer que dans l'état d'abattement, de langueur et de mélancolie qui suit ordinairement une époque d'extrême activité.

Faute de savoir analyser des sentiments dont ceux mêmes qui les éprouvaient avaient à peine conscience, les romanciers continuèrent à battre les voies qu'ils suivaient avant les troubles. Chamfort dit fort bien, dans le *Mercure de France*, que, malgré la Révolution, les jeunes gens, les femmes et un certain nombre d'esprits indifférents et frivoles s'intéressaient toujours aux romans. Les romanciers, parlant au même public, se transformèrent aussi peu que possible. Tel qui avait commencé son œuvre dans le silence d'une monarchie absolue, la continua imperturbablement au milieu du fracas révolutionnaire. Les premières parties de *Faublas* avaient paru avant l'année 1789. Louvet en publia les der-

niers livres en face de la Constituante et de la Déclaration des droits. Il n'en modifia ni le ton ni l'esprit, si ce n'est dans l'épisode de Lodoïska, comme pour épurer cette production, qu'on ne lit plus aujourd'hui sans rougir, mais qui, pour les contemporains, était un roman d'observation qui n'avait rien d'excentrique et retraçait avec esprit les mœurs de la société. On en avait dit autant des *Liaisons dangereuses*, des romans de Duclos et même de Crébillon fils, tant la société du dix-huitième siècle s'avouait naïvement sa propre corruption. Ainsi ce genre de roman, auquel il est si difficile de donner un nom, ne fut pas étouffé par des préoccupations plus sérieuses; il trouva des lecteurs moins nombreux peut-être, mais capables de le faire vivre, jusqu'à ce qu'il aboutît à l'œuvre monstrueuse du misérable marquis qu'on enferma si justement dans un cabanon.

Le plus singulier romancier du dix-huitième siècle, Rétif de la Bretonne, avait rem-

pli ses livres de plans de réformes; il semblait donc devoir se préoccuper des idées et des mœurs nouvelles. Il en fut, au contraire, étourdi, comme écrivain du moins, au point de ne pas paraître s'en émouvoir. Lors de la convocation des états généraux, il publiait les *Nuits de Paris*, sorte de roman à tiroirs, où il faisait intervenir les différentes classes de la société. Il continua comme avant, entremèlant les réalités les plus grossières et les aventures les plus invraisemblables, les observations les plus vulgaires et les rêveries les plus fantastiques, nous dévoilant dans un chapitre ses amours fangeuses, nous révélant dans un autre la destinée de l'homme et des étoiles; et ceci n'est pas une métaphore!

Il n'y a jamais eu sur la terre, dit Rétif, et il n'y aura jamais qu'une même quantité de substance humaine; les hommes d'aujourd'hui composeront donc les hommes qui existeront dans trois, quatre, cinq générations. Et où va l'homme? Nous serons hommes sur la terre

tant que notre planète produira des hommes; ensuite nous serons hommes dans notre soleil, où nous aurons une existence plus parfaite ; puis, quand notre soleil sera absorbé par Thot, nous serons hommes dans Thot, c'est-à-dire incomparablement plus parfaits. Ensuite. renvoyés par Thot dans les soleils, nous repasserons sur une comète, sur une planète. et nous recommencerons éternellement.

Qu'est-ce donc que Thot? c'est le père du soleil et de tous les systèmes planétaires. Seul. il peut être heureux, et il l'est par le travail, c'est-à-dire par la création incessante, qui consiste, pour lui, en un mouvement intérieur sur lui-même, dans lequel il produit continuellement et absorbe continuellement. Pour Thot. rien ne s'arrête et rien ne marche, tout est dans un renouvellement continuel au moyen de la *circularité ;* car le monde *circule* autour d'un centre qui est Thot, comme Thot *circule* sur lui-même. Tout ne serait pas présent à Thot, quoiqu'il soit tout, si le passé, le

présent, le futur, ne formaient pas un cercle éternel. Voilà donc un nouveau système du monde ! et ce système n'est pas tombé à terre ; plus tard d'autres philosophes devaient s'en emparer et le développer.

Pour rester plus près de terre, beaucoup d'autres romans n'en appartenaient pas moins au domaine de la fantaisie. Les bergeries de Boucher s'étaient réalisées à Trianon, les mascarades champêtres de la reine Marie-Antoinette avaient mis à la mode la littérature pastorale. La politique n'arrêta pas la mode. On ne se contenta pas de relire les œuvres du capitaine de dragons Florian, alors dans toute leur vogue. On réimprima la Bibliothèque choisie des contes anciens dans le genre agréable et tendre. La *Cléopâtre* de la Calprenède, l'*Astrée* de Durfé, d'autres encore. Parmi les auteurs vivants, le philosophique auteur de *Bélisaire* se distinguait par l'innocence de ses pensées. Ce n'est plus le chantre pompeux des *Incas*, c'est le conteur des *Veillées du château*,

des *Déjeuners du village*. « Après avoir longtemps considéré dans un religieux silence le tombeau sur lequel étaient gravés ces mots : « Et moi je vivais aussi dans l'Arcadie; des « bergers, de jeunes bergères, que la vue de « ce monument avait tristement occupés, s'en « allaient émus et pensifs, l'amant à côté de « l'amante, les uns les yeux baissés, les autres « d'un regard attendri, exprimant ce qui se « passait dans leur âme, quelques-uns se « donnant la main et semblant se dire l'un à « l'autre : Puisque c'est là le terme où tout « finit, du moins aimons-nous jusque-là. » Pendant que Mirabeau parle, ainsi Marmontel soupire !

Toutefois, du sein de cette littérature fade et factice, un élément nouveau se dégage ; on pressent la venue du romantisme. Déjà trois femmes, mesdames de Genlis et de Montolieu, madame de Staël, dans ses petites nouvelles, s'étaient abandonnées à une sentimentalité raffinée, quintessenciée, que le dix-huitième siècle

n'avait pas connue. Le germe se développe peu à peu. Les passions deviennent plus vaporeuses et plus éthérées, moins simples, et compliquées de sensations de différente nature. Entre tous, un roman par lettres, écrit contre les moines, m'a particulièrement frappé. La cérémonie des matines au couvent de la Trappe y est décrite avec une préoccupation du pittoresque, une accumulation d'effets extérieurs, mêlés à des sentiments intimes et purement moraux, qui semblent annoncer l'auteur d'*Atala*.

Au-dessus de toutes ces productions éphémères et sans portée plane un chef-d'œuvre immortel. Déjà Bernardin de Saint-Pierre avait payé son tribut à la Révolution par le roman des *Vœux d'un solitaire;* je ne puis appeler d'un autre nom un livre où l'auteur aime tant à se bercer d'illusions riantes et de douces chimères. Par la *Chaumière indienne*, il prouva combien il est facile aux grands écrivains de se mouvoir avec toute la liberté de leur ima-

gination, au milieu des passions et des intérêts qui les entourent et les sollicitent, et qu'ils partagent eux-mêmes. Il leur suffit de ne point rêver un rôle contraire à la nature de leur talent. Les *Vœux d'un solitaire* ne sont qu'une œuvre romanesque, futile même, parce que l'imagination plus tendre que forte et trop facile à tromper de Bernardin le rendait impropre à raisonner dogmatiquement sur la politique. Le petit roman de la *Chaumière indienne* est, au contraire, une œuvre hautement philosophique et morale, parce que l'auteur, n'ayant plus l'ambition d'agir directement sur les événements, se contente de les suivre du regard et d'en écouter le bruit. Ils l'émeuvent toujours, mais d'une émotion qui élève son âme sans la surexciter ni la troubler.

Rien de tendu, rien d'exagéré dans l'expression ou dans l'idée. On y avait cru reconnaître une attaque contre les académies et surtout contre la religion catholique et les prêtres. Bernardin de Saint-Pierre s'en défen-

dit. Au fond, cependant, les intentions satiriques existent, et la satire est d'autant plus dangereuse, qu'elle a l'apparence d'une œuvre d'art calme et désintéressée. Ainsi l'on raille des ennemis à demi vaincus, que l'on peut accabler de sa force. La seule protestation que Bernardin y reconnaît et veut qu'on y reconnaisse avec lui, est une protestation contre les préjugés de caste et de naissance. Le paria, selon lui, est l'homme de l'Évangile, animé seulement d'un sentiment de justice et d'égalité; il raisonne comme Ézéchiel. « Le fils ne portera point l'iniquité du père.» Pour la première fois, la philosophie du dix-huitième siècle s'abrite derrière les livres sacrés, et se présente comme une continuation de l'Évangile. Ce désir d'accorder les principes modernes et les idées chrétiennes, nous allons le voir bientôt s'élever à la hauteur d'une théorie et s'ériger en système philosophique et politique. Il n'est dans la *Chaumière indienne* qu'à l'état de sentiment vague, et ce sentiment

lui-même est en contradiction avec la partie démonstrative du roman, qui tent à prouver qu'on ne saurait fonder la vérité sur un livre, quel qu'il soit.

La philosophie de Bernardin de Saint-Pierre est un reflet de la philosophie de Rousseau. Son déisme ne s'appuie pas sur un grand échafaudage métaphysique. « Il faut chercher la vérité, non dans les livres, non dans l'histoire et chez les hommes, mais dans la nature. La source de la connaissance n'est point dans la raison ou dans les sens, l'un et l'autre peuvent se tromper, mais dans un cœur simple qui, alors même qu'il est trompé, ne trompe jamais. » On le voit, c'est la philosophie du sentiment opposée au rationalisme et surtout au sensualisme alors triomphant.

On compare Bernardin de Saint-Pierre à Rousseau, comme écrivain plutôt que comme philosophe : l'un et l'autre ont éperdument aimé la nature ; ils l'ont pour ainsi dire introduite dans notre littérature : ils y ont re-

trouvé et par leur génie nous ont rendu une source inépuisable de poésie et d'émotions. Voilà ce qu'ils ont de commun; mais l'effet qu'ils produisent n'est pas le même; les aspirations de Rousseau, plus fortes, plus ardentes et plus violentes, ne laissent pas que de nous troubler, elles nous prédisposent à l'inquiétude et à la tristesse. Les aspirations plus douces de Bernardin de Saint-Pierre poussent au calme et au recueillement. Dans la *Chaumière indienne* notamment, tout invite à une sérénité forte, bien au-dessus de la rêverie ou de la mélancolie, signes de souffrance et de défaillance morales. Jamais on n'a célébré avec tant de charme les vertus consolatrices de la nature. Il fallait ce charme pour faire comprendre la moralité de l'œuvre, comment le malheur est un instrument de régénération, une source de bonheur et de joie. Sentiment nouveau, digne de l'époque qui cherchait la justice et la vérité, au risque de tous les malheurs possibles. « Le malheur ressemble à la

montagne noire de Bombez, aux extrémités du royaume brûlant de Lahore : tant que vous la montez, vous ne voyez devant vous que de stériles rochers ; mais, quand vous êtes au sommet, vous apercevez le ciel sur votre tête et à vos pieds le royaume de Cachemire. »

Ce qui fait encore de la *Chaumière indienne* une œuvre à part, c'est la maniere dont la beauté plastique de la nature y est comprise et rendue. La grandeur et la précision des descriptions, l'art d'aborder avec grâce les détails vulgaires, lui donnent parfois le caractère d'un poëme héroïque. N'est-ce pas un détail homérique que l'échange des deux pipes entre le paria et le savant anglais? Le premier chez nous, Bernardin de Saint-Pierre rappelle la simplicité grecque ; Fénelon en avait rappelé la grâce plus que la simplicité.

CHAPITRE VII

PANTHÉISME ET NÉO-CHRISTIANISME
LA POLITIQUE ABSORBE LA MÉTAPHYSIQUE
L'ABBÉ FAUCHET AU CERCLE SOCIAL
SES DOCTRINES PHILOSOPHIQUES, RELIGIEUSES ET SOCIALISTES

CHAPITRE VII

PANTHÉISME ET NÉO-CHRISTIANISME

J'ai dit plus haut que le déisme de Bernardin de Saint-Pierre ne s'appuyait pas sur un échafaudage métaphysique compliqué. Il ne pouvait, dans un petit livre qui affecte la forme du roman, employer le langage démonstratif et la terminologie de l'école. D'ailleurs, défaut ou qualité, comme on voudra, c'est là le caractère littéraire de la philosophie du dix-huitième siècle. Que cela tienne à ce qu'elle n'ait pas pénétré bien avant dans les profondeurs métaphy-

siques, à ce que ses doctrines, plutôt négatives que théoriques, lui aient imposé par nécessité la forme vive et simple de la polémique, toujours est-il qu'elle ne s'est pas noyée dans les formules scolastiques. L'éloquence et la passion des philosophes critiques ne se sont point soumises aux entraves d'un style trop abstrait. Les philosophes dogmatiques eux-mêmes, je veux dire ceux qui avaient la prétention de professer et de développer rigoureusement un système, surent conserver dans l'expression la clarté qui n'était pas toujours dans la démonstration. A mesure, il est vrai, que l'on avançait dans le siècle, le langage s'altéra, mais sans que les idées elles-mêmes se modifiassent. Mille écrivains secondaires développèrent, dans un style également déclamatoire, le déisme de Rousseau, le sensualisme de Locke et de Condillac, le matérialisme de d'Holbach, l'athéisme de Diderot.

Littérairement, point de plus grand défaut que la déclamation ; moralement, si elle est

souvent un signe d'ignorance orgueilleuse ou de scepticisme hypocrite cherchant à se voiler sous l'appareil des mots, elle peut être aussi un signe de désirs vagues non satisfaits, d'aspirations involontaires vers un idéal plus élevé ; dans tous les cas, alors même qu'elle ne condamne pas l'écrivain, elle est la condamnation de sa doctrine, dont elle révèle l'impuissance native ou la décadence.

Ici la déclamation indiquait que le raisonnement pur et simple ne répondait plus aux besoins des esprits avides d'émotions, impatients d'action. De même le magnétisme, l'illuminisme, les systèmes mystiques et cabalistiques, où s'égaraient des disciples de Voltaire et de Condillac, indiquaient que la philosophie ne satisfaisait qu'imparfaitement les âmes, puisqu'elles avaient encore tant de penchant pour les choses merveilleuses et surnaturelles. On en était là, quand la secousse de 89 vint tout modifier. Elle parut d'abord briser et disperser les sectes particulières et anéantir la

philosophie en ce qui touchait à la métaphysique. On n'examina plus les idées en elles-mêmes, mais par rapport aux conséquences immédiates qu'on pouvait en tirer. La logique et la dialectique ne s'exercèrent plus que sur des principes politiques. Ce n'était pas abandon des principes philosophiques ; tout au contraire, c'était proclamer qu'ils étaient désormais acceptés comme vérités premières, qu'il ne s'agissait plus, par exemple, de prouver la souveraineté de la raison, la bonté et la perfectibilité de l'homme, mais d'en faire sortir un nouveau droit public, une morale et des institutions conformes aux lois de l'éternelle nature.

La nature ! n'est-ce pas le mot dont le dix-huitième siècle a le plus usé? Ramener l'homme à la nature par le sentiment, voilà ce que voulaient Rousseau et son école ; tel était aussi le but de l'école sensualiste : j'entends par là les encyclopédistes de toute nuance, athées ou déistes, qui faisaient de la sensation

la source des vérités premières. Aussi, quoi qu'on en ait dit, les deux écoles, sous la Constituante surtout, tirèrent chacune de leur métaphysique particulière les mêmes conséquences politiques, et cela spontanément, sans calcul ni raisonnement apparents. Elles ne se confondirent, il est vrai, que dans la vie publique : ailleurs elles eurent l'une et l'autre des représentants qui n'avaient de commun qu'un style empreint d'une sentimentalité vague et presque mystique.

Parmi eux, nul ne mérite plus que l'abbé Fauchet, le célèbre girondin, d'être étudié avec quelque attention. Appartient-il réellement à l'école de Rousseau ? Oui, au point de vue moral, moins cependant au point de vue politique, et moins encore sous le rapport philosophique et religieux. Si c'est un disciple, c'est un disciple indépendant, qui discute le maître, qui le corrige, le commente et souvent le complète et l'interprète à sa guise. Fauchet proclame l'accord du christianisme et de la démocratie ; le

premier, il fait de cette idée, jusqu'alors vague et à l'état de sentiment, un système rigoureux qu'il appuie de preuves métaphysiques et historiques. Le premier aussi, il introduit chez nous les formules de la philosophie allemande, et même l'épigraphe de son journal, qui en résume la doctrine. est en allemand :

« *Franken! Brüder! Himmel und Hœlle! es gilt eure Freiheit!*

« Francs et Frères! ciel et terre! il s'agit de la liberté! »

Qu'on ne s'attende pas à trouver ici un logicien ! De la confusion, des contradictions, de la sécheresse parfois, des idées vagues, mais toujours élevées, une éloquence mêlée de lumière et de ténèbres, des aspirations mystiques et beaucoup de sentimentalité : voilà les discours de l'abbé Fauchet. Plus de rigueur et de dialectique eût alors produit moins d'effet. Les esprits simples et le profane vulgaire eussent

été repoussés, l'orgueil des esprits élevés et des philosophes se serait révolté contre toute méthode professorale tendant à les transformer d'auditeurs libres en disciples. Parmi ces auditeurs étaient Sieyès, Condorcet, Goupil de Prefeln, madame Roland, Brissot, Barrère, Camille Desmoulins, Thomas Payne, etc.; dix mille personnes, franc-maçons pour la plupart, se pressaient dans la vaste enceinte du cercle social dont Fauchet portait le titre de procureur général. Quel était le lien de cet auditoire diversement composé? Ce n'était point la doctrine métaphysique en elle-même, mais plutôt les aspirations de l'orateur. La foi dans l'avenir, dans le bonheur futur, le sentiment profond du progrès infini, la croyance au triomphe du droit, à la régénération de l'homme par l'amour et la nature: tel était le terrain commun, le terrain mystique où les âmes se rencontraient. Le sentiment ne réunit-il pas souvent ce que la science sépare?

Le fond de la philosophie de Fauchet, c'est

le panthéisme ; mais le mot n'est pas prononcé ni le principe avoué. Spinosa, pas plus que Descartes, n'était populaire parmi les philosophes du dix-huitième siècle ; plusieurs l'attaquèrent, aucun ne l'invoqua. Fauchet, à coup sûr, l'avait médité ; il renouvelle plusieurs de ses propositions presque dans les mêmes termes ; mais de même qu'en politique il s'écarte librement de Rousseau, de même en métaphysique il ne se pique point de discipline, et son spinosisme n'a rien d'orthodoxe. Un panthéiste chrétien ! quoi de plus illogique à tous les points de vue ?

Le panthéisme de Fauchet résulte de ses définitions et de sa conception de la nature. La nature, pour lui, a tous les attributs de la divinité. Considérée dans sa généralité absolue, elle est le principe, le moyen et la fin de toutes les existences. L'éternité, l'immensité, l'infinité : voilà son essence immuable ; le néant ne produit rien et ne peut rien produire : si l'être éternel, immense, infini, n'existait pas, rien

n'existerait et ne pourrait jamais exister : il y a donc de toute nécessité une nature absolument divine, c'est-à-dire sans limitation de temps, d'étendue, de puissance, d'où dérive tout, qui renferme tout, à qui tout se rapporte. L'intelligence de la nature est sans bornes, elle est infaillible, parce qu'elle est infinie et que l'infini ne peut errer. Toutes les réalités sont à elles : la beauté, la vérité, le positif des lois, le positif des arts, sont à elle. Chaque fois que l'homme s'écarte de ses données positives, il arrive au non-sens, au non-être.

« Si, de la hauteur éternelle de la nature, s'écrie-t-il, on l'observe dans ses temporelles dérivations, et si, de son immensité, on la considère dans ses réductions partielles, l'on trouve encore dans chaque élément et dans chacune de ses aptitudes, dans chaque être animé et dans chacune de ses tendances, dans chaque espèce et dans chacune de ses lois, dans l'ensemble et dans tous les détails, le caractère de l'infini, l'infiniment petit, l'infiniment varié,

l'infiniment multiple, l'infiniment un, et au total l'infiniment grand. La nature manifeste partout la divinité de son principe, de sa sagesse, de sa puissance, de son unité, de sa perpétuité, de son universalité. »

Cependant Fauchet ne veut pas confondre cette nature infinie, toute-puissante, éternelle, avec la divinité même. Il croit à la création et affirme contre Buffon que la nature a paru dès son aurore dans sa belle parure, et l'homme dès sa naissance dans toute sa force; mais il s'explique peu sur ces questions, comme s'il craignait d'être poussé par la logique de ses idées à identifier la nature et Dieu. Une autre question, celle du libre arbitre, qui embarrasse ordinairement les panthéistes inconséquents, a été résolue avec plus de franchise, sinon plus nettement. « L'homme est né libre, dit Fauchet, mais cette liberté ne doit pas lui donner la folle prétention d'élever son empire hors du domaine de la nature. » C'est répéter presque textuellement les paroles de Spinosa : « Il ne

faut pas s'imaginer que l'homme soit dans la nature comme un empire dans un autre empire. » Si l'homme, continue Fauchet, pouvait faire quelque chose sans ses facultés et ses volontés naturelles, il passerait de la nature ailleurs : il entrerait, quant à cette production prétendue, dans le négatif, dans le défaut. « Or, dans les abus de la nature humaine, on n'aperçoit point la nature ; mais que trouve-t-on à sa place ? Rien de réel, rien de vrai. Les chimères, les négations de l'être, sont aussi nombreuses que les quantités positives : le néant est infini comme la nature. » N'est-ce pas encore la déduction un peu forcée de ces assertions de Spinosa, que l'erreur n'existe pas puisqu'on n'en peut concevoir l'essence, que l'imperfection détruit l'existence ?

Quoi qu'il en soit de la valeur de cette métaphysique et de ses contradictions, elle avait du moins le mérite de la nouveauté. Sous plus d'un rapport, la politique de Fauchet, conséquence, selon lui, de sa philosophie, a le même

mérite. La nature souveraine, qui règle harmonieusement les mouvements du monde, réglera les rapports des hommes entre eux. Comme dans la nature tout tend à l'unité, de même dans la société tout doit dériver d'un seul principe, bannir la haine de la terre et n'y laisser régner que l'amour. L'attrait qui réunira tous les peuples en un, ce sera la religion d'amour et non point le désir du bien-être, comme le disaient les philosophes sensualistes et, d'après eux, plusieurs apologistes de la Déclaration des droits de l'homme.

A la lueur de ces principes, ceux, dit-il, de la vraie législation, Fauchet examine le *Contrat social* de Rousseau. Il en approuve presque sans réserve les premiers chapitres, qu'il résume en quatre propositions : l'homme est né libre ; tout pouvoir humain n'a pour objet que l'avantage de ceux qui sont gouvernés ; la force n'est pas droit, et la conquête de la liberté est un devoir ; la souveraineté est inaliénable.

Mais, arrivé à l'idée fondamentale du livre,

que la société est le résultat d'un contrat, le disciple enthousiaste se change en contradicteur irrévérent. Il attaque à la fois Rousseau et Spinosa d'accord sur ce point. Comment Spinosa peut-il dire qu'il y a passage de l'état de nature à l'état de société? Quand et comment se produit la transition? où finit l'état de nature, où commence l'état de société? Si le but de la société est d'abriter contre la force brutale nos droits naturels, l'état civil n'est que l'état de nature prolongé et perfectionné. Au nom de l'idée de continuité, qui est l'essence même du spinosisme, voilà ce que Spinosa devait penser et dire. Spinosa et Rousseau se trompent, parce qu'ils font de l'intérêt personnel le principe de la société. L'homme, au contraire, est un être aimant, et cherche son bonheur dans l'exercice de la fraternité. Loin de tendre à l'isolement, il aspire à l'unité. Il naît dans toute sa force, c'est-à-dire avec toutes ses facultés morales et intellectuelles, avec le pouvoir et la volonté de les exercer. La société est

donc nécessaire à la nature humaine, et la nature humaine, par son essence, n'est que société. Rousseau, en avouant que les premières idées sociales se composent des premières idées de la raison et découlent de l'essence des choses, reconnaît que les vraies conventions sociales sont naturelles, car l'essence des choses et les éléments de la raison ne peuvent être considérés comme étrangers à la nature humaine. C'est elle-même dans sa rectitude et sa perfection. D'après son système, Rousseau n'a point le droit de dire : L'homme est né libre. Ne prétend-il pas, en effet, que l'impulsion du seul appétit est l'esclavage, et l'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite, liberté? Or, selon lui, l'impulsion du seul appétit est l'état de nature : l'homme ne naît donc pas libre, mais esclave. Il n'a point le droit de dire non plus : L'homme est né bon, puisque la loi sociale donne aux actes de l'homme la moralité qui leur manquait précédemment. L'homme de la nature n'est ni bon ni mauvais. Enfin l'idée

de contrat social, tel que l'entendent Spinosa et Rousseau, doit avoir pour conséquence un gouvernement fort et répressif : conséquence destructive de la souveraineté du peuple et de la liberté. En vertu de la souveraineté, toute volonté propre est interdite au gouvernement. Plus la société est libre, moins il faut de force au gouvernement.

Les discours de l'abbé Fauchet soulevèrent des orages. Il fut accusé par Laharpe de platonisme, par Anacharsis Clootz et Laharpe de communisme, par Camille Desmoulins et Anacharsis Clootz de mysticisme et de superstition. A propos des principes de Rousseau sur le domaine réel, il avait dit : Point de constitution sociale, si la patrie n'assure pas aux pauvres valides le travail, à ceux qui ne peuvent travailler l'assistance. On lui reprocha de pousser à l'établissement des lois agraires ; il répondit : « La loi agraire a toujours été regardée par nous comme une exécrable folie, du moins telle que nos ennemis la présentent. » Sur

l'insistance d'Anacharsis Clootz et aussi du club des Jacobins, il se perdit dans des explications vagues, où l'on peut saisir aujourd'hui la pensée d'une sorte de communisme d'État ; alors on ne pensait pas que la propriété pût être autrement menacée que par des lois agraires. Anacharsis Clootz et les Jacobins se proclamèrent satisfaits.

Le néo-chrétien fut plus courageux que le socialiste. Il attaqua le premier, et qui ? l'idole et le roi du siècle, Voltaire. Il l'attaqua sans respect, avec colère et mépris. La philippique est éloquente, et un ultramontain de nos jours ne parlerait pas avec plus d'amertume. Voltaire y est traité de déiste inconséquent, de matérialiste absurde. « Il exerçait sur tous les objets qui exigent des réflexions profondes, hors de sa mesure, un despotisme moqueur qu'applaudissaient les têtes vides et qui faisaient sourire les gens savants. D'ailleurs toutes les idées d'égalité répugnaient à son orgueil. Il trouvait les abus de notre ordre social fort bons,

à raison de ce qu'il était gentilhomme ordinaire, seigneur châtelain, homme à grand ton, et fort aristocrate en société comme en littérature. » On conçoit bien que Voltaire ne manqua pas de défenseurs. Ce qui modéra cependant les journalistes révolutionnaires, c'est que Fauchet n'avait pas attaqué dans l'auteur du *Dictionnaire philosophique* l'ennemi du catholicisme, mais le railleur de la franc-maçonnerie.

Beaucoup pensaient alors, et même parmi les meilleurs esprits, que la franc-maçonnerie avait contribué à repandre les principes de la Révolution, et à conserver pures de tout alliage les idées religieuses. Le néo-christianisme de Fauchet est en partie basé sur cette pensée. Il esquisse à grands traits une histoire fantastique des sociétés maçonniques. Selon lui, après la mort des apôtres et des premiers martyrs, le christianisme s'altéra; mais bientôt se levèrent et se produisirent des sociétés qui reprirent les pures traditions de l'Évangile et les conservè-

rent dans leur simplicité. Les disciples de Pythagore et de Platon, les éclectiques, furent les vrais maçons du christianisme. Les sociétés maçonniques s'égaraient souvent dans les mystères contre nature : de là ces initiations, ces signes cabalistiques dont la foule s'effraye; mais des âmes élues les remettaient dans le droit chemin, et par-dessus la cabale brillait la vérité sainte. « Quelques grands hommes ont, de siècle en siècle, au milieu du fanatisme dominant, élevé, du sein de ces sociétés tolérantes et sages, leurs têtes majestueuses : Origène, Didyme, Sinésius, Jérôme, Saint Paulin, Boëce, Alfred, Ramus, Montaigne, Charon, Bacon, Morus, âmes sublimes, inégalement saintes, mais toutes animées d'une tolérance universelle et d'une divine fraternité. »

Ce système, qui, au fond, en revenait toujours au triomphe de l'Évangile et du Christ, séduisait un grand nombre d'imaginations. D'ailleurs la révolution, dans son ensemble, n'était pas hostile au christianisme ; elle ap-

plaudissait au jansénisme et au gallicanisme de Camus et de Grégoire, aux prônes civiques du futur évêque Lamourette. Madame Rolland trouvait Fauchet un peu mystique, mais sublime ; de pauvres prêtres de campagne lui écrivaient du fond de leur solitude ; Camille Desmoulins s'en moqua d'abord et s'attendrit ensuite. Anacharsis Clootz, à peu près seul, éleva système contre système ; mais le baron prussien se prononce contre toute idée de religion surnaturelle et devance d'un demi-siècle les disciples de Hegel. Il n'y a pas pour lui d'autre Être suprême que le genre humain ! Le genre humain est Dieu! Il faut qu'il reprenne les attributs dont il a jusqu'ici décoré une divinité fantastique ! Il est enfin temps d'inaugurer la religion de l'humanité ! Ainsi parlait Clootz il y a soixante ans, ainsi parlent maintenant un grand nombre de philosophes et de gens d'esprit au delà du Rhin ! Fauchet n'avait-il pas raison de dire que l'erreur, ainsi que la vérité, ne commence et ne finit nulle part?

CHAPITRE VIII

PHILOSOPHIE SENSUALISTE.
MÉTAPHYSIQUE OFFICIELLE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.
RAPPORT DE TALLEYRAND.
LES RUINES DE VOLNEY. — APOTHÉOSE DE LA SENSATION.
CONCLUSION LOGIQUE DU LIVRE.

CHAPITRE VIII

PHILOSOPHIE SENSUALISTE

Le néo-christianisme de l'abbé Fauchet excita de nombreuses sympathies parmi les esprits disposés au mysticisme ou à l'utopie. Les esprits de cette trempe ne sont arrêtés ni par l'illogisme ni par les contradictions. Du sentiment et des aspirations, voilà ce qu'ils demandent à leurs docteurs. Ardents et rêveurs, impatients du présent, ils ont hâte de dévorer le temps, de s'emparer du lointain avenir, et ils ne trouvent d'aliment à ce désir que dans des

doctrines complexes, vagues, obscures, en un mot, dans le mysticisme. Combien alors, sous l'influence de l'enthousiasme public, en étaient là ! Le dialecticien et le savant même se sentaient naturellement portés à revêtir les idées les plus abstraites et les plus positives d'une sorte de langage éjaculatoire. « Grande époque ! disait Laplace ; bientôt tous les peuples du monde auront les mêmes lois et les mêmes poids et mesures ! »

Malgré tout, la doctrine dominante n'en était pas moins celle de la sensation. Les plus illustres constituants, orateurs ou écrivains, s'ils avaient eu à faire une profession de foi purement métaphysique, auraient pu se proclamer disciples de Locke ou de Condillac. On en trouvera des preuves dans les discussions relatives aux droits de l'homme. Cependant, comme la Déclaration des droits n'est qu'une conséquence politique et parfois indirecte des principes philosophiques de la Constituante, les principes eux-mêmes y sont rarement énon-

cés. Pour mieux connaître l'état des croyances à cet égard, qu'on étudie le plan d'instruction publique, rédigé par l'abbé Desrenaudes, endossé par Talleyrand et adopté en principe par l'Assemblée.

Ce rapport célèbre peut être regardé comme le catéchisme du rationalisme officiel. S'il ne révèle pas tout ce que les législateurs pensaient individuellement, il contient la pensée de la législature et ce que, dans le moment, eu égard aux circonstances et aux ménagements politiques, elle pouvait dire. L'auteur du rapport ne va pas, comme Condorcet, jusqu'à vouloir soumettre les sciences morales à des lois mathématiques. S'il réduit la philosophie à une science d'observation, à l'étude des phénomènes de la sensation, le tableau compliqué où il relie ingénieusement toutes les facultés intellectuelles et morales aux cinq facultés premières de l'homme, n'en est pas moins comme une tentative de conciliation entre « le sage Locke et l'enthousiaste Descar-

tes. » La sensation directe et la pensée y ont pour trait d'union la sensation réfléchie, et, ainsi rattachées l'une à l'autre, deviennent la source de toutes nos idées. Dans tout le tableau, il y a trace de cette volonté d'accorder la philosophie de l'encyclopédie, et la philosophie dite maintenant spiritualiste, que défendaient alors, ou du moins semblaient défendre, des jansénistes, des jésuites, des oratoriens, le haut clergé de l'Assemblée constituante et les orateurs de la droite. Toutefois, cette volonté ne paraît pas douée d'énergie : elle a le caractère d'un désir timide par parti pris. Si, dans l'énumération de nos facultés, l'invention remplace la mémoire, les opérations de la logique ont pour unique base l'induction au détriment de la déduction mise de côté, comme impliquant la foi aux idées générales et innées. Qu'on développe les principes de la morale ! qu'on analyse rigoureusement et avec étendue la Déclaration des droits de l'homme ! qu'on circonscrive, au contraire, l'étude de la théo-

logie à ce qu'il était nécessaire de croire et de professer avant la naissance des hérésies! qu'on ramène le catholicisme à une sorte d'évangélisme moral! On le voit, les nouvelles idées et les idées traditionnelles ne sont pas pesées dans une balance impartiale. De même sur la question du droit et du devoir : l'homme, selon le tableau, recherche ce qu'il doit aux autres, et ensuite ce qu'on lui doit; en un mot, le devoir est antérieur au droit; et plus loin, toujours d'après le tableau, la société nous excite par l'intérêt avant de nous exciter par la conscience. En tête de toute morale, sont les devoirs de l'homme envers lui-même : le premier de tous est d'obéir aux lois naturelles, avant d'obéir aux lois civiles et religieuses. Ce qui revient à dire : Le devoir de l'homme est de maintenir son droit.

Si, dans cette œuvre, destinée à ménager la transition des anciennes croyances aux nouvelles idées, la balance s'incline tant d'un côté chez le philosophe ou le simple écrivain dégagé

de toute responsabilité politique et collective, l'équilibre est définitivement rompu. Volney, comme législateur, ne demande rien de plus sans doute que le rapport de Talleyrand : mais cela ne l'empêche pas de publier les *Ruines*. Point de ménagements, point de tentatives de conciliation dans ce livre ! La doctrine de la sensation, ses conséquences morales, politiques, religieuses ou philosophiques, n'y sont point diplomatiquement dissimulées ; ce serait trop peu de dire qu'elles y sont enseignées, elles y sont célébrées et chantées : c'est un catéchisme populaire de la philosophie du dix-huitième siècle, écrit en style poétique et biblique.

Il y aurait beaucoup à dire sur cette apothéose ; mais la philosophie sensualiste n'est pas le fruit de la révolution ; j'en expose les effets, et n'en réfute pas le principe. Ce principe, d'ailleurs, Volney n'en démontre pas la vérité : il l'accepte comme un fait évident, en dehors de toute contestation. A mon tour, je n'en démontrerai pas la fausseté, j'en indique-

rai seulement l'insuffisance, en signalant quelques-unes des nombreuses lacunes de ce livre des *Ruines*, autrefois si célébré.

L'homme, selon Volney, obéit à des lois essentielles, et l'*amour de soi*, excité par la sensation, est son moteur unique; aimer et rechercher les sensations douces et agréables, haïr et fuir les sensations amères et douloureuses, tel a été, depuis le commencement des siècles, le rôle de l'homme. En soi, cette idée n'a rien d'étrange. Saint Augustin ne disait pas autre chose quand il disait : « Il y aurait folie à nier que tous les hommes désirent être heureux. » Ce qui en fait la fausseté, c'est d'identifier le bonheur avec une seule de nos facultés, qui devient ainsi le principe et la fin de toutes les autres. La sensation est dans ce système le principe de toute société, de tout raisonnement et de tout art. Que les hommes se réunissent et s'associent, seulement pour assurer leur bien-être, à la rigueur : soit; mais les sensations rationalistes, les sensations poétiques

et d'imagination, de quelle nature sont-elles? en quoi diffèrent-elles des sensations purement matérielles? Voilà ce qu'il fallait au moins expliquer, et ce que Volney n'explique pas. Il n'explique pas davantage comment le principe de tous les biens, l'amour de soi, devient ensuite le principe de tous les maux. Si l'humanité, comme il l'a dit lui-même, obéit à des lois essentielles, l'amour de soi ne peut produire des conséquences contraires à ces lois, et ne saurait inspirer des *désirs effrénés*, c'est-à-dire antinaturels; et si ces désirs ne naissent que de la vivacité de nos sensations, comment peuvent-ils violer la morale individuelle et sociale? La moralité de nos actes n'est pas dans l'acte, mais dans l'intention; l'idée abstraite du juste et de l'injuste n'a pas son principe dans le bien et le mal physiques. Je n'insiste pas : les contradictions et surtout les lacunes sont ici trop visibles.

Les idées de Volney sur l'histoire et les religions, procédant du même préjugé, soumises

au même critérium, ne satisfont pas mieux aujourd'hui la science et la raison. Contrairement à Turgot et à Condorcet, qui placent l'âge d'or dans l'avenir, et conformément aux philosophes de l'antiquité, il le place au commencement des temps. Il dit bien que les anciens États prospérèrent parce que les institutions sociales y furent conformes aux véritables lois de la *nature* et que les hommes y purent déployer. en toute liberté, avec toute sûreté, dans toute son énergie et son étendue, l'*amour de soi-même*. Et, cependant, par anciens États qu'entend-il? D'une part, il avance qu'ils sont le produit de l'absorption des cités les unes par les autres ; ailleurs, il prétend que les hommes ont établi les gouvernements et les lois pour remédier aux maux de la société. Peut-il donc y avoir société sans lois ni gouvernement? La société alors n'est ni dans la cité ni dans l'État ; le principe en est dans la tribu sauvage, l'idéal dans la tribu patriarcale, quoique là encore il y ait un ordre naturel qui peut s'appeler gou-

vernement. Pour être tout à fait logique, l'auteur des *Ruines* devait donc dire que, l'ordre légal étant la transition de l'ordre naturel à la civilisation, avec lui la décadence et le malheur commencent, et que, par suite, avec la civilisation, la décadence progresse et le malheur s'achève. C'est le dire implicitement, que d'expliquer l'histoire comme il le fait : pour lui, le progrès commence aux découvertes du seizième siècle. A peine, en dehors des sciences exactes, peut-on recueillir antérieurement quelques observations morales. Le passé n'est qu'un vaste spectacle de superstitions et de crimes. Tant de civilisations si brillantes et si fortes, tant de systèmes philosophiques et religieux si hauts, n'ont rien déposé dans notre âme. Tout cela pèse sur notre imagination, l'agite, la trouble, et nous empêche d'embrasser clairement les lois simples de la vérité.

D'après Volney, les religions n'ont pas une origine supérieure à celle des lois. Les hom-

mes de l'âge d'or n'avaient point de religion. Elle a sa source dans la violation des lois physiques du genre humain. Le sentiment religieux n'a pas son principe dans la nature même de l'âme; l'homme ne l'a point primitivement reçu en venant au monde : né des premières calamités et des premières souffrances, c'est la conséquence fatale d'une suite d'accidents. « En remontant à l'origine des religions, on se convaincra que l'idée même de la divinité, cette idée aujourd'hui si obscure, n'est, dans son *modèle primitif*, que celle des puissances physiques de l'univers, considérées tantôt comme *multiples*, en raison de leurs agents et de leurs phénomenes, et tantôt comme un être unique et simple par l'ensemble et le rapport de toutes les parties. En sorte que l'être appelé Dieu a été tantôt le vent, le feu, l'eau, l'air, les éléments, tantôt le soleil, les astres, les planètes et leurs influences, tantôt la matière du monde visible, la totalité de l'univers, tantôt les qualités abstraites et méta-

physiques, telles que l'espace, la durée, le mouvement et l'intelligence. »

En conséquence de ces principes, Volney fait ainsi l'historique du sentiment religieux : Premier système, culte des éléments ; deuxième système, culte des astres et sabéisme ; troisième système, culte des symboles et idolâtrie ; quatrième système, culte des deux principes ; cinquième système, culte mystique et moral ; sixième système, culte animé ou culte de l'univers sous divers emblèmes. Il y a peu de logique dans cet ordre. Pourquoi le système des astres après le système des éléments? Pour un sauvage, point ou peu de différence entre un astre et un élément, entre le soleil, par exemple, et les vents ou l'air. Pourquoi le système des deux principes après le système des symboles ou de l'idolâtrie? Représenter par des formes et des figures une puissance physique ou surnaturelle, cela ne suppose pas une moindre série de raisonnements que l'idée simple d'un être malfaisant cause de nos souf-

frances, et d'un être bienfaisant cause de nos jouissances. Pourquoi, enfin, en dernier lieu et après le système mystique et moral, le système du culte de l'univers? Et, pour conclure, quelle part de vérité contiennent les différentes religions qui résument maintenant ces systèmes? Selon Volney, ces religions ne sont qu'un égarement de la raison, un moyen politique de dominer le vulgaire crédule. Il faut donc en revenir à l'étude des faits; la sensation étant la seule source de vérité, ne plus nous occuper de ce qui ne tombe pas sous son témoignage, et nous en rapporter à *la loi naturelle*. Mais Volney, en même temps, déclare que la loi naturelle reconnaît l'existence de Dieu. Par ce seul mot toutes les difficultés recommencent. De quelle manière empêcher l'homme de s'interroger sur Dieu, sur ses attributs, sa puissance, et sur mille autres idées abstraites qui ne tombent pas sous le témoignage des sens?

Logiquement, la conclusion des *Ruines* est

donc antireligieuse et même antiphilosophique. L'homme aurait à chasser de son cœur le désir inné, sa joie et son tourment, de s'élever par l'esprit au-dessus du ciel visible qui nous enveloppe; ce désir qui le porte à s'élancer, selon l'expression du poëte, au delà des étoiles; immobile au milieu du monde physique, il lui serait interdit de se replier volontairement sur lui-même; son rôle devrait consister à recueillir et à cataloguer ses sensations, sans curiosité d'imagination. Volney voulait-il en venir à ce quiétisme d'un nouveau genre? Non, sans doute, et j'ai hâte d'ajouter que la lecture des *Ruines* n'inspire pas d'aussi lâches résolutions; car il y a deux choses qui se contredisent dans ce livre bizarre : le raisonnement et le sentiment. La hardiesse et la hauteur des aspirations y font oublier la sécheresse de la doctrine. Par une heureuse contradiction, Volney croit au progrès et à la raison; il célèbre le dix-huitième siècle et la Révolution, comme l'ère de renaissance, d'où va sortir.

dans un avenir prochain, le nouvel âge d'or. Grâce à ce sentiment, il enveloppe et revêt la substance des *Ruines* d'un langage poétique, presque mystique, et l'écrivain nous rouvre l'horizon que le philosophe avait fermé.

Oui, tel est bien l'effet dernier, l'effet littéraire des *Ruines !* Ce n'est pas que je me fasse illusion sur leur valeur esthétique : je sais qu'il est facile d'en critiquer la composition générale et beaucoup de détails. Comme érudit, Volney, quoique en possession de la science historique de son temps, commet des erreurs qui choquent aujourd'hui les moins savants. Il fait sortir d'Égypte les religions de l'Inde, et remonter à quinze mille ans le culte du soleil. Dans son tableau des civilisations antiques, les couleurs fausses abondent, la vie et le relief manquent ; on n'y saisit point la diversité des mœurs, des institutions, des monuments, des œuvres d'art et de poésie. La Grèce et l'Inde, Athènes et Ninive, y sont presque sur le même plan et peintes d'un même point

de vue. Combien d'objections soulève la manière dont la chevalerie, l'art gothique, le moyen âge, la civilisation chrétienne tout entière, sont compris et représentés! En pénétrant dans le détail littéraire, je ne me dissimule pas non plus l'insuffisance des *Ruines*. Le style biblique appliqué à des raisonnements astronomiques, le verset de l'Évangile introduit dans le style démonstratif et critique! je reconnais les contrastes forcés, les disparates déplaisants qui en résultent. Le mot simple et le mot pittoresque font défaut à Volney; dans les descriptions de la nature, ses expressions vagues, confuses, n'évoquent à l'esprit que des paysages inachevés, insaisissables, aussi loin de la poésie que de la réalité. Voltaire, dans quelques-uns de ses dialogues et de ses romans, a mis aux prises plusieurs religions: c'est le sujet des *Ruines*. Mais, chez le disciple, où sont la vivacité, l'esprit si prompt, le raisonnement si facile, l'épigramme si brève du maître? Peu de temps après Volney, Bernar-

din de Saint-Pierre a traité le même sujet dans le *Café de Surate*, et ce petit et charmant conte n'est que sérénité et simplicité. Rien de tendu ni d'incomplet dans l'expression, rien de vague ni d'emphatique dans les sentiments. L'ironie douce, la raison calme qui s'y répandent avec tant de grâce, en font le délassement naturel des *Ruines*.

Tous les défauts que je viens de signaler sont contre-balancés par une seule qualité, la passion ! Le criticisme à fond de Volney, ses négations ardentes, ne proviennent après tout que du désir de voir triompher un principe nouveau, et qu'il regarde, lui, comme la vérité même. L'ardeur du philosophe se reflète dans le livre entier ; jamais on n'a raisonné avec autant d'entraînement ; c'est, peut-on dire, un critique sur le trépied.

Lisez, après les *Ruines*, l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, de Chateaubriand, dont Volney peut être regardé, à certains égards, comme le précurseur littéraire, et vous trouverez que

le livre décourageant est le livre du pèlerin catholique. Tous les deux ils s'attristent au spectacle des anciens temps, de leurs monuments écroulés et s'écrient, dans les mêmes termes presque : « O tombeaux! que vous avez de vertus ! » Mais Chateaubriand n'évoque avec tant d'art et de poésie le passé pittoresque de l'histoire, que pour conclure à l'anéantissement perpétuel de l'homme devant la divinité, à l'immobilité destructive d'une Providence inerte et sans pitié. Cette proclamation, en face d'Athènes et de Sparte, du néant de toutes les gloires, cette constatation de l'éternelle stérilité des conceptions humaines, et d'une marche sans but sur une terre incessamment balayée par le souffle de Dieu, poussent à la défaillance des âmes plus que la sécheresse de Volney. Celui-ci, en condamnant le passé, réserve le présent et sauve l'avenir; de ses négations injustes naissent une affirmation et une espérance. S'il ne croit pas aux œuvres de la foi, il croit aux œuvres de la science et de la raison!

CHAPITRE IX

POLITIQUE SPIRITUALISTE.
DÉCLARATION DES DROITS : SON CARACTÈRE PHILOSOPHIQUE.
LES ADVERSAIRES DE LA DÉCLARATION.
LE DROIT LÉGAL, LE DROIT ABSOLU, L'ÉCOLE HISTORIQUE.
LA CONSTITUANTE RESTE DANS LA TRADITION.

CHAPITRE IX

POLITIQUE SPIRITUALISTE

Croire à la science et à la raison, c'est croire à des vérités absolues. Or les vérités absolues ne tombent pas sous le témoignage des sens. « La sensation, dit Kant, instrument de la perception, est impuissante à rendre compte de la conception, qui est en dehors et au-dessus d'elle. » Si l'homme, en effet, n'écoute que ses sensations, tout lui dit qu'il est esclave, et cependant, malgré les forces brutes de la nature qui le dominent, il se proclame libre ! il

ne perçoit, sur le coin de terre qu'il habite, que des phénomènes transitoires, et du milieu de ces phénomènes, désordonnés aux yeux des sens, il conçoit l'ordre général, éternel, immuable, c'est-à-dire une perfection qui n'existe que dans l'idéal.

Les législateurs du dix-huitième siècle n'échappèrent pas à cette loi. Nourris d'une philosophie qui prétendait retrouver la vérité par l'étude pure et simple des phénomènes, disciples d'une école dont la méthode semblait ne devoir aboutir qu'à un catalogue d'observations, dont la morale paraissait conduire au matérialisme et la politique à l'empirisme, ils n'en conclurent pas moins à la politique la plus dogmatique, la plus spiritualiste qui fût jamais.

« Une nation, a écrit Guillaume de Humboldt, n'est jamais assez mûre pour une constitution fondée uniquement sur des principes rationnels ; aussi celle qui est établie en France ne durera pas, mais les idées qu'elle invoque

en brilleront d'un éclat nouveau, leur empire y gagnera et se répandra bien au delà des frontières de la France. »

Cet éloge ne peut s'appliquer tout à fait à la constitution de 1791, elle n'était pas fondée sur des principes purement rationnels; l'expérience, la tradition, le droit historique et relatif y avaient leur part; mais il s'applique à la Déclaration des droits qui la précède.

La Déclaration des droits ne garda pas sans difficulté ce caractère rationnel qui fait sa grandeur. L'esprit de la Constituante ne s'y dégagea qu'avec peine des systèmes d'école ou de parti représentés par les hommes les plus éminents peut-être des diverses fractions de l'assemblée. Les uns voulaient lui donner un caractère purement religieux, d'autres un caractère politique et insurrectionnel; les contre-révolutionnaires la repoussaient au nom du droit historique et légal, les philosophes sensualistes s'en défiaient comme impliquant la croyance à des idées mystiques, comme tendant

à ériger les principes qu'elle promulguerait en articles de foi ! La Constituante sut planer au-dessus de toutes ces volontés partielles.

Sous le rapport religieux, elle resta dans un ordre de sentiments vagues, et n'alla pas au delà du déisme. Elle plaça son œuvre sous les auspices de l'Être suprême, et non sous les auspices du christianisme, par respect, dit-elle, pour la liberté des cultes. Il aurait fallu d'ailleurs qu'elle se prononçât en faveur de l'Église établie ; elle aurait soulevé plus de passions en se proclamant chrétienne qu'en se proclamant déiste. Les évêques catholiques eussent protesté avec plus de colères contre une profession de foi qui leur aurait semblé favorable au protestantisme que contre une aspiration religieuse, abstraite, vague, qui, par cela même, ne favorisait aucune secte ennemie. Catholique où déiste ! on ne pouvait alors être autre chose. Dans cette alternative. le choix de la Constituante n'était pas douteux : ce qu'elle fit par principe de tolérance,

elle l'aurait fait par protestation contre l'Église du dix-huitième siècle.

La Constituante refusa aussi de sanctionner une déclaration des devoirs. Si elle ne lui eût été présentée que par le janséniste Camus et le gallican Grégoire, suivis du clergé inférieur, peut-être l'eût-elle acceptée. Mais derrière eux marchaient le clergé supérieur, les évêques de l'assemblée et tous ces hommes qui, à force de scandales, avaient perdu le droit de parler morale ; on ne vit donc dans une déclaration des devoirs qu'une manœuvre politique, qu'un moyen de glorifier les principes d'obéissance et de soumission contre lesquels la nation en ce moment se soulevait. Malgré cela, il est faux de dire que la Constituante nia l'idée du devoir. Les devoirs et les droits de l'homme sont corrélatifs : voilà toute sa pensée ! De plus, elle adopta la maxime de son comité de constitution, selon laquelle les devoirs, dépendant de la conscience individuelle, échappent, en conséquence, aux prescriptions consti-

tutionnelles et légales. On ne pouvait placer plus haut la loi morale. Le droit touche à l'ordre temporel et politique, et par cela même est limité. Mais énumérer les devoirs de l'homme, qui le pourra? qui l'osera? Dans quel cercle les restreindra-t-on? Où sont les bornes de l'esprit d'abnégation et de charité? La Constituante refusa d'aborder ces questions d'ordre psychologique, et qui appartiennent au monde illimité du sentiment. Elle repoussa de même une proposition purement sensualiste, tendant à faire mettre le désir d'être heureux au rang des droits de l'homme. Et qui faisait cette proposition? Un membre du haut clergé, l'évêque de Langres.

Les adversaires les plus dangereux de la Déclaration des droits ne se trouvaient pas dans les rangs de la contre-révolution. Les métaphysiciens sensualistes en étaient les ennemis secrets, du moins en ce qu'ils tendaient à lui ôter son caractère général, absolu, à lui donner, comme leurs idées philosophiques leur en

faisaient loi, une portée plus restreinte. Selon Desmeusniers, membre du comité de constitution, la Déclaration des droits ne pouvait avoir qu'une perfection relative, et il était appuyé par le légiste Duport, qui plaçait l'origine du droit dans des conventions antérieures; par le métaphysicien Garat, qui s'écriait : « Il ne faut pas faire des articles de la Déclaration des articles de foi ! » Mirabeau lui-même employa dans le même sens ses plus habiles manœuvres. Chargé de rédiger un projet de déclaration, il exprima d'abord la difficulté d'en extraire un résultat utile à la masse générale d'un peuple préparé à la liberté par l'impression des faits. Nous avons vu plus haut qu'il regardait la liberté comme le fruit des raisonnements simples que les faits excitent, et non pas d'une doctrine travaillée en déductions philosophiques. « Il s'ensuit, dit-il, que nous serons mieux entendus à proportion que nous nous rapprocherons davantage de ces raisonnements simples. S'il faut employer des

termes abstraits, nous les rendrons intelligibles en les liant à tout ce qui peut rappeler les *sensations* qui ont servi à faire naître la liberté. » Enfin, profitant du désordre et de la confusion qu'engendrent toujours les questions métaphysiques dans les grandes réunions, il proposa de renvoyer la rédaction définitive de la Déclaration au temps où les diverses parties de la constitution seraient elles-mêmes convenues et fixées. C'était subordonner le principe à la conséquence, l'idéal au fait.

La Constituante persévéra dans ses voies malgré Desmeusniers et Duport, Garat et Mirabeau ; elle donna raison à ceux qui voyaient dans les principes de la Déclaration des vérités éternelles propres à tous les temps et à tous les lieux. Aussi ne plaça-t-elle pas la source du droit dans des conventions antérieures et oubliées, elle la plaça dans la nature même de l'homme. Elle ne déclara pas que la liberté et la propriété naissaient d'un contrat, elle pro-

clama l'homme maître de sa propriété et de sa personne, en vertu de lois naturelles antérieures à toute loi sociale. Le politique Mirabeau pensait au contraire que la propriété n'était qu'un bienfait de la société, et que rien n'empêchait de regarder les biens individuels comme rentrant de droit, en certains cas, dans le domaine commun. On voit combien la doctrine de la Constituante était plus conforme au principe de la liberté individuelle dont elle faisait la première faculté de l'homme. La propriété, dans cette doctrine, n'est plus un caprice de la loi ou de la force, c'est l'extension même de la personnalité humaine. De la théorie de Mirabeau on pouvait conclure à l'absorption de l'individu par l'État. Si la propriété n'est qu'un droit social, à coup sûr la société en est la régulatrice et la maîtresse; en lui donnant pour base le droit naturel, on peut bien dire encore que tout homme a le droit d'être propriétaire, et que la société doit le mettre en possession de ce droit; mais on ne peut plus

dire qu'elle la faculté de rappeler à elle la propriété de l'individu. L'erreur de Mirabeau était d'autant plus étrange, qu'il reconnaissait d'une part qu'à l'état de nature le travail était la source de la propriété, et de l'autre que la société n'avait d'autre but que la conservation des droits naturels.

Mais quelles conséquences ne peut-on tirer d'un principe! Pour Cazalès aussi le travail était la vraie source de la propriété. « Celui, disait-il, qui n'a pas cultivé n'a pas le droit de recueillir les fruits; loin d'avoir son origine dans le système féodal, ce principe a pour base que la propriété a sa source dans le travail. Il n'est pas, ajoutait-il, un paysan de Normandie qui ne vous l'apprenne! Car, vous dira-t-il, est-il juste qu'une fille vienne partager mon champ, à la culture et par conséquent à la propriété duquel j'avais associé seulement mes garçons? » Ainsi les soins et les fatigues de la mère, les devoirs de l'épouse, ne faisaient point partie du travail social. S'il me fallait

chercher le dernier mot du matérialisme, je le trouverais dans ces quelques lignes

La Déclaration, en identifiant la liberté et la propriété, en les mettant au nombre des facultés de l'homme, en plaça le principe dans le droit naturel même, et au-dessus, par conséquent, de toute interprétation politique : dans ce sens, elle se montra vraiment spiritualiste. C'était le seul moyen d'échapper au matérialisme, et de ceux qui, comme Mirabeau, ne voyaient dans le droit qu'une invention de la société, et de ceux qui, comme Cazalès et son parti, en plaçaient la source dans l'histoire et la tradition.

On a reproché à la Constituante d'avoir placé le droit trop haut, et, aujourd'hui encore, l'école historique la blâme d'avoir préféré le droit absolu au droit traditionnel. Cette école prétend que toute révolution qui s'appuie sur des principes et non sur des faits, c'est-à-dire qui préfère le droit absolu au droit légal, n'est qu'une révolution tumultueuse et san-

glante. En morale, cette idée se résume ainsi : Possession vaut titre. Philosophiquement, qu'est-ce qu'un droit légal? sinon la reconnaissance juridique d'un droit absolu, et la manifestation historique et constitutionnelle d'un principe. Si les peuples n'avaient jamais demandé autre chose que le droit légal, la civilisation eût dû s'arrêter à la première loi, et le progrès à la première convention. Toutes les grandes révolutions, toutes celles qui ont transformé ou seulement amélioré la société, s'appuyaient sur des principes et des idées générales. Celles qui échappent à cette loi sont celles où la misère seule pousse l'homme qui souffre à se ruer sur l'homme qui jouit. Dans de semblables luttes, les âmes pleines de colères ne tendent qu'à un seul but, assouvir les besoins et les vengeances du moment; alors il n'est plus question ni du droit, ni des lois, ni des principes. C'est la Jacquerie !

L'extension du droit de cité se trouve donc au fond de toute révolution. tantôt explicite-

ment, tantôt implicitement; seulement, elle prend, selon les temps et les civilisations diverses, des caractères différents. A Rome, les guerres civiles n'ont pas moins d'un triple caractère. C'est d'abord l'esclave qui se rue sur l'homme libre, sans espoir de partager son titre de citoyen, car le rapport de l'homme libre à l'esclave n'est autre chose que le rapport du vainqueur au vaincu, ce qui, dans l'antiquité, constitue au profit du premier une sorte de droit divin. Or le droit divin ne se concède pas, ne se partage pas; il se conquiert et se déplace. C'est ensuite le prolétaire qui, pour se soustraire au patronage du patricien, tantôt par des moyens politiques institue la censure, tantôt se retire sur le Mont-Sacré, d'où il ne descend qu'avec le tribunat, tantôt s'épuise en vaines réclamations d'inexécutables lois agraires. C'est enfin l'étranger, l'allié, le vaincu d'autrefois, représentant d'un principe tout nouveau, qui veut entrer dans la curie au même titre et au même droit que l'autonome,

fait immense, ne tendant à rien moins qu'à l'égalité et à la fusion des races dans l'avenir.

L'enchaînement historique des vraies révolutions est très-facile à saisir. Elles ne s'enchaînent pas de fait, il est vrai, elles ne procèdent pas les unes des autres, souvent même elles se combattent entre elles. Par exemple, le plébéien romain, unissant dans un même mépris l'esclave et l'Italien, s'inspirait à leur égard des sentiments du patricien, son ennemi cependant aussi bien que le leur. Mais, si on embrasse l'histoire dans son ensemble plus que dans ses détails, si on s'élève assez haut pour planer au-dessus du fatalisme des événements, on s'aperçoit que ces lacunes, cet isolement, cet antagonisme, sont dans la logique des temps; que, loin de les isoler les unes des autres, philosophiquement ils les relient, en les soumettant aux conditions imposées à l'humanité dans son grand voyage, de telle sorte, qu'à travers leurs phases on puisse suivre la marche de ses progrès. Elles suivent le déve-

loppement du droit social, selon le caractère qu'il a reçu des diverses époques; il ne leur était pas donné d'échapper aux passions de ces époques, et de ne point représenter leur esprit.

Ainsi, dans l'antiquité, ceux qui avaient intérêt à s'unir, se haïssent et combattent entre eux. N'est-ce pas là l'expression de l'anarchie sociale que recèlent dans leurs profondeurs les glorieuses et grandes constitutions de Sparte. d'Athènes et de Rome, constitutions dont les principes sont révélés par des sages en communication avec les dieux, constitutions *octroyées* au profit d'une caste ou tout au plus d'une race ? Ces constitutions n'ont pu faire intervenir dans leurs développements des principes de solidarité, en dehors de la logique de leur principe fondamental, qui n'est autre chose que le droit de conquête, c'est-à-dire le droit de la force. Ce droit de la force, reconnu par tous, aussi bien par le vaincu que par le vainqueur. qui procède du dogme de la fatalité,

sous lequel toute l'antiquité s'incline, ne pouvait que produire l'antagonisme violent des races, le mépris profond et absolu de l'homme libre envers l'esclave, l'orgueil du citoyen vis-à-vis de l'étranger. Il a isolé l'homme dans la société, et la cité dans l'humanité; c'est dire qu'il n'a créé que des sentiments politiques en quelque sorte individuels, absolus dans leur égoïsme seulement, et qui n'ont franchi que par accident et exception les bornes de la cité. Il ne faut donc pas s'étonner que les protestations sociales se soient faites sous l'empire de ces sentiments; ce sont les propres sentiments de l'homme antique. Chacun compte sur sa force plus que sur le droit, car alors la force est la source du droit.

Mais, à mesure que les sociétés, se dégageant des dogmes antiques, échappent à la domination des faits, les sentiments qui président aux grands mouvements sociaux tendent à s'agrandir, et il est de moins en moins question du droit légal ou purement politique. Les pas-

toureaux et les hérétiques mystiques du treizième siècle, les albigeois, les hussites, les protestants, placent ailleurs et plus haut leur idéal. L'esclave antique s'insurge au nom de la force, le plébéien au nom de la loi, le chrétien du moyen âge au nom de la bible et des livres sacrés, et l'homme moderne, enfin, au nom de l'éternelle et immuable justice.

D'après cela, l'école historique a donc tort de reprocher à la Déclaration des droits son caractère général; la Constituante, en affirmant le droit absolu, est restée dans la tradition historique bien comprise, et de plus, par cette affirmation énergique, elle travaillait à son œuvre politique. De quoi manquait la société d'avant 89? de liberté. Or la conséquence du droit absolu quelle est-elle? La liberté absolue. Aussi la constitution de 91, conséquence de la Déclaration des droits, n'est-elle que liberté.

Liberté religieuse, liberté politique, liberté de la presse et de la tribune, liberté indivi-

duelle, liberté du travail et d'association, liberté communale!

Tels sont les véritables principes de l'Assemblée constituante!

Tels sont les principes de 89!

FIN DE LA CONSTITUANTE

LÉGISLATIVE

CHAPITRE PREMIER

ÉLOQUENCE DES GIRONDINS.
ESPRIT DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.
SES PRINCIPAUX ORATEURS. — DÉPUTATION DE LA GIRONDE.
VERGNIAUD, SUR LES DANGERS DE LA PATRIE.

CHAPITRE PREMIER

ÉLOQUENCE DES GIRONDINS

Passer de la Constituante à la Législative, c'est passer d'un monde à un autre ; il semble que les régions ne sont plus les mêmes, que tout est changé avec les hommes, et qu'avec des hommes nouveaux, de nouvelles mœurs, de nouvelles idées et de nouvelles passions surgissent aussi. La Constituante, durant sa dernière période, n'était plus la Constituante de 89 ! La flamme des premiers jours, sans s'éteindre tout à fait, s'était affaiblie ; sa popularité était

presque perdue, le peuple ne l'avait saluée à son départ que de froides et rares acclamations; l'avenir, qu'elle n'était plus appelée à diriger, lui paraissait sombre: elle s'était donc retirée, sinon avec abattement, du moins avec tristesse. Tous les hommes sont portés à fixer à leur profit les bornes de l'idéal. Près de trois ans de lutte avaient épuisé les constituants. Combien, jeunes par l'âge, se sentaient déjà vieillis! Combien aspiraient au repos! Ils eussent voulu que la Révolution s'arrêtât au point où ils l'avaient laissée. Ils le voulaient et ne l'espéraient pas!

L'ardeur que les constituants avaient perdue, les hommes de la Législative croyaient la sentir en eux. Seulement, leur ardeur n'était pas mêlée de fraîches et juvéniles illusions. Leur enthousiasme n'était pas cette foi toute rayonnante d'espérances illimitées, cet enthousiasme de conquérant sûr de sa victoire, qui animait le tiers-état et la nation aux jours du Jeu de paume, du 4 août et du 14 juillet. Les

législateurs n'avaient pas une société nouvelle à créer, un ordre nouveau à fonder. Leur horizon est moins vaste, et leur œuvre doit être toute politique. Ils auront à vaincre des forces toutes matérielles, et l'on sait combien ces forces avaient pris de consistance pendant les derniers jours de la Constituante. Ils vont se trouver en face d'un roi qui les craint et les hait, d'une cour qui les méprise, d'un clergé hostile et conspirateur, d'une émigration menaçante; en un mot, aux portes de la guerre civile et de la guerre étrangère. Ils prévoient la lutte, ils y aspirent; leurs premiers actes, leurs premières paroles marqueront nettement quels sentiments les domineront pendant tout le cours de la législature, le désir ardent d'engager le combat, l'amour exalté, jaloux et fiévreux de la Révolution.

L'éloquence, sous la Constituante, ne s'était jamais complétement écartée du domaine de l'abstraction; elle opposait idées à idées, principes à principes, et restait généralement dans

les hautes régions du raisonnement Il en résulta que les orateurs y conservèrent, malgré les entraînements de la politique et bien des scènes de tumulte, une grande gravité de ton et beaucoup de sévérité dans le langage. Mais tout ce qui était à l'état d'abstraction et de principe sous la Constituante, sera, sous la Législative, à l'état de fait et de sentiment. Il ne s'agira pas de vaincre par le prestige du droit, par l'ascendant seul de la force morale et de l'opinion, mais par la passion et par des moyens politiques, c'est-à-dire par la force. Cela nous indique assez que le fonds de l'éloquence nouvelle sera la passion plus que le raisonnement. Et, en effet, les orateurs girondins seront moins philosophes, moins dissertateurs, moins dogmatiques et moins littéraires que les constituants ; ils seront plus orateurs, et dans un sens, Mirabeau excepté, plus éloquents.

Je ne le dis pas pour leur en faire un titre de supériorité. Rien, dans l'histoire de l'élo-

quence parlementaire, n'est au-dessus des orateurs de la Constituante. Jamais réunion d'hommes n'a mis, au service de plus grandes idées, autant de science et de talent. Si la Législative avait eu à soulever et à débattre les questions que la Constituante a résolues, l'esprit ferme et profond de Sieyès, l'esprit si net et si étendu de Thouret, et même l'intelligence alerte et prompte, quoique trop subtile, de Barnave, lui eussent fait défaut, sans parler ni de Duport, ni de Chapelier, ni de Desmeusniers, ni de Mounier, ni de Malouet, ni de tant d'autres dignes de briller au premier rang des plus illustres assemblées, et qui, là, n'apparaissaient que par moments. Mais les orateurs les plus éloquents ne sont pas ceux qui pénètrent le plus avant dans les profondeurs de la métaphysique politique. La véritable éloquence n'est autre chose que la raison passionnée; son but est de toucher, d'émouvoir, d'agiter. En disant que les Girondins furent plus éloquents que les Constituants, j'entends par là que, grâce

aux circonstances, ils purent agir, plus que ne l'ont fait les constituants, sur l'imagination, sur l'âme, sur les passions bonnes ou mauvaises, et même, si on le veut, sur les sens.

Cet éloge renferme une critique. Si la passion est plus favorable à l'éloquence que le raisonnement pur, elle est près de l'excès, elle pousse aux exagérations de sentiment et de langage, à la déclamation, et nul doute que la Législative n'ait été plus déclamatoire que la Constituante. Toujours facile à émouvoir, à se laisser aller aux impressions du moment, jamais assemblée ne passa plus souvent de la colère à l'enthousiasme, de la défiance à la confiance. Quelques paroles emphatiques la soulevaient, quelques paroles de sentiment l'attendrissaient; sur quelques phrases sonores d'Isnard, tous les législateurs se levaient et juraient haine aux rois et aux despotes de la terre ; sur quelques phrases pathétiques de Lamourette, ils s'embrassaient et anathématisaient la République.

Les membres de la Législative, grâce à la motion de Robespierre, étaient des hommes nouveaux, ils venaient pour la plupart de la province, et le plus grand nombre était inconnu. Les célébrités de la presse parisienne et des clubs se croyaient certainement appelés à de plus hautes destinées que ces obscurs députés de la Gironde, Guadet, Gensonné, Verguiaud, dont personne alors ne savait les noms. Aussi l'attention se porta-t-elle d'abord sur les hommes déjà en possession de la notoriété. L'évêque du Calvados, Fauchet, Condorcet et Brissot étaient, au début de la Législative, les membres les plus illustres de l'assemblée.

L'abbé Fauchet avait un grand renom d'éloquence. Nous l'avons vu, sous la Constituante, retenir des milliers d'auditeurs dans l'enceinte du cercle social. Alors il parlait en philosophe et en prêtre; sa belle attitude, sa véhémence, et surtout la teinte mystique qui enveloppait ses doctrines, lui attiraient un grand nombre

d'admirateurs. Les femmes lui trouvaient quelque chose de Fénelon, et plus d'une aspirait à jouer près de lui le rôle de madame Guyon. En réalité, rien ne ressemble moins que l'abbé Fauchet à l'auteur du sermon sur les missions étrangères; il n'en a ni l'imagination, ni la douceur, ni le charme, ni les grâces du style. Il avançait dogmatiquement son sentiment, et ne savait pas le raisonner, en dissimuler ce qu'il avait d'impératif. Dès son premier discours contre les prêtres réfractaires, il montra qu'il n'avait lui-même du prêtre que le ton d'amertume et de commandement.

« La plupart des ci-devant fonctionnaires révoltés contre la Constitution, et un quart peut-être des anciens oisifs du clergé, brûlés d'un fanatisme ardent, resteront cuirassés dans leur prétendue conscience et obstinés dans leur fureur. Mais la faim chassera bientôt ces loups dévorants d'une bergerie où ils ne trouveront plus de pâture; les fidèles, désabusés par deux grands moyens de lumière, le bon

sens et l'*intérêt*, ne voudront pas longtemps payer un culte qu'ils peuvent avoir plus commodément, plus majestueusement et *pour rien*, dans les mêmes temples où ils l'ont exercé; ils reviendront sur les tombeaux de leurs pères, dans leurs églises natives, et aux rits solennels qui firent leur édification dès l'enfance; les habitants sensés des campagnes ne voudront plus entendre des prêtres toujours *écumants* de rage, ni *boursiller* continuellement pour payer un culte sans pompe et des prédications sans charité; l'évangile de la concorde générale, l'évangile des saintes lois sera annoncé par les ministres constitutionnels, et toutes les âmes sincères en recueilleront avidement la doctrine. Ainsi la sanction du ciel sera donnée aux fraternelles institutions de la liberté; on goûtera la simplicité des mœurs, le charme de l'union et le bonheur de la paix. Dans les premiers moments, je l'avoue, ces restes de prêtres effrénés et *affamés*, ennemis de la Révolution, re-

doubleront leurs cris, et trouveront quelques dupes qui soudoieront leur religion de haine, et seconderont leur fanatisme implacable. Mais quelques grands exemples de justice légale contre les instigateurs des troubles frapperont leurs disciples *imbéciles* d'une utile terreur. »

A coup sûr, cette éloquence ardente, implacable, mélangée de mots vulgaires, n'a rien de commun avec l'éloquence de Fénelon.

L'influence de Condorcet et de Brissot fut plus durable que celle de l'abbé Fauchet; l'un et l'autre soutinrent leur renommée. Ce que l'abbé Sieyès était à l'assemblée Constituante, Condorcet l'était à l'assemblée Législative. Condorcet n'avait pas la netteté vigoureuse de Sieyès, ni sa science politique: il ne savait pas comme lui se concentrer et présenter ses idées avec autorité, dans un ordre logique toujours imposant et saisissant. Sous le rapport du caractère, il avait plus de courage et certainement moins d'orgueil. Il se donnait corps et âme à son parti, et ne le menaçait pas de se

retirer sous sa tente pour une blessure de vanité, comme le faisait Sieyès, toujours prêt à voir une insulte cruelle dans la simple mise en discussion de ses projets. S'il faut en croire madame de Staël, Condorcet était animé d'un fanatisme philosophique semblable au fanatisme froid et toujours persistant du prêtre catholique. Malgré cela, la passion lui faisait défaut dans l'expression. Incapable d'éloquence, il n'eut sur l'assemblée aucune action oratoire. On mit son zèle à profit en le chargeant de rédiger les proclamations et les adresses au peuple ou aux nations étrangères, qu'on voulait relever par la gravité du style, et qu'il avait l'art de maintenir dans les hautes généralités. Son œuvre principale est le plan d'instruction publique où il pousse à leurs dernières conséquences les principes à demi developpés dans le projet de Telleyrand. Plus démocratique, plus vaste, plus compliqué que le plan de Talleyrand, celui de Condorcet, quoique mêlé de chimères, est combiné avec toute

la rigueur d'un esprit mathématique. De déductions en déductions, Condorcet en arrive à réduire les sciences morales à une arithmétique politique. « L'ignorance, dit-il, d'une proposition très-simple, ou le peu d'habitude d'employer le calcul a souvent arrêté dans leur marche des hommes d'ailleurs très-éclairés. La manière de réduire en table les faits dont il est utile de connaître l'ensemble, et la méthode d'en tirer des résultats, les principes et les nombreuses combinaisons du calcul des probabilités, qui embrassent également et la partie morale et la partie économique de la politique, forment les branches principales de cette science. » Et, en vertu de l'idée que le sens moral n'est qu'une suite nécessaire de la sensibilité physique réunie à la mémoire. Condorcet aboutit à un tableau des actions morales, au moyen duquel l'homme pouvait faire son examen de conscience! Il est ici dans la logique pure de la philosophie de Condillac.

Avec moins d'étendue dans l'esprit, Brissot était doué d'un sens politique plus sûr que Condorcet. Le rôle qu'il avait joué dans la presse, il le joua à l'assemblée. Son *Patriote français* était surtout répandu en province. Les membres de la Législative, nouvellement venus de leurs départements, se sentaient tout disposés à l'entendre avec faveur, ils connaissaient déjà ses idées et sa manière de raisonner. L'orateur ne différait pas beaucoup de l'écrivain. Laborieux, instruit, toujours prêt, doué d'une grande facilité, Brissot était porté aux subtilités diplomatiques, et il méritait en partie le mot de Danton : « Vous avez de l'esprit, mais vous avez des prétentions. » Il avait, en effet, des prétentions à la finesse, à l'analyse; il dissertait avec complaisance et se laissait aller volontiers à montrer son érudition politique. L'échiquier diplomatique de l'Europe lui était familier, et peut-être aimait-il trop à le faire voir. Ses discours ressemblent à des mémoires, mais à des mémoires brillants,

animés par la rapidité et la clarté de l'argumentation. Véritablement, il ne fut que deux fois éloquent : dans son discours sur la République, prononcé aux Jacobins après le retour de Varennes, et sous la Législative, dans ses discussions avec Robespierre, toujours aux Jacobins, sur la question de la guerre offensive. A la tribune de l'assemblée elle-même, il n'eut que de l'esprit, non point de l'esprit d'épigramme, de cette sorte d'esprit dont le but est de blesser l'adversaire et de faire rire à ses dépens, mais de cet esprit qui consiste à saisir nettement les rapports des choses, à en pénétrer, à en dévoiler les ressorts cachés. Écoutons-le interroger la cour sur l'alliance des cours étrangères et des princes émigrés.

« Que doit-on penser des ordres donnés pour le rassemblement des troupes sardes et espagnoles ? Pourquoi la paix du Nord a-t-elle été conclue dans le moment où la Russie allait recueillir les fruits de la victoire? Pourquoi cet enthousiasme unique, ce rapprochement entre

l'empereur et le roi de Prusse ? Pourquoi cette liaison inouïe et monstrueuse ? Est-il vrai que dans cette fameuse entrevue de Pilnitz les plénipotentiaires aient juré la ruine de la Constitution française ? Pourquoi la Russie a-t-elle publié qu'elle regardait comme sa propre cause la cause des fugitifs français ? Est-il vrai qu'elle leur ait fourni ostensiblement des secours, qu'elle ait envoyé aux rebelles un député extraordinaire ? Pourquoi a-t-elle défendu à l'ambassadeur français de sortir publiquement ? Pourquoi l'entrée de la cour lui a-t-elle été fermée ? Que signifie ce congrès d'Aix-la-Chapelle qui se propose de réformer à son gré notre constitution, et qui se forme malgré la déclaration du roi ? Pourquoi l'empereur, qui a donné des ordres pour qu'on respecte le pavillon français, protége-t-il le rassemblement des révoltés ? Pourquoi le roi de Prusse a-t-il ordonné l'inspection de ses troupes et ne les réduit-il pas ? Pourquoi le cordon des troupes sardes et espagnoles croît-il tous les jours ? »

On le voit, c'est là une diction rapide, vive, pressante; ce n'est pas encore l'éloquence. Les vrais orateurs surgirent de cette députation de la Gironde, qui devait donner son nom au plus libéral et au plus sympathique de tous les partis nés de la Révolution. « Il se trouva, dit madame de Staël, que ces hommes obscurs, Vergniaud, Guadet, Gensonné, étaient doués des plus grands talents. »

La parole de Gensonné était grave, sévère même; son argumentation concise et incisive. Il avait la rare qualité de savoir aborder une question par les points principaux, sans se perdre dans le grand nombre des détails, sans se noyer dans les longues phrases et les formules de transition si familières aux avocats. Mérite plus rare encore, il ne cherchait pas à dissimuler le côté faible de son opinion. il le faisait ressortir au contraire avec courage, persuadé que l'ignorance et le despotisme seuls croient avoir toujours raison, et que la liberté n'a pas été donnée aux hommes pour

s'aveugler volontairement sur leurs faiblesses. Dès le premier discours qu'il prononça (sur les prêtres réfractaires), il frappa l'assemblée par sa haute raison, par la dignité, l'élévation de son langage pur de toute déclamation. Le célèbre Fauchet n'avait parlé sur le même sujet qu'en prêtre irrité. Gensonné parla en législateur qui sait faire la part des circonstances, qui plane au-dessus des passions du moment, et en juge les effets selon les motifs. Il se montra tout d'abord un véritable Girondin dans le sens élevé que nous donnons aujourd'hui à ce mot. Il eut tout d'abord la gloire de repousser les mesures de salut public, de se fier à la liberté et à la loi plus qu'à la force, et de refuser d'être injuste envers ses ennemis.

« J'ai entendu des hommes dont j'honore le patriotisme vous proposer l'enlèvement de tous les prêtres non conformistes. Je conçois comment les violences, l'emploi arbitraire de la force, sont les premiers moyens qui se pré-

sentent à l'esprit d'un despote qui ne calcule aucune résistance, et qui croit que tout est soumis au seul empire de sa volonté. Mais ce que je ne conçois pas, c'est que, sous le règne d'une constitution dont les bases sont la liberté et l'égalité, les représentants de la nation peuvent se familiariser avec des mesures aussi arbitraires et aussi despotiques. Non, vous ne le pouvez pas...

« Cette mesure non-seulement est injuste et tyrannique, mais elle serait encore la plus grande atteinte à la Constitution. Vous le savez, la Constitution garantit la liberté des cultes, elle veut que les citoyens aient le droit de choisir leurs ministres ; et cependant, ce qu'on vous propose, sous prétexte de priver des prêtres séditieux de la liberté dont ils abusent, tend à violenter la liberté des consciences. La Déclaration des droits porte que nul ne sera arrêté ni détenu que dans les formes prescrites par la Constitution, que nul ne peut être puni qu'en vertu de lois antérieurement

proclamées et légalement appliquées. Et cependant on vous propose une loi de proscription générale contre des citoyens qui ne sont pas tous également coupables.

« ..... Quelle serait donc l'utilité de cette mesure, et par quel moyen pourrait-on en assurer le succès? Quand on aura enlevé tous les prêtres non conformistes, croit-on que le peuple des campagnes sera moins attaché à ses opinions qu'il ne l'était auparavant? Ne sait-on pas que la persécution encourage au martyre, que l'enlèvement d'un seul prêtre fera venir à sa place vingt réfractaires? L'insuffisance des premières mesures en appellera bientôt de plus sévères; est-il possible de prévoir là où il faudra s'arrêter? Sans doute on vous dira qu'à de grands maux il faut de grands remèdes, que le salut du peuple est la suprême loi: vains sophismes auxquels le despotisme vous avait accoutumés. N'était-ce pas aussi sur la nécessité des circonstances et sur le salut du peuple que des hommes sanguinaires con-

seillèrent à Charles IX le massacre de la Saint-Barthélemy, et que le crédule tyran, par intérêt pour une moitié de son peuple, en fit égorger l'autre moitié? »

Guadet n'avait pas un caractère calme et maître de lui-même comme Gensonné. Doué, au contraire, d'une nature fougueuse, il en suivait l'impulsion. C'était le plus agressif des orateurs girondins, celui qui aimait le plus à prendre son adversaire corps à corps. Il éclatait en apostrophes véhémentes, dédaigneuses. Son talent, moins nerveux, moins fort que celui de Gensonné, moins abondant, moins élevé que celui de Vergniaud, en revanche plus accentué, plus ardent, semblait aspirer aux luttes personnelles plus qu'aux discussions de principes. Il rappelle quelquefois Mirabeau, plus souvent Danton : un Mirabeau adouci, un Danton élégant et lettré. Dans les discussions les plus vives, au milieu des interruptions et du bruit, il ne cessait de maintenir son style et sa parole à un niveau élevé : sa période

n'en était pas moins soutenue, noble et nombreuse, à la manière antique. Telle est la célèbre apostrophe à Robespierre, improvisée aux Jacobins, à travers une tempête de clameurs.

« M. Robespierre a annoncé qu'il avait un grand complot à vous dévoiler; il a annoncé que, dans la séance de vendredi, il mettrait sous vos yeux les preuves d'un plan de guerre civile, arrêté dans l'Assemblée nationale. Je le somme de tenir sa parole. Et pour le mettre à même de faire connaître à cette société tous les traîtres à la fois, je lui dénonce un homme qui met toujours son orgueil avant la chose publique, et son amour-propre avant l'amour de la patrie; je lui dénonce un homme qui parle sans cesse du prix qu'il attache à la confiance du peuple, de son dévouement à défendre ses intérêts, et qui a déserté le poste où la confiance du peuple l'avait appelé; je lui dénonce un homme qui insulte tous les jours à la raison des membres de cette société en leur parlant d'une faction qui le persécute,

tandis que, chef lui-même d'une faction, il y dispose à son gré de l'ordre du jour, de celui de la parole et de tous les signes d'approbation et d'improbation qu'on y reçoit ; je lui dénonce un homme qui. soit ambition, soit malheur, est devenu l'idole du peuple, et cherche tous les jours à le devenir davantage ; je lui dénonce un homme qui ne cesse d'assiéger la tribune et d'y parler de lui, de ses vertus, de ses sacrifices, de ses terreurs affectées, lorsque l'amour de la liberté lui commanderait peut-être de s'imposer à lui-même la peine de l'ostracisme. Je lui dénonce en même temps un homme qui, sans jamais parler des poignards dirigés contre son sein, saura, s'il le faut, mourir au poste où ses concitoyens l'ont appelé, qui servira constamment le peuple sans parler de lui-même, et qui, tant qu'une goutte de sang coulera dans ses veines, ne permettra pas que la Révolution, qui a été faite pour tous, tourne à l'avantage d'un seul. Et ces deux hommes sont lui et moi ! »

Guadet et Gensonné ne développèrent pas tout leur talent sous la Législative, ils n'en montrèrent l'étendue que sous la Convention, dans la lutte de la Gironde contre la Montagne. Vergniaud, seul, jette son éclat avant la proclamation de la République. Aux premières paroles qu'il prononça on pressentit en lui le maître de la tribune, un de ces orateurs qui dominent et subjuguent les assemblées, qu'elles écoutent toujours, qui ne parlent qu'à leur moment, et dont les discours sont des actes.

Vergniaud n'est pas le premier orateur de la Révolution. Sans doute, Mirabeau domine tout. Le girondin n'a pas l'argumentation impétueuse, l'abondance d'images, la fougue irrésistible, le trait incisif et imprévu du célèbre constituant ; il n'a pas non plus cette vigueur de tête, cette force d'esprit qui permettaient à Mirabeau d'aborder toutes les grandes questions avec supériorité et pour ainsi dire avec familiarité. Mais, d'autre part, il n'en a pas les défaillances, l'obscurité, les colères factices

et ces mouvements désordonnés d'où s'échappaient autant de cendres que de flammes. Si Mirabeau s'élève dans des sphères plus hautes, Vergniaud reste dans des sphères plus pures ; Mirabeau est l'orateur moderne, Vergniaud rappelle l'orateur antique. Son éloquence est toujours soutenue, harmonieuse, majestueuse même; elle semble se répandre au sein des passions en tumulte, comme un grand fleuve qui suit tranquillement son cours au milieu des campagnes que la tempête dévaste. Si Vergniaud n'est pas pour tout le monde le premier orateur de la Révolution, il a prononcé à coup sûr le plus beau discours qu'elle ait à soumettre à l'admiration des âges futurs. Je parle du discours sur les dangers de la patrie, le seul dans notre histoire parlementaire que l'on puisse mettre à côté des harangues grecques et romaines. Tout est art dans ce discours, point de détail qui ne concoure à l'effet général. La simplicité des divisions, l'enchaînement rigoureux des raisonne-

ments, la savante disposition des parties, feraient croire que l'œuvre entière est sortie d'un seul jet de l'esprit de l'orateur. Les formes graves, les formes antiques y sont continuellement employées. En le lisant, la voix s'élève involontairement, il semble que le rhythme seul manque à ces périodes amples, cadencées, faites pour le forum, et l'on songe au joueur de flûte qui soutenait la voix de Caïus Gracchus.

On sait dans quelles circonstances ce discours fut prononcé. C'était après le 20 juin, un mois avant le 10 août. Nos armées étaient en retraite et désorganisées. Lafayette menaçait Paris, les Prussiens menaçaient les provinces frontières; le clergé, la noblesse, conspiraient; la cour trahissait; la colère, la défiance, le soupçon, aigrissaient toutes les âmes. la nation, comme on disait encore sous la Constituante; la patrie, comme on disait maintenant de préférence, n'était plus qu'un vaste foyer d'enthousiasme, de fanatisme, de

haines concentrées, prêt à faire irruption de toute part. Vergniaud vint alors proposer de déclarer la patrie en danger. Il commence par tracer à grands traits le tableau de la situation.

« Quelle est donc, messieurs, l'étrange position où se trouve l'Assemblée nationale, quelle fatalité nous poursuit et signale chaque jour par de grands événements, qui, portant le désordre dans nos travaux, nous livrent à l'agitation tumultueuse des inquiétudes, des espérances et des passions? Quelles destinées prépare à la France cette terrible effervescence au sein de laquelle, si l'on connaissait moins l'amour impérissable du peuple pour la liberté, on serait tenté de douter si la Révolution rétrograde ou si elle arrive à son terme?

« Au moment où nos armées du Nord paraissent faire des progrès dans le Brabant, et flattent notre courage par des augures de victoire, tout à coup on les fait se replier devant l'ennemi, elles abandonnent les positions

avantageuses qu'elles avaient conquises, on les ramène sur notre territoire, on y fixe le théâtre de la guerre, et il ne restera de nous chez les malheureux Belges que le souvenir des incendies qui auront éclairé notre retraite! D'un autre côté, et sur les bords du Rhin, nos frontières sont menacées par les troupes prussiennes, dont les rapports ministériels nous avaient fait espérer que la marche ne serait pas si prompte. Telle est notre situation politique et militaire, que jamais la sage combinaison des plans, la prompte exécution des moyens, l'union, l'accord de toutes les parties du pouvoir, à qui la Constitution délègue l'emploi de la force armée, ne furent aussi nécessaires, que jamais la moindre mésintelligence, la plus légère suspension, les écarts les moins graves ne purent devenir aussi funestes.

« Comment se fait-il que ce soit précisément au dernier période de la plus violente crise, et sur les bords du précipice où la nation peut s'engloutir, que l'on suspende le mouvement

de nos armées, que, par une désorganisation subite du ministère, on ait brisé la chaîne des travaux, rompu les liens de la confiance, livré le salut de l'empire à l'inexpérience de mains choisies au hasard, multiplié les difficultés de l'exécution, et compromis son succès par les fautes qui échappent même au patriotisme le plus éclairé dans l'apprentissage d'une grande administration ?

« Si l'on conçoit des projets qui puissent faciliter le complétement de nos armées, augmenter nos moyens de vaincre ou de rendre nos défaites moins désastreuses, pourquoi sont-ils précédés auprès du trône par la calomnie, et là, étouffés par la plus perfide malveillance? Serait-il vrai qu'on redoute nos triomphes ? Est-ce du sang de l'armée de Coblentz ou du nôtre dont on est avare? Si le fanatisme excite des désordres, s'il menace de livrer l'empire au déchirement simultané d'une guerre civile et d'une guerre étrangère, quelle est l'intention de ceux qui font rejeter avec

une invincible opiniâtreté toutes les lois de répression de l'Assemblée nationale? Veulent-ils régner sur des villes abandonnées, sur des champs dévastés? Quelle est au juste la quantité de larmes, de misère, de sang, de morts qui suffit à leur vengeance? Où sommes-nous enfin? Dans quel abîme veut-on nous entraîner? Et vous, messieurs, qu'allez-vous entreprendre de grand pour la chose publique? Vous... »

Et, continuant l'apostrophe, il énumère toutes les influences qui pèsent sur l'Assemblée, et au moyen desquelles on veut lui faire peur, la séduire, la tromper. Il réveille son courage qu'on veut abattre, et dont on a l'insolence de douter, sa fierté qu'on veut humilier. Que doit-elle faire, que peut-elle faire? A l'intérieur, deux causes de troubles: manœuvres nobiliaires, manœuvres sacerdotales. De simples mesures de police préviendront le péril des premières; quant aux secondes, plus dangereuses, l'Assemblée a pris

des mesures, mais le roi ne les a pas sanctionnées.

« Je ne sais si le sombre génie de Médicis et du cardinal de Lorraine erre encore sous les voûtes du palais des Tuileries, si l'hypocrisie sanguinaire des jésuites la Chaise et le Tellier revit dans l'âme de quelques scélérats, brûlant de voir se renouveler la Saint-Barthélemy et les dragonnades; je ne sais si le cœur du roi est troublé par les idées fantastiques qu'on lui suggère, et sa conscience égarée par les terreurs religieuses dont on l'environne.

« Mais il n'est pas permis de croire sans lui faire injure et l'accuser d'être l'ennemi le plus dangereux de la Révolution, qu'il veuille encourager par l'impunité les tentatives criminelles de l'ambition pontificale, et rendre aux orgueilleux suppôts de la tiare la puissance désastreuse dont ils ont également opprimé les peuples et les rois; il n'est pas permis de croire sans lui faire injure et l'accuser d'être l'ennemi du peuple, qu'il approuve, ou même

qu'il voit avec indifférence les manœuvres sourdes employées pour diviser les citoyens, jeter des ferments de haine dans le sein des familles, et étouffer au nom de la Divinité les sentiments les plus doux dont elle a composé la félicité des hommes ; il n'est pas permis de croire, sans lui faire injure et l'accuser d'être l'ennemi des lois, qu'il se refuse à l'adoption des mesures répressives contre le fanatisme, pour porter les citoyens à des excès que le désespoir inspire et que les lois condamnent ; enfin il n'est pas permis de croire sans lui faire injure et l'accuser d'être l'ennemi de l'empire, qu'il veuille perpétuer les séditions, éterniser les désordres et tous les mouvements révolutionnaires qui poussent l'empire à la guerre civile, et le précipiteraient par la guerre civile vers sa destruction.

« D'où je conclus que, s'il a résisté à votre vœu, il se regarde comme assez puissant par les lois déjà existantes, par la force redoutable dont il est armé, pour faire succéder

la paix aux troubles et le bonheur aux larmes. »

Mais les dangers extérieurs se lient à ceux de l'intérieur ; l'invasion étrangère, aidée de l'émigration, est imminente. Ici encore le roi n'a pas sanctionné les mesures prises par l'Assemblée ; l'établissement d'un camp ou d'une armée placée entre Paris et les frontières. Le roi croit donc encore avoir les moyens de sauver la France ? Cependant, si le roi se trompe, l'irresponsabilité constitutionnelle le couvre. Il faut donc déclarer aux ministres qui le renseignent, qui le rassurent ou l'effrayent, qui le trompent ou l'éclairent selon leur degré de patriotisme et de capacité, que leur tête répond des malheurs que subirait la patrie ; toutefois il ne suffit pas de jeter les ministres dans l'abîme que leur incurie ou leur malveillance pourrait avoir creusé. Les législateurs ont juré d'observer la Constitution. Serait-ce être parjure que de se demander comment et jusqu'où la Constitution protége le roi ? Or, on ne peut se le dissimuler :

« C'est *au nom du roi* que les princes français ont tenté de soulever contre la nation toutes les cours de l'Europe. C'est pour venger la dignité du roi que s'est conclu le traité de Pilnitz, et formée l'alliance monstrueuse entre les cours de Vienne et de Berlin. C'est pour *défendre le roi* qu'on a vu courir en Allemagne, sous les drapeaux de la rébellion, les anciennes compagnies des gardes du corps. C'est pour venir *au secours du roi* que les émigrés sollicitent et obtiennent de l'emploi dans les armées autrichiennes, et s'apprêtent à déchirer le sein de la patrie. C'est pour joindre ces preux chevaliers de la *prérogative royale* que d'autres preux, pleins d'honneur et de délicatesse, abandonnent leur poste en présence de l'ennemi, trahissent leurs serments, volent les caisses, travaillent à corrompre les soldats, et placent ainsi leur gloire dans la lâcheté, le parjure, l'insubordination, le vol et les assassinats ! C'est contre la nation ou l'Assemblée nationale seule, et pour le *maintien de la splen-*

deur du trône que le roi de Bohême et de Hongrie nous fait la guerre, et que le roi de Prusse marche vers nos frontières. C'est *au nom du roi* que la liberté est attaquée, et que si l'on parvenait à la renverser on démembrerait bientôt l'empire pour indemniser de leurs frais les puissances coalisées ; car on connaît la générosité des rois, on sait avec quel désintéressement ils envoient leurs armées pour désoler une terre étrangère, et jusqu'à quel point on peut croire qu'ils épuiseraient leurs trésors pour soutenir une guerre qui ne devrait pas leur être profitable! Enfin tous les maux qu'on s'efforce d'accumuler sur nos têtes, tous ceux que nous avons à redouter, c'est le *nom seul du roi* qui en est le prétexte ou la cause.

« Or, je lis dans la Constitution, chap. II, sect. 1, art. 6 : « Si le roi se met à la tête d'une « armée et en dirige les forces contre la nation; « ou s'il ne s'oppose pas par un acte formel à « une telle entreprise qui s'exécuterait *en son*

« *nom*, il sera censé avoir abdiqué la royauté. »

Vergniaud explique alors ce qu'il faut entendre par un acte formel d'opposition. Cet acte formel peut-il résulter d'un ensemble de mesures mal prises, de la lenteur à couvrir les frontières quand les ennemis s'avancent visiblement? Si la Constitution était ébranlée, si la France nageait dans le sang, le roi serait-il justifié s'il parlait ainsi :

« Il est vrai que les ennemis qui déchirent la France prétendent n'agir que pour relever ma puissance qu'ils supposent anéantie, venger ma dignité qu'ils supposent flétrie, me rendre mes droits royaux qu'ils supposent compromis ou perdus; mais j'ai prouvé que je n'étais pas leur complice: j'ai obéi à la Constitution qui m'ordonne de m'opposer par un acte formel à leurs entreprises, puisque j'ai mis des armées en campagne. Il est vrai que ces armées étaient trop faibles; mais la Constitution ne désigne pas le degré de force que je devais leur donner Il est vrai que je les

ai rassemblées trop tard; mais la Constitution ne désigne pas le temps auquel je devais les rassembler. Il est vrai que les camps de réserve auraient pu les soutenir; mais la Constitution ne m'oblige pas à former des camps de réserve. Il est vrai que, lorsque les généraux s'avançaient en vainqueurs sur le territoire ennemi, je leur ai ordonné de s'arrêter; mais la Constitution ne me prescrit pas de remporter des victoires, elle me défend même les conquêtes. Il est vrai qu'on a tenté de désorganiser les armées par des démissions combinées d'officiers et par des intrigues, et que je n'ai fait aucun effort pour arrêter le cours de ces démissions ou de ces intrigues; mais la Constitution n'a pas prévu ce que j'aurais à faire sur un pareil délit. Il est vrai que mes ministres ont continuellement trompé l'Assemblée nationale sur le nombre, la disposition des troupes et leurs approvisionnements; que j'ai gardé le plus longtemps que j'ai pu ceux qui entravaient la marche du gouvernement constitu-

tionnel, le moins possible ceux qui s'efforçaient de lui donner du ressort; mais la Constitution ne fait dépendre leur nomination que de ma volonté, et nulle part elle n'ordonne que j'accorde ma confiance aux patriotes, et que je chasse les contre-révolutionnaires. Il est vrai que l'Assemblée nationale a rendu des décrets utiles ou même nécessaires, et que j'ai refusé de les sanctionner; mais j'en avais le droit: il est sacré, car je le tiens de la Constitution. Il est vrai enfin que la contre-révolution se fait, que le despotisme va remettre entre mes mains son sceptre de fer, que je vous en écraserai, que vous allez ramper, que je vous punirai d'avoir eu l'insolence de vouloir être libres; mais j'ai fait tout ce que la Constitution me prescrit, il n'est émané de moi aucun acte que la Constitution condamne : il n'est donc pas permis de douter de ma fidélité pour elle, de mon zèle pour sa défense. »

Si le roi, reprend Vergniaud, parlait ainsi, avec cette ironie insultante, tout en restant

dans la Constitution, ne pourrait-on lui répondre :

« O roi ! qui sans doute avez cru avec le tyran Lysandre que la vérité ne valait pas mieux que le mensonge, et qu'il fallait amuser les hommes par des serments comme on amuse les enfants avec des osselets; qui n'avez feint d'aimer les lois que pour conserver la puissance qui vous servirait à les braver; la Constitution, que pour qu'elle ne vous précipitât pas du trône où vous aviez besoin de rester pour la détruire; la nation, que pour assurer le succès de vos perfidies en lui inspirant de la confiance : pensez-vous nous abuser aujourd'hui avec d'hypocrites protestations ? Pensez-vous nous donner le change sur la cause de nos malheurs par l'artifice de vos excuses et l'audace de vos sophismes ? Était-ce nous défendre que d'opposer aux soldats étrangers des forces dont l'infériorité ne laissait pas même d'incertitude sur leur défaite ? Était-ce nous défendre que d'écarter les projets tendant à fortifier l'inté-

rieur du royaume, ou de faire des préparatifs de résistance pour l'époque où nous serions déjà devenus la proie des tyrans? Était-ce nous défendre que de ne pas réprimer un général qui violait la Constitution, et d'enchaîner le courage de ceux qui la servaient? Était-ce nous défendre que de paralyser sans cesse le gouvernement par la désorganisation continuelle du ministère? La Constitution vous laissa-t-elle le choix des ministres pour notre bonheur ou notre ruine? vous fit-elle chef de l'armée pour notre gloire ou notre honte? vous donna-t-elle enfin le droit de sanction, une liste civile et tant de grandes prérogatives pour perdre constitutionnellement la Constitution et l'empire? Non, non, homme que la générosité des Français n'a pu émouvoir, homme que le seul amour du despotisme a pu rendre sensible, vous n'avez pas rempli le vœu de la Constitution! Elle est peut-être renversée, mais vous ne recueillerez pas le fruit de votre parjure! Vous ne vous

êtes point opposé par un acte formel aux victoires qui se remportaient en votre nom sur la liberté, mais vous ne recueillerez point le fruit de ces indignes triomphes! Vous n'êtes plus rien pour cette Constitution que vous avez si indignement violée, pour ce peuple que vous avez si lâchement trahi! »

Après avoir fait retentir aux oreilles de la royauté ces redoutables hypothèses, Vergniaud ajoute qu'il ne croit pas encore à la maveillance du roi. Il veut qu'on lui adresse un message pour dissiper les ténèbres dont ses ministres l'enveloppent; et il indique d'un ton calme, qui forme le plus habile et le plus saisissant contraste avec sa véhémence de tout à l'heure, quel doit être le caractère de ce message. Il sera digne sans être menaçant, il devra émouvoir sans irriter; ce sera un signal de réunion, non un manifeste de guerre. Vergniaud, enfin, après avoir été tour à tour grave, logicien passionné, menaçant et simple, s'élève de nouveau au plus haut enthousiasme pour dé-

clarer la patrie en danger. Il représente l'effet que cette déclaration produira sur les esprits : les soldats sortiront de terre, les prodiges de l'antiquité seront renouvelés par les Français de 89. Un même sentiment effacera toutes les divisions; on verra se réunir et ceux qui sont dans Rome, et ceux qui sont sur le mont Aventin. Et quand il a évoqué une dernière fois tous les dangers du moment, il termine ainsi :

« Et ici je vous dirai qu'il existera toujours pour vous un dernier moyen de porter la haine du despotisme à son plus haut degré de fermentation, et de donner au courage toute l'exaltation dont il est susceptible. Ce moyen est digne de l'auguste mission que vous remplissez, du peuple que vous représentez ; il pourra même acquérir quelque célébrité à vos noms et vous mériter de vivre dans la mémoire des hommes. Ce sera d'imiter les braves Spartiates qui s'immolèrent aux Thermopyles; ces vieillards vénérables qui, sortant du sénat romain, allèrent attendre sur le seuil de

leurs portes la mort que des vainqueurs farouches faisaient marcher devant eux. Non! vous n'aurez pas besoin de faire des vœux pour qu'il naisse des vainqueurs de vos cendres? Ah! le jour où votre sang rougira la terre, la tyrannie, sa gloire, ses palais, ses protecteurs, ses satellites s'évanouiront à jamais devant la toute-puissance nationale et la colère du peuple! Et si la douleur de n'avoir pu rendre votre patrie heureuse empoisonne vos derniers instants, vous emporterez du moins la consolation que votre mort précipitera la ruine des oppresseurs du peuple, et que votre dévouement aura sauvé la liberté! »

Je n'ai pas cité la moitié du discours, et les parties que j'ai citées ne sont point supérieures à celles que j'ai dû omettre. La parole de Vergniaud souleva la France comme elle avait soulevé l'Assemblée. Les esprits au-dessus d'eux-mêmes comprirent l'éclat de ce langage. On n'y trouvait rien de trop pompeux ou de trop oratoire. Peut-être aurait-il choqué

des hommes vivant à une époque d'intérêts vulgaires et matériels. Alors, en effet, toute parole élevée paraît déclamatoire, par la seule raison qu'elle est au-dessus des passions basses où ces époques se complaisent. Il y a dans le discours de Vergniaud des réminiscences de la Grèce et de Rome. Et la déclaration de la patrie en danger n'était-ce pas aussi un souvenir de l'antiquité? Oui! mais ce souvenir nous valut un million d'hommes et le salut de la France!

CHAPITRE II

DE L'ÉLOQUENCE DES CLUBS.
LES JACOBINS, LES CORDELIERS, ET LEURS PRINCIPAUX ORATEURS
EXCÈS DE SENTIMENTALITÉ.

CHAPITRE II

DE L'ÉLOQUENCE DES CLUBS

Le discours de Vergniaud ne pouvait être prononcé que dans un moment d'effervescence générale, et devant une assemblée entraînée elle-même ou tout au moins dominée par les passions qui l'entouraient. C'est ce qui permit à l'orateur d'employer les formes purement oratoires et de dédaigner le langage démonstratif. Il ne s'agissait pas d'éclairer la raison déjà convaincue, mais de frapper les imaginations, de les soulever et de les entraîner. La raison est moins

patiente que l'imagination ; défiante, orgueilleuse, elle ne veut pas que les orateurs semblent se croire capables de la subjuguer par autre chose que par des arguments. Voilà pourquoi l'éloquence parlementaire fait un si fréquent usage du style démonstratif, et n'abonde pas en grands mouvements oratoires, comme la tribune antique ou la chaire sacrée, qui parlent toutes deux à des foules nombreuses avides de sensations. Par là aussi on s'explique les variations du langage de la Constituante à la Législative. La première, je le répète, dogmatique autant que politique, fut plus sévère que la seconde. Sous celle-ci le style s'abaisse, on commence à parler de son cœur et de sa sensibilité, on a recours à des effets d'éloquence purement matérielle, on évoque hors de propos l'antiquité grecque et romaine. Le langage des clubs tend peu à peu à s'emparer de la tribune, à mesure que la politique des clubs et la politique de l'Assemblée tendent à se confondre.

Au début de la Révolution, les représentants avaient dominé les clubs; maintenant les clubs dominent les représentants. Le club des Amis de la Constitution, qui devint le fameux club des Jacobins, avait été fondé par les plus illustres membres de l'Assemblée constituante. Là parlèrent Mirabeau, les Lameth, Barnave, etc. Le public et les membres du club, quel que soit le degré d'indépendance et de fierté où les élevât le sentiment d'égalité que la Révolution inspirait à chacun, se sentaient néanmoins dirigés et quelque peu subjugués par ces grands seigneurs, ces grands orateurs, ces légistes subtils, toujours maîtres d'eux-mêmes. Il fallut subir l'ascendant que leur donnaient la naissance, le talent et la conscience de leur supériorité. Mais bientôt les auditeurs se familiarisèrent avec eux. La défiance et l'orgueil démocratique aidant, ils dominèrent à leur tour les orateurs; mouvement tout naturel, puisque les auditeurs jouaient le rôle du peuple juge et souverain, et que les

législateurs n'étaient devant eux que des avocats plaidant pour obtenir leurs suffrages. Les Jacobins en un instant devinrent la chambre basse de la Révolution, celle qui agissait sur l'opinion, qui, jour par jour, la modifiait, et qui, en dernière analyse, s'en rendit maîtresse.

Le style y subit les fluctuations de la politique. Les clubistes étaient pleins de complaisance pour ceux qui abondaient dans leur opinion; impatients, et pour la plupart ignorants, quelques mots suffisaient à les soulever ; d'autre part, ils écoutaient sans se lasser et buvaient, pour ainsi dire, les paroles de ceux qui flattaient leurs passions. Il est donc à remarquer que le niveau de l'éloquence s'éleva chaque fois qu'il y eut discussion véritable, c'est-à-dire quand le club était partagé d'opinion et divisé en factions presque égales. Aussi la guerre des Lameth et de Barnave contre Mirabeau donna lieu à des débats vraiment dignes d'une assemblée politique. La lutte des

constitutionnels ou Feuillants contre les révolutionnaires et les républicains fut également brillante et sérieuse. Après la scission et le départ des Feuillants, le club parut abandonné aux orateurs secondaires et aux obscurs clubistes. Si dans le domaine de l'action il retrouva son influence et put étendre sa force extérieure, il ne rappela les débats des premiers temps que par les discussions de Brissot et de Robespierre sur la question de la guerre offensive.

On doit s'étonner que les discussions politiques aient pu se maintenir si longtemps à un certain niveau en présence des scènes de sentiment, des violences, des déclamations qui faisaient le fond des délibérations des clubs. On a peine à croire que ce même public, si facile à émouvoir et à agiter, si défiant, si irritable, plein d'orgueil en même temps que de crédulité, ait eu assez de patience pour entendre des discours raisonnés, étendus comme ceux de Mirabeau sur les testaments, de Bris-

sot sur la république, de Robespierre contre la guerre. D'autant plus que ces manifestations passionnées et sentimentales n'attendirent pas, pour se donner carrière, que la Révolution eût abouti au triomphe de la démocratie. Elles se produisirent tout d'abord, seulement elles se modifiaient selon les temps. Elles étaient empreintes d'enthousiasme confiant ou de fanatisme sombre; elles poussaient tantôt à l'amour, tantôt à la haine. A ne les juger que littérairement, qu'au point de vue d'une société froide et engourdie dans son indifférence, on peut en sourire; mais peut-être indiquent-elles, mieux que des discours plus parlementaires, l'état des esprits, et font-elles mieux assister aux mouvements des âmes et des cœurs. Les uns nous disent ce que l'on pensait, les autres nous montrent ce que l'on sentait. Ces offrandes que des femmes et de pauvres citoyens faisaient à la tribune des Jacobins, ces adresses, ces correspondances qui chaque jour venaient traduire l'enthousiasme d'une obscure

bourgade dans un langage souvent aussi naïf que déclamatoire, tout cela avait une signification historique. Oui, toutes ces scènes peuvent nous faire sourire, on peut les taxer de puérilités; mais ne pourra-t-on pas s'attendrir au spectacle de tant de confiance et de tant de bonne foi ?

Elles n'ont point toutes, il est vrai, ce caractère; souvent il n'y faut voir que les mouvements factices et désordonnés d'un vulgaire déclamateur, surtout quand elles partent des membres habituels du club. Aussi les hommes influents ne s'y livraient pas et les encourageaient peu. Robespierre, notamment, tendait à exciter contre les manifestations de cette nature la défiance des auditeurs. Isnard, ayant présenté au club des Jacobins une épée de Damas destinée à un général révolutionnaire, ajouta, en la brandissant :

« La voilà, messieurs, cette épée ; elle sera toujours victorieuse ; le peuple français poussera un grand cri, et tous les autres peuples ré-

pondront à sa voix; la terre se couvrira de combattants, et tous les ennemis de la liberté seront effacés de la liste des hommes. » M. Robespierre supplie l'Assemblée de supprimer tous les mouvements d'éloquence matérielle, qui peuvent entraîner l'opinion dans un moment où elle doit être dirigée par la discussion la plus tranquille. Sur la motion de M. Couthon on passe à l'ordre du jour.

Cette petite scène suffit à montrer quel rôle Robespierre aimait à jouer aux Jacobins. Il y donne un conseil et une leçon. La leçon, en apparence, est pour Isnard; toutefois, le club qui l'avait applaudi en a sa part. Robespierre, d'ailleurs, mettait en pratique les leçons qu'il donnait. Jamais il ne faisait appel à ce qu'il appelait l'éloquence matérielle. Toujours dissertateur, compassé, long dans ses développements, il parlait devant les Jacobins comme devant une assemblée de législateurs. Son style était littéraire, correct, presque au-dessus du public qui l'écoutait. Aussi, bientôt cette foule

impressionnable et mobile s'inclina-t-elle sous sa parole, sèche et froide comme celle d'un pédagogue. On peut même dire que Robespierre, à part la tendance qu'il avait à parler de lui, à se représenter comme persécuté à cause de son patriotisme, est le seul clubiste qui n'ait rien de l'orateur des clubs.

Tous ceux qui se firent une renommée aux Jacobins ou aux Cordeliers, les Legendre, les Chabot, les Collot-d'Herbois, parurent n'être arrivés à cette renommée qu'en se mettant au niveau de leur auditoire, par un grand étalage de sensibilité et à force de vulgarité dans l'expression. Il est à remarquer qu'il ne sortit des clubs aucun orateur vraiment digne de ce nom. Cela ne tient pas à ce que les clubistes aient été des hommes inintelligents; seulement, accoutumés à parler devant un auditoire facile à contenter, ils avaient pris l'habitude de se fier à la déclamation plus qu'au raisonnement. Grâce aux dénonciations, si fréquentes alors, et à l'esprit de défiance qui animait les partis,

ils acquirent une certaine habileté de discussion dans les questions purement personnelles. Dès que le cercle de la délibération s'agrandissait et qu'il fallait aborder une question de politique générale, leur éloquence s'affaissait sur elle-même comme un sac vide.

On peut faire une exception en faveur de Danton, qui domine de si haut toute cette cohue; toutefois, il faut considérer en lui deux hommes : le clubiste et l'homme d'action. Quand il n'a point de mesure sérieuse à proposer, chaque fois qu'il s'agit de parler dans le vide et seulement pour conserver sa réputation de tribun, et ne pas paraître au-dessous des circonstances, il tonne, il éclate en paroles sonores, en métaphores retentissantes ; alors il abat ses adversaires sous le *canon de la vérité* et la *foudre de la logique*, il les terrasse sous la *massue de la raison!* Danton, homme d'action, a un tout autre langage : celui-ci parle simplement, fortement, mais sans développements oratoires : il énumère les mesures

qu'il propose d'un ton calme, comme si la discussion n'en était pas possible. Tel est le caractère de ses discours prononcés aux Jacobins à propos de l'organisation des fédérés et à la veille du 10 août. Il savait que la concision est un signe de résolution, et que les longs discours ne sont pas en général suivis d'effet.

Après le 10 août, il fut porté au ministère par l'Assemblée, comme le représentant, presque comme l'auteur de l'insurrection. Chacun s'émerveilla de l'aisance et de la simplicité avec laquelle il supportait la responsabilité de ses terribles fonctions. Rien, ni avec ses collègues ou devant l'Assemblée, qui laissât percer l'humilité de l'homme nouveau ou l'orgueil du parvenu. Tout d'abord il prit l'engagement, en quelques mots, de protéger les députés contre les écarts de l'insurrection. Chargé, par ses collègues, de proposer à la sanction de la Législative les mesures de salut public que la crise nécessitait, il s'en acquitta toujours avec un accent d'autorité, un sang-

froid qu'on ne s'attendait pas à trouver dans un homme parti de si bas, et dont la popularité semblait reposer sur des déclamations. On aurait dit un homme d'État habitué à traiter les grandes affaires et à les traverser sans étonnement. Son discours, qui se termine par les mots célèbres : « De l'audace, encore de l'audace, et la France est sauvée ! » est le modèle de l'éloquence concise, de l'éloquence d'action. Ce n'est que l'énumération pure et simple, en vingt lignes, des mesures prises par le pouvoir exécutif, et cependant, tout en les énumérant, sans déclamer, il trouve le mot qui rassure, qui encourage. On croyait de toute part que Verdun était pris, et, dans la chute de Verdun, les imaginations effrayées voyaient la chute de Paris. Danton annonce que Verdun *n'est pas encore* au pouvoir de l'ennemi, de manière à faire comprendre que l'ennemi ne marche pas avec cette rapidité foudroyante qu'on lui attribuait. Verdun sera pris sans doute, mais il ne le sera plus de la même

manière. Si les imaginations se frappent d'un danger, pour les faire rentrer dans leur assiette il n'est pas nécessaire que le danger disparaisse, il suffit qu'il se produise avec d'autres circonstances que celles dont elles s'étaient d'abord étonnées. Telle est la portée du mot de Danton et de tout son discours : il n'a pas l'intention de surexciter les esprits déjà troublés outre mesure, il veut les rassurer et les ramener au sang-froid.

Garat dit, dans ses Mémoires, que Danton était un grand seigneur de la sans-culotterie : Garat savait ce que c'était qu'un grand seigneur, la race alors n'en était pas perdue; si c'est être grand seigneur que de conserver en toute circonstance, avec son sang-froid, un air d'autorité, et de prendre son rang avec aisance, sans faire sentir sa supériorité par autre chose que la simplicité de son attitude, Danton, comme ministre, fut un grand seigneur dans toute l'acception du mot.

CHAPITRE III

LA PRESSE SOUS LA LÉGISLATIVE.
LES JOURNAUX ET LES CLUBS. — INFLUENCE DES JACOBINS
BRISSOT, ANDRÉ CHÉNIER, MALLET-DUPAN.
JOURNAUX GIRONDINS. — LA MODÉRATION EST IMPOSSIBLE.

CHAPITRE III

LA PRESSE SOUS LA LÉGISLATIVE

Les clubs ne produisirent pas de grands orateurs. Ils abaissèrent le niveau de l'éloquence, et, loin d'en être diminuée, leur influence s'en agrandit ; sous la Législative, ils étaient la seule puissance capable d'action et d'initiative. Brissot disait de Mirabeau : « De pareils hommes font les révolutions et les perdent ; » on peut dire des clubs personnifiés dans les Jacobins : De telles assemblées font les révolutions et les perdent. A mesure que l'on avançait dans la Révolution, les clubs ten-

daient à concentrer en une toutes les forces révolutionnaires; bientôt ils s'identifièrent avec le peuple même, et traitèrent en ennemis tous ceux qui paraissaient vouloir se rendre indépendants. Les députés viennent faire leur cour aux tribunes des Jacobins; la popularité était à ce prix, les journalistes en adoptaient la politique. Quand le club était sous l'influence des Lameth et de Barnave, Brissot avait semblé prévoir que cette assemblée irresponsable dominerait toute autre influence et celle même, alors nouvelle et déjà si puissante, de la presse.

« Appuyer, disait-il, la Constitution sur les Jacobins, c'est, comme les Indiens, appuyer le monde sur un éléphant. La tribune du peuple doit parler à tout le peuple, et cette tribune c'est la presse. Là, mille orateurs haranguent le peuple à la fois; de bonne foi, pouvez-vous comparer à cet océan de lumière ce petit filet obscurément, péniblement, irrégulièrement transmis par le directoire des Jacobins à trois ou quatre cents sociétés? Et ce filet n'est pas

toujours pur et homogène, il est souvent terni par les passions, les intrigues, les vues secrètes; tandis que la lumière répandue par la presse, jaillissant de tous les côtés, de tous les partis à la fois, se purifie par une opposition franche et ouverte, qui précipite le limon pour ne laisser à la surface qu'une liqueur pure et limpide. »

Et il ajoutait, en finissant : « Allons aux Jacobins : mais n'en exagérons pas l'importance et ne prenons pas Vaugirard pour Rome. » Voilà ce que disait Brissot sous la Constituante, et les Jacobins, maintenant qu'il en était un des meneurs, pouvaient répondre à son épigramme par le vers du Sartorius de Corneille :

Rome n'est plus dans Rome, elle est toute où je suis.

Tout subit l'ascendant des Jacobins, et André Chénier n'exagère rien quand il les représente comme la tête et le centre de la Révolution.

« Cette société en produit une infinité d'autres; villes, bourgs, villages en sont pleins. Presque toutes sont soumises aux ordres de la société mère : elle est un corps dans Paris, elle est la tête d'un corps plus vaste qui s'étend sur la France. C'est ainsi que l'Église de Rome *plantait la foi* et gouvernait le monde par des congrégations de moines. La seule admission dans ce corps lave tous les crimes, efface le sang et les meurtres. »

Tout l'article d'André Chénier n'est pas fondé en raison, l'esprit de parti y fait tort à l'esprit de justice, et Chénier, dans le détail, peint avec des couleurs fantastiques les manœuvres des jacobins, le machiavélisme de leur politique, la profondeur de leurs intrigues. Sous la Convention le même tableau sera peut-être vrai; sous la Législative les jacobins n'appartiennent encore à personne. A la fin de la session, Robespierre y est prépondérant; il n'y est pas maître cependant, il y trouve souvent des contradicteurs. Que peuvent, d'ail-

leurs, les manœuvres secrètes et les vues personnelles de quelques chefs au milieu de cette effervescence, de ces élans d'enthousiasme, de ces explosions de fanatisme qui poussent la France révolutionnaire dans un même sens, c'est-à-dire à l'action, à la guerre et à l'insurrection ? Si les jacobins sont le centre vers lequel presque tous les rayons convergent, ce n'est pas l'unique foyer d'où ils s'échappent.

Ainsi la presse, pour ne parler que d'elle, garde une partie de son indépendance. La presse ultra-révolutionnaire même ne s'inféoda aux jacobins qu'après le 10 août, et lors de la séparation définitive des girondins et des montagnards. Ceux qui parlaient aux couches inférieures de la démocratie, l'odieux *Père Duchêne*, le déclamateur Fréron, rédacteur de l'*Orateur du peuple*, suivaient plutôt les Cordeliers. Le frénétique auteur de l'*Ami du peuple* ne relève que de son caractère indisciplinable. Les *Révolutions de Paris* prétendent

refléter l'esprit de Paris tout entier. Ces journaux et ces journalistes passèrent du côté de la montagne et de la commune; mais ils avaient en cela devancé les jacobins. Ils s'acharnaient déjà contre le parti brissotin quand le club était encore partagé d'opinions ! Je ne dis pas que cette fraction de la presse ait échappé tout à fait à l'influence des jacobins; loin de là : je dis seulement qu'elle ne subit pas leur influence directe et despotique. Sans recevoir d'eux le mot d'ordre, elle s'inspira spontanément de leur politique, en vertu de ce principe énoncé par Bossuet : « L'auditeur fait l'orateur. » Les écrivains révolutionnaires, voulant plaire au public ultra-révolutionnaire, écrivirent naturellement pour les clubs où s'était concentré la Révolution, et surtout pour le public du plus puissant et du plus nombreux des clubs.

Cette influence, sans être despotique et directe, suffit cependant à diminuer le pouvoir des journaux révolutionnaires. Écrits pour Pa-

ris et pour une partie de Paris, l'influence directrice, la grande initiative, leur échappa; ils empruntèrent le langage et les sentiments du public qu'ils voulaient flatter, alors même qu'ils n'en suivaient pas seulement la politique. Or ce public, peu nombreux, fanatique et porté à l'action, vivait dans une atmosphère factice; il s'y nourrissait de passion et de colère. Orgueilleux comme un souverain, soupçonneux, impatient, il eût taxé de faiblesse ou de trahison ceux qui, tout en pensant comme lui, auraient eu la patience de raisonner avant de conclure.

Aussi ne raisonne-t-on plus que dans les journaux intermédiaires. La presse girondine, qui s'adressait à la province plutôt qu'à Paris, et qui représentait un parti officiel, la presse feuillantine et constitutionnelle, gardèrent quelque apparence de modération ou du moins de sang-froid. Les journaux extrêmes se laissèrent aller à tous les emportements; ce ne sont plus que des pamphlets satiriques. Le

journal des *Révolutions de Paris*, rédigé d'abord avec tant de gravité et de succès par Loustalot, est celui qui semble le moins s'abandonner au torrent. Il raisonne encore quelquefois, il fait preuve souvent d'impartialité, il cherche à s'expliquer la situation des partis; mais ce ne sont là que des tentatives timides, il en revient bientôt au système des personnalités et des dénonciations. Ce journal, en ayant encore un certain succès, est loin de conserver l'importance qu'avait su lui donner son fondateur : outre qu'il ne raisonne plus avec la même autorité, s'il dénonce, il ne dénonce pas avec assez d'ardeur; s'il raille, il ne raille pas avec assez d'âcreté. Une fois la situation donnée, raisonnements, railleries, dénonciations, tout devait être empreint de fanatisme. Le succès est à ce prix. On trouve le *Père Duchêne* lui-même trop plaisant. Il aime à rire et à faire rire ; et pourquoi ne pas avouer qu'il rencontre souvent des expressions et des aperçus vraiment comiques? Oui, le misérable Hé-

bert avait de l'esprit, et je le dis pour qu'il en soit plus méprisé.

C'est d'ailleurs un fait curieux à noter, que l'indifférence de l'époque pour l'esprit. Voyez les *Actes des apôtres*, ils s'adressaient à des classes lettrées, cultivées, habituées à tourner toute chose en raillerie et à saisir facilement les ridicules des personnes, et cependant les *Actes des apôtres* ne purent se soutenir et ne trouvèrent bientôt plus de public. Les hautes classes, menacées de trop près, ne se sentaient pas assez vengées par des épigrammes et des petits vers satiriques, propres tout au plus à égayer des querelles littéraires. Voyez dans l'autre parti Camille Desmoulins ! Personne n'a plus d'esprit que lui, et aucun de ses journaux ne réussit. Les *Révolutions de France et de Brabant* ont disparu faute d'abonnés. En 1792, il publia des brochures, des placards, et un journal, la *Tribune des patriotes*. Sa brochure *Brissot dévoilé* eut du retentissement à cause des vives personnalités qu'elle

contenait sur le chef du parti de la Gironde; mais son journal n'acquit point d'influence. Les plaisanteries trop fréquentes de Camille paraissaient venir d'un manque de conviction ou d'une trop grande légèreté de caractère, et, en réalité, il était impossible d'avoir moins de tenue que lui, et de choquer plus mal à propos les sentiments de ses lecteurs. Membre d'un parti qui, s'il faisait peut-être un trop grand étalage de vertu, prenait du moins au sérieux les doctrines qu'il invoquait, Camille défendait et célébrait les maisons de jeu. Il faisait une profession de foi épicurienne dans un moment où il n'était question que des vertus spartiates et romaines. On applaudissait aux grâces de son esprit, on l'aimait beaucoup, on l'estimait peu, et personne ne le respectait.

Un seul homme était au niveau de la partie la plus ardente des clubs. Marat, je parle de lui, n'avait point fait d'efforts pour en arriver là. Dès les premiers jours de la Révolution, en proie à la même fièvre de fanatisme, il

avait parlé comme il parlait sous la Législative, et dès les premiers jours il avait acquis un public qui ne l'abandonna plus. Au commencement de la Révolution, ce public épars était noyé dans les masses; sous la Législative, grâce aux divisions des partis révolutionnaires, les couches inférieures avaient gagné en importance, et il formait maintenant une force compacte. Les dangers, en devenant plus imminents, rendaient les dénonciations de Marat moins ridicules, et ses menaces mêmes moins odieuses. Ce n'est pas que je veuille justifier ce journaliste et son public, l'un et l'autre n'obéirent qu'à de mauvais instincts. Marat met la fureur à la place de l'enthousiasme, la rage et la haine semblent se disputer dans son journal le premier rang, et, ce qui ajoute à l'étrange effet qu'il produit, c'est que la froideur de l'expression est en raison de la fureur apparente. Marat a un choix d'expressions basses, vulgaires, grossières et matérielles, qu'il semble accumuler de parti pris. On a dit de Buffon

qu'il pourrait donner l'idée de la beauté littéraire; on peut dire du style de Marat qu'à lui seul il donne l'idée de la laideur.

Que l'*Ami du peuple* soit donc flétri en compagnie de l'*Ami du roi !* Car il ne faut pas oublier que ce journal, dans un autre sens, était aussi violent que celui de Marat. Si ce dernier menaçait les aristocrates de la vengeance populaire, et parlait familièrement de sang et de massacre, Royou menaçait les démocrates du fusil des armées étrangères, et parlait avec plaisir de corde et d'échafaud. Marat a laissé un nom plus flétri, parce que la Révolution a triomphé; si elle eût été vaincue, il serait à demi oublié comme Royou. En politique, les vivants ne pardonnent rien aux partis vaincus; l'histoire, plus miséricordieuse, oublie facilement leurs vices, et se souvient avec complaisance des fautes et des crimes des partis vainqueurs. L'*Ami du peuple* et l'*Ami du roi* ne s'adressaient d'ailleurs qu'à des minorités et qu'aux partis extrêmes. « Ni Marat, ni Royou, »

l'expression était passée en proverbe. Les chefs révolutionnaires, tout en ménageant Marat, s'en tenaient à l'écart; les royalistes sensés n'acceptaient qu'avec répugnance les services de l'abbé Royou. « Il n'y a, dit Mallet-Dupan, qu'un imbécile qui puisse confondre la partie politique du *Mercure de France*, dont la rédaction m'est confiée, avec l'*Ami du roi* et la *Gazette de Paris*. »

Ceci nous amène aux journaux relativement modérés, à ceux qui s'attachèrent à des principes fixes, et qui avaient la prétention de n'être ni révolutionnaires ni contre-révolutionnaires quand même. Ils se divisent en trois catégories : les journaux constitutionnels, partisans du système anglais, de l'équilibre du pouvoir et des deux chambres ; les journaux feuillants, ralliés à la constitution de 91 pour la faire tourner au profit de l'autorité royale et du pouvoir exécutif trop amoindri; et enfin les journaux girondins, qui acceptaient aussi la constitution, mais seulement au nom de la

souveraineté du peuple et en vue de la prépondérance du pouvoir législatif.

Le parti constitutionnel se résume dans le *Mercure de France*, rédigé par Mallet-Dupan. C'est là qu'il faut aller chercher le fond de ses doctrines et de sa politique, plutôt que dans les discours de Mounier et de Malouet. Mallet-Dupan était un publiciste supérieur. Suisse d'origine, habitué au spectacle des mouvements politiques, familiarisé avec les idées nouvelles, il fit preuve d'une grande habileté d'écrivain et de grand talent. Il expliquait avec une netteté parfaite et une sagacité rare les ressorts si compliqués du gouvernement constitutionnel. Comme théoricien, il n'y a rien à lui reprocher; seulement ses théories avaient le tort de se produire dans des circonstances qui les rendaient chimériques. Il manqua sous ce rapport de sens pratique, si le sens pratique consiste à composer avec ce qui est possible. En prétendant ne point être partisan de l'ancien régime, il demandait à l'ancien ré-

gime les éléments du régime nouveau, une chambre haute, par exemple, et une aristocratie, c'est-à-dire ce qui était le plus antipathique à la bourgeoisie et au peuple. Aussi ne tint-il pas la balance égale entre les partis; sans doute il attaquait les ultra-royalistes, mais avec ménagement, et il n'en avait aucun pour les révolutionnaires, à quelque fraction qu'ils appartinssent. S'il n'approuvait pas les fureurs des membres du côté droit et les folies des émigrés, il en parlait sans colère, avec indulgence, et il n'avait au contraire pour les hommes du côté gauche que des paroles de mépris. Quand il contredit Maury et Cazalès, il invective Mirabeau et Sieyès : voilà les nuances de sa polémique. La constitution de 1791 ne lui parut qu'une œuvre anarchique, le triomphe de la démocratie; il en prévit les conséquences, et ne crut pas à sa durée. Une chambre aristocratique aurait tout sauvé selon lui, en cela il se trompait : une seule chambre, c'était le commencement de la république, di-

sait-il, en cela il ne se trompait pas. Dans les deux cas, on le voit, il n'était pas bien placé pour rester impartial et modéré.

J'ai loué Mallet-Dupan comme publiciste, je ne le louerai pas autant comme écrivain; son style ne s'élève pas au-dessus du style ordinaire d'un journaliste habile, contraint d'improviser. Clair et rapide, il manque de concision et de relief, il manque aussi d'élévation et de fermeté. Je lui préfère de beaucoup André Chénier. Les articles de celui-ci publiés dans le *Journal de Paris* le placent très-haut comme prosateur. André Chénier n'a pas l'érudition politique de Mallet-Dupan, il n'aborde pas les questions avec autant de familiarité; en revanche, il est plus élégant, plus littéraire, et en même temps plus concentré. L'expression vague et incomplète suffit à Mallet-Dupan; André Chénier rencontre l'expression juste, l'épithète caractéristique; à la rigueur, on le trouverait peut-être trop artiste, trop soucieux de l'harmonie de ses phrases. Il

en résulte une certaine lenteur d'allure peu favorable à la vivacité de la polémique; il reste poëte, amoureux de la cadence jusque dans ses colères. Son ïambe sur la fête des Suisses de Châteauvieux se termine ainsi :

O vous, enfants d'Eudoxe et d'Hipparque et d'Euclide !
C'est par vous que les blonds cheveux
Qui tombèrent du front d'une reine timide
Sont tressés en célestes feux ;
Par vous l'heureux vaisseau des premiers Argonautes
Flotte encor dans l'azur des airs.
Faites gémir Atlas sous de plus nobles hôtes,
Comme eux dominateurs des mers.
Que la nuit de leurs noms embellisse les voiles,
Et que le nocher aux abois
Invoque en leur galère, ornement des étoiles,
Les Suisses de Collot-d'Herbois.

Ces vers donnent une idée de la prose d'André Chénier; l'image antique s'y mêle aux paroles amères de la polémique courante, au risque souvent d'en atténuer la force.

Au point de vue politique, les feuillants,

s'ils eussent accepté sincèrement l'œuvre de la Constituante, auraient mieux représenté un véritable tiers parti que les constitutionnels. En fait, ils ne méritent ce titre qu'en ce qu'ils ont attaqué les ultra-royalistes et les révolutionnaires avec la même âpreté. Il ne faut pas chercher plus de modération et d'esprit de justice chez leurs journalistes que chez Mallet-Dupan. André Chénier flétrit Coblentz et les Jacobins, comme si à Coblentz il n'y avait que des ambitieux intéressés, comme si aux Jacobins on ne rencontrait que des intrigants envieux; il ne tient aucun compte de ce qu'il y a de sincère et de désintéressé dans ces mouvements spontanés qui entraînent les hommes à épouser le fanatisme de leur parti. Du reste, cette absence d'équité, qu'on remarque également chez Mallet-Dupan et André Chénier, ne doit pas leur être imputée à crime. Personne n'était modéré parce que personne ne pouvait l'être. A défaut de modération dans l'esprit, on peut conserver quelque modération dans le langage s'il

s'agit de questions constitutionnelles et de politique abstraite. En dehors de cela, dès que les idées se font légion, pour ainsi dire, on ne voit plus que les partis, dans ces partis on ne voit plus que les chefs qui les dirigent, dans ces chefs on ne voit plus que des ennemis.

Les journaux girondins, qui sont à l'*Ami du peuple* ce que les journaux feuillants étaient à l'*Ami du roi*, n'échappent pas à cette loi; ils ne sont ni tolérants envers les personnes, ni équitables envers les partis. Si André Chénier ne fait point de différence entre Brissot et Marat, le *Courrier des départements* met sur la même ligne Mallet-Dupan et Royou, Barnave et Maury. Toutefois on rencontre dans les journaux girondins les travaux les plus sérieux et les plus étendus que la presse ait publiés pendant la Législative. Leurs principaux rédacteurs ne s'abandonnent pas exclusivement à la polémique personnelle, et se préoccupent encore de principes et de théories. La raison en est principalement dans la situation politique

du parti qu'ils suivent. Les journaux girondins sont en quelque sorte les journaux officiels de l'époque. Ils parlent tantôt au nom de l'Assemblée ou de ses chefs, tantôt même au nom du ministère. Ils sont donc forcés de garder des ménagements politiques et de se plier aux convenances gouvernementales. Ils sont, par conséquent, plus réservés que les journaux purement révolutionnaires, ne relevant que de l'opinion, et sans responsabilité. De plus, ils s'adressent à une certaine masse de représentants, avec laquelle il faut procéder par voie de raisonnement, et aux provinces, qui, plus loin du théâtre de la lutte, ne s'intéressent pas autant que Paris au côté satirique et personnel de la politique.

Brissot et Condorcet furent les plus illustres journalistes du parti de la Gironde. Condorcet garda son style froid et clair, il resta académicien et philosophe. De tous les écrivains de la Révolution, c'est celui qui sacrifia le moins aux exigences du langage révolutionnaire. Il

ne faut pas chercher chez lui des mouvements imprévus, des paroles véhémentes, rien de ce qui agite ou émeut, mais des raisonnements déduits sérieusement et lentement, sans impatience ni passion. Brissot, tout aussi raisonneur que Condorcet, rachetait ce défaut par une grande vivacité de style, par une verve toujours soutenue, qui diminuait sa prolixité. Il se fiait à son érudition politique, et avait du penchant à s'appuyer sur des preuves historiques. A cela joignez beaucoup de sagacité, l'art de saisir vite et bien les rapports. Laborieux à l'excès, il aborde toutes les questions avec développement, *in extenso;* grand moyen d'influence, car le public aime qu'on lui fournisse des arguments: aussi, en voyant la grande masse de travaux contenue dans la volumineuse collection du *Patriote français*, on ne s'étonne plus de l'importance de ce journal. Son public était plus nombreux dans les départements qu'à Paris, d'abord sans doute parce que la province a plus le temps de lire

et de réfléchir, mais aussi parce que Brissot, peut-être parce qu'il connaissait l'Amérique et l'Angleterre, voulait donner pour base à la liberté nationale la liberté communale. En cela seulement consistait son prétendu fédéralisme. Dès 90, Brissot osait se dire républicain quand il y avait du danger à le dire; pourquoi n'ajoutait-il pas républicain fédéraliste? Il n'avait aucun intérêt à ne pas se servir d'un mot qui n'était en rien alors impopulaire. Il craignait la concentration des pouvoirs politiques, et se défiait de la centralisation administrative; que d'autres lui en fassent un crime, moi je l'en absous.

« C'étaient des pouvoirs concentrés, dit-il, que les despotismes de l'Orient. A Rome, le pouvoir se concentre dans les mains de César, et le monde romain se courbe quatre siècles sous le despotisme honteux de ses empereurs. En France, le pouvoir se concentre dans les mains d'un roi qui dit insolemment : « L'État, « c'est moi ! » et la France subit les dernières

années de Louis XIV, le règne de Louis XV, un siècle et demi de servitude! Non, Richelieu, Louis XI, parce que vous avez abattu quelques têtes féodales ou aristocratiques, vous n'êtes pas pour moi les précurseurs de la liberté, les saints Jean-Baptiste de la Révolution. Ils ont abattu la noblesse, dites-vous; mais qu'ont-ils fait de nos franchises municipales, de nos libertés communales? Qu'ont-ils fait des parlements et des états provinciaux, et des états généraux? Sachons-le bien, plus la liberté se divise, plus elle est forte. »

CHAPITRE IV

LE THÉATRE SOUS LA LÉGISLATIVE.
LE COURANT POLITIQUE. — LE COURANT LITTÉRAIRE.
MARIE-JOSEPH CHÉNIER. — BEAUMARCHAIS.
COLLIN D'HARLEVILLE.
THÉATRE PASTORAL. — LA MORT D'ABEL.

CHAPITRE IV

LE THÉATRE SOUS LA LÉGISLATIVE

J'ai reconnu que les journalistes, de quelque parti qu'ils soient, manquaient de modération dans l'expression de leurs idées, et je ne m'en suis pas étonné. Pour résister à l'entraînement général et planer au-dessus des passions, il aurait fallu une force plus qu'humaine, un courage dont les anciens sages n'eussent pas été capables. Ne nous étonnons pas que la politique ait entraîné dans son irrésistible courant ceux qui ont voulu y risquer leur es-

quif. Étonnons-nous au contraire qu'en présence de cette surabondance de vie qui éclatait de toute part, en actions sublimes ou funestes, en cris d'enthousiasme et en cris de haine, il se soit trouvé des âmes assez froides, assez maîtresses d'elles-mêmes, pour se désintéresser des passions publiques, et vivre dans un monde de sensations et de sentiments individuels. Il est des moments où l'homme ne peut s'affranchir des préjugés qui l'entourent sans faire preuve d'égoïsme ou de faiblesse morale. Seulement, il y a deux manières de subir l'influence d'un grand mouvement social : les uns s'y intéressent directement et se lancent dans la mêlée; d'autres, obéissant à un sentiment involontaire de réaction morale, se complaisent dans un ordre d'idées différent. Ce double mouvement d'esprit s'accomplit souvent dans le même homme. André Chénier journaliste se donne tout entier à la cause qu'il épouse; poëte, il se rejette dans la peinture des amours faciles, comme dans ses élégies; ou

mieux, il s'attendrit au récit des amours purs et simples d'une âme encore vierge, comme dans le *Jeune malade*, ou enfin il évoque l'antiquité qu'il fait renaître, et de la même voix qui flétrit Collot-d'Herbois et les Suisses de Châteauvieux, il s'écrie :

J'ai vu Corinthe, Argos, la Crète et les cent villes.

Ce que l'on peut signaler dans la vie littéraire d'André Chénier se remarque dans les diverses branches de littérature, et notamment au théâtre, où les contrastes sont plus accusés. Il y eut, sous la Législative comme sous la Constituante, un théâtre politique, un théâtre indifférent, et enfin un théâtre qui, indirectement et à un point de vue purement moral ou littéraire, relève de la Révolution. Le théâtre politique nous a laissé peu de chose qui soit digne de l'histoire littéraire. Généralement médiocres, les pièces de cette sorte n'avaient d'autre mérite que de fournir au public une occasion

d'applaudir ou de siffler, selon l'esprit qui les avait dictées ou qui l'animait lui-même. Les spectacles sont un champ de bataille où le parterre et les loges, de spectateurs, deviennent acteurs. Aux premières représentations de *Charles IX*, les loges protestaient; un homme du parterre se leva, et, d'une voix forte, les menaça de la justice du peuple. Cet homme, c'était Danton. Les loges se turent. A la reprise du *Brutus* de Voltaire, le parterre avait applaudi au vers où le poëte vante le bonheur de vivre libre et sans roi : un vieillard se leva et demanda pathétiquement si les Français n'aimaient plus leur roi. Le parterre se tut et la salle entière cria : Vive le roi ! Chaque soir, ces mouvements en sens contraire se reproduisaient. Au commencement de la Révolution, les loges se partageaient d'opinion en sa faveur, et elle dominait au parterre. Avec le temps et à mesure qu'elle tendait à la démocratie, les loges passèrent du côté de la cour et de l'ancien régime. Sous la Législative même, à part

les théâtres du boulevard, et dans les beaux quartiers le Théâtre-Français, la majorité des théâtres était contre-révolutionnaire. Le public, les auteurs et surtout les acteurs et actrices des théâtres riches, de l'Opéra, de l'Opéra-Comique, du Vaudeville, y faisaient profession de royalisme chacun à sa manière. Malheur aux jacobins qui s'aventuraient dans ces régions. L'un d'eux, ou du moins prétendu tel, y fut tué. L'assemblée législative dut s'inquiéter de ces excès et des représailles qu'elles amenaient, car les patriotes n'étaient pas endurants. Quand une manifestation royaliste avait fait trop de scandale, les sans-culottes, le lendemain soir, attendaient la sortie du public, et se vengeaient à leur tour sur les muscadins et leur valetaille. De grandes dames y furent publiquement fouettées. Mais cela n'intéresse pas la littérature et ne doit être noté que pour mémoire.

Si les pièces purement satiriques, susceptibles d'allusions personnelles ou ayant trait à

des événements particuliers, ne méritent pas de sortir de l'oubli, il serait injuste d'envelopper dans le même dédain toutes celles qui s'inspirèrent du sentiment révolutionnaire. Ainsi le *Caïus Gracchus* de Marie-Joseph Chénier a droit à un souvenir. Le succès de cette tragédie rappela celui de *Charles IX*. Il serait facile aujourd'hui d'en indiquer les défauts. Dirigée contre la noblesse, comme *Calas* l'avait été contre les parlements, il en résulte que le sénat romain, son rôle et son caractère y sont dénaturés au profit des circonstances; d'autre part, le peuple romain y est trop flatté; rien n'y indique que ce peuple, traître à sa cause et à ses tribuns, n'est plus déjà qu'une populace avide de servitude, prête à se donner pour des spectacles aux dictateurs qui se sentiront assez forts pour la mépriser. Au point de vue littéraire, les caractères sont plutôt indiqués que développés; le style est plus pur, plus châtié que dans les précédentes pièces de l'auteur. Mais Chénier arrive à un résultat qu'il ne cher-

chait pas, les aristocrates parlent dans sa pièce plus éloquemment que les démocrates : cela tient à ce qu'il leur fait exprimer brièvement des sentiments clairs et simples; au contraire, il met dans la bouche de Caïus Gracchus des idées complexes, des raisonnements historiques et politiques, il lui fait expliquer la loi agraire et comment il ne faut pas confondre les terres domaniales et les terres patrimoniales ! De pareilles explications ne sont pas favorables à l'éloquence, encore moins à la poésie ! Malgré tout, la tragédie de Chénier est le fruit d'une inspiration haute, elle justifie en partie le jugement du *Mercure de France*, qui en vantait « le style constamment élégant, semé de vers superbes, et l'effet inexprimable de la scène aux harangues. »

La scène aux harangues, en effet, détermina le succès politique de la pièce : les uns y applaudissaient le tribun Gracchus, les autres le consul Opimius. Elle n'est pas conçue d'ailleurs dans un sentiment trop

agressif. C'est là qu'on trouve l'hémistiche resté célèbre :

... Des lois et non du sang !

Au dehors, la presse royaliste l'attaqua violemment. On reprocha à Chénier, malgré les distinctions économiques de Caïus Gracchus, d'avoir réveillé les souvenirs de la loi agraire. Il s'ensuivit, sur la loi agraire elle-même, une polémique assez importante pour que Robespierre y prît part dans son journal, le *Défenseur de la Constitution*.

« Ne les a-t-on pas vus (nos ennemis), dès le commencement de cette révolution, chercher à effrayer tous les riches par l'idée d'une loi agraire? Absurde épouvantail présenté à des hommes stupides par des hommes pervers! Plus l'expérience a démontré cette extravagante imposture, plus ils se sont obstinés à la reproduire · comme si les amis de la liberté étaient des insensés capables de concevoir un

projet également dangereux, injuste et impraticable; comme s'ils ignoraient que l'égalité des biens est essentiellement impraticable dans la société civile, qu'elle suppose nécessairement la communauté, qui est encore plus visiblement chimérique parmi nous; comme s'il était un seul homme doué de quelque industrie dont l'intérêt personnel ne fût contrarié par ce projet extravagant. »

On a reproché à Marie-Joseph Chénier d'avoir trop sacrifié, comme auteur dramatique, à la politique révolutionnaire. On ne fera pas le même reproche à Beaumarchais. Dans l'auteur de la *Mère coupable*, qui reconnaîtrait l'auteur du *Mariage de Figaro?* Qu'est devenu le hardi barbier, frondeur, insolent, qui s'attaque à tout et ne respecte rien? Repentant et contrit, il entre dans la classe si nombreuse et si banale au théâtre des vieux serviteurs fidèles. Comment Beaumarchais, qui devait sa renommée à son audace, est-il maintenant si timide et si sobre d'allusions? A peine saisit-

on dans la *Mère coupable* quelques mots ayant trait à la Révolution; un mot sur le divorce, mot équivoque et sujet à interprétation. Peut-être encore est-ce une allusion au 20 juin que la phrase qui termine la pièce : « Un jour a changé notre état; plus d'oppresseur, d'hypocrite insolent. Chacun a bien fait son devoir: ne regrettons pas quelques moments de troubles. » L'allusion, si c'en est une, est équivoque aussi, et, de la part de Beaumarchais, qui devait tout à Louis XVI, peu généreuse. Ce qui peut le faire croire, c'est qu'il sut retrouver son audace de pamphlétaire pour désigner aux brocards son ancien ennemi Bergasse, qui s'était rendu si impopulaire comme constituant par son esprit de réaction, et dont il fait, sous le nom de Begears, un hypocrite près duquel Tartufe serait un bienfaisant personnage. Cette lâcheté, d'ailleurs, n'aida pas au succès de son drame. « On murmurait, dit le *Mercure de France*, chaque fois que le nom de Begears était prononcé. » Le talent de Beaumarchais

parait l'abandonner en même temps que son courage. La scène du troisième acte, d'un effet si saisissant, où le comte Almaviva découvre à la comtesse qu'il connaît le secret de son amour adultère, est la seule qui soit digne de cette imagination vigoureuse et dans un temps si originale.

Le *Vieux Célibataire*, de Collin d'Harleville, est de la même époque. Il faut ranger cette pièce parmi les œuvres inutiles. Le sujet n'est autre que le sujet du *Légataire universel*, de Regnard; mais l'observation profonde et si triste sous le masque de gaieté qui l'enveloppe, l'esprit, la verve toujours présente de Regnard, sont remplacés ici par une observation superficielle qui ne creuse rien, qui n'aboutit ni aux rires ni aux larmes. Collin d'Harleville, plus que Beaumarchais, se tint à l'écart de la politique : on ne voit pas ce que la littérature y a gagné.

L'indifférence, en aucun cas, ne saurait être un sentiment favorable à la poésie. Ceux qui

prétendent ne faire relever le poëte que de lui-même oublient que ni Dante ni Milton n'étaient indifférents en matière politique. Il n'est pas nécessaire que le poëte mette sa muse au service des intérêts présents ; mais, si ces intérêts l'émeuvent et le passionnent, son talent n'y perdra rien : témoin Bernardin de Saint-Pierre et André Chénier. En cette même année 1792, le théâtre de la Nation jouait une tragédie pastorale, la *Mort d'Abel*, par Legouvé. Nous voilà loin de la Révolution, et cependant l'auteur nous dit, dans sa préface : « J'ai pensé que, dans ce moment surtout, où la liberté doit détourner les esprits du luxe et de la corruption pour les ramener vers la simplicité et la vérité, ils préféreraient à l'urbanité, à l'élégance polie, la franchise des mœurs pastorales, et au langage brillant de l'héroïsme, aux élans fastueux d'une nature de convention, les mouvements plus vrais de la nature première. »

CHAPITRE V

COURTES RÉFLEXIONS.
LA POÉSIE PASTORALE. — L'ALMANACH DES MUSES
LA MARSEILLAISE. — CONCLUSION

CHAPITRE V

COURTES RÉFLEXIONS

La tentative de Legouvé fut heureuse. Le public applaudit, dans la *Mort d'Abel*, à une poésie plus naturelle, à des sentiments plus doux que ceux dont il se nourrissait habituellement. Ce fut le signal d'une nouvelle littérature dramatique. Déjà plusieurs tragédies, remarquables par une grande simplicité de ressorts, s'étaient produites. L'histoire, l'antiquité, surtout l'antiquité romaine, y étaient sensiblement dégagées des ornements

romanesques dont le théâtre aimait à les surcharger. J'ai indiqué le défaut de ces pièces en comparant la tragédie de *Marius à Minturnes* à un tableau de David. Il y a en elles toutes quelque chose de trop tendu, et comme un fonds de sécheresse. Aussi, littérairement, la *Mort d'Abel* est le commencement d'une réaction d'où sortiront la *Belle Fermière* en pleine Convention, et les *Femmes* en pleine Terreur. Les esprits se détendent, les imaginations s'attendrissent; il semble que l'on aspire à remplacer le pathétique sombre des *Victimes cloîtrées* par un pathétique sans amertume et plus près des sentiments de la nature première, selon l'expression de Legouvé.

Faut-il en conclure, avec la plupart des historiens littéraires, que l'idylle, l'élégie, la poésie pastorale, sont le fruit des temps de troubles? Il y a de nombreux exemples en faveur de cette théorie, mais la Révolution n'en fournira pas un de plus. La littérature idyllique et pastorale, nouvelle au théâtre, ne l'é-

tait pas ailleurs, et n'avait pas attendu pour éclore le mouvement de 89. Au théâtre, elle ne prendra pas de grands développements; les trois pièces que je viens de citer en constituent l'histoire presque entière; et, même dans le roman et dans la poésie, nous touchons au moment où cette littérature va disparaître en partie, pour ne reparaître qu'avec le Directoire.

L'idylle et la pastorale, quand elles forment le fonds d'une littérature, sont certainement un signe de faiblesse morale, une marque de lassitude. Alors les âmes pleines d'ennui et de langueur cherchent à se retremper à des sources fraîches. Avant 89, la pastorale était fort en vogue, Gessner, *Paul et Virginie*, *Estelle et Némorin*, en sont la preuve. La Révolution laissa vivre cette littérature à côté des romans licencieux et de la petite poésie de l'*Almanach des Muses ;* si elle la modifia, ce fut plutôt dans le sens de la force et de la réalité. Ainsi, voyez la *Chaumière indienne :* la nature, sans y être

peinte avec plus de grâce que dans *Paul et Virginie*, y est peinte peut-être avec plus de sobriété, avec un pinceau plus ferme et plus vigoureux. Le *Gonzalve de Cordoue*, du capitaine Florian, diffère peu sans doute de *Numa Pompilius*, qui date de 88; cependant ses *Nouvelles* ne nous transportent plus au milieu d'un monde purement romanesque. L'observation, la réalité, y ont une petite place; la satire même n'y fait pas défaut. Florian dit bien, il est vrai :

> Laissons, laissons aller le monde
> Comme il lui plaît, comme il l'entend:
> Vivons caché, libre et content,
> Dans une retraite profonde.

Il dit cela en juillet 92, à la fin de son livre de fables. Ce qui ne l'a pas empêché de s'intéresser assez au monde pour aborder la satire politique dans les fables du *Perroquet content*, du *Roi et des deux bergers*, du *Danseur de corde et du Balancier*. — Il envoya cette der-

nière au *Journal de Paris*, en se mettant à couvert sous le nom de Pedro Juan de las Lejez, *étudiant en philosophie au collége de Bilbao*. « L'alcade de notre ville, dit le prétendu Pedro, et beaucoup de gens de bien. trouvent un grand sens à cet apologue; ils m'ont encouragé à vous l'envoyer, en prétendant que les Français disent aux Espagnols si souvent leurs vérités, que ceux-ci, par reconnaissance, leur doivent au moins une petite fable. »

Ainsi le premier élan de la Révolution, loin de pousser à des rêveries romanesques ou langoureuses, arracha au monde factice, où ils se complaisaient, les écrivains mêmes que leur nature portait de ce côté. Si nous pouvions pénétrer le secret de la composition des poésies d'André Chénier, nous découvririons probablement qu'à partir de ce moment son talent s'est épuré et agrandi. J'ai peine à me figurer que ses élégies latines aient été conçues en présence des grandes luttes auxquelles il pre-

nait part avec ardeur et courage; il me semble qu'il y a contradiction entre le sentiment qui lui dictait les beaux articles du *Journal de Paris* et la passion qui lui inspirait les vers plus gracieux que chastes où il nous raconte ses amours, les trahisons et les beautés de sa maîtresse. Ce contraste, qui choque et répugne, je ne le sens ni dans les harmonieux récits de l'*Aveugle*, ni dans l'aveu si pur de la vierge grecque au *Jeune malade*, qui l'aime en secret :

> Que mon père ait un fils et ta mère une fille.

Peut-on, en effet, s'inquiéter en même temps de la chose publique et retracer avec détail des scènes de plaisirs? La conscience nous dit non. Mais se reporter aux mœurs simples et patriarcales de la haute antiquité, peindre les angoisses et les bonheurs d'un amour désintéressé, tout en demeurant un journaliste agressif et convaincu, c'est toujours habiter les

mêmes sphères de l'imagination, c'est rester, sinon dans le même ordre d'idées, du moins dans le même ordre de sentiments; car les sentiments qui nous élèvent au-dessus de nous-mêmes ne sauraient être de différente nature. Pourquoi l'époque n'aurait-elle pas agi sur un poéte comme André Chénier, quand elle agissait sur les petits poëtes de l'*Almanach des Muses?* Le *Journal de Paris* fait, à propos de l'*Almanach* de 1792, les remarques suivantes : « L'influence des événements politiques sur les arts, et particulièrement sur la poésie, pourrait donner lieu à d'intéressantes observations; en se bornant à ce qui concerne l'*Almanach*, on peut déjà remarquer que les pièces où dominaient ce qu'on appelait autrefois le ton du jour y sont moins nombreuses depuis deux ou trois ans que l'on n'y voit presque plus de pièces de persiflage, que le ton général est plus franc et plus libre. Ainsi l'on doit présumer que, si les muses françaises ont, par la suite, quelques instants de paix et

de loisir, l'affranchissement des âmes leur fera prendre un essor plus naturel et plus élevé. » Combien désirerait-on que ces lignes eussent été écrites par André Chénier lui-même!

A vrai dire, aujourd'hui, le progrès que le *Journal de Paris* signale ne nous paraît pas sensible. La poésie de boudoir, les vers badins, les épigrammes et les madrigaux sont encore l'ornement de l'*Almanach des Muses*. Les rimeurs de salon sentaient que le régime nouveau ne leur serait pas favorable et mettrait à nu leur frivolité. Et ne peut-on trop s'étonner qu'à l'heure où l'on discutait la Déclaration des droits ou la déchéance du roi il y eût des poëtes pour rimer des charades et des logogriphes, et, qui plus est, des lecteurs pour les deviner! Peut-être que ces prétendus poëtes s'exclamaient contre les idées grossières du temps, qui s'emparaient de l'attention et faisaient perdre le goût de la belle poésie! Ce ton plus franc et plus libre dont parle le journal,

à peine le trouve-t-on chez deux ou trois poëtes; il faut avouer que ce sont les plus illustres. On le trouve chez Lebrun, qui s'inspire heureusement des grandes journées de la Révolution, et dont le style académique et sonore tend à devenir plus rapide et plus vivant. On le trouve chez Andrieux, dont les épîtres et les fables ont déjà la verve élégante du *Meunier sans souci*.

Qu'importent cependant l'ode, la satire, la fable ? Qu'importe la poésie académique dans toutes ses branches? La poésie n'est plus là, elle est dans les âmes. Quand la *Marseillaise* vint tout à coup retentir comme un coup de tonnerre, quand ses strophes se répandirent par toute la France sur l'aile des vents, on ne se demanda pas si le style en était pur et classique. Le poëte avait trouvé les accents qui répondaient à l'élan des cœurs, personne n'exigeait plus ! Ce n'est pas que je regarde la *Marseillaise*, au point de vue purement littéraire, comme une œuvre inférieure. Que de

mots avec lesquels nous sommes familiarisés, qui alors avaient un caractère de nouveauté poétique et héroïque! A la veille de la guerre civile, sociale et étrangère, aux portes de la guerre universelle, le poëte s'écrie :

> Allons, enfants de la patrie,
> Le *jour de gloire* est arrivé!

Quelles images, quelles espérances ce *jour de gloire* n'évoquait-il pas! Mais, je le répète, la poésie était moins dans les vers que dans les âmes. Croit-on qu'aux époques de foi la sublimité de l'architecture gothique ait ajouté au recueillement du chrétien? L'église était un lieu de refuge où les hommes allaient adorer Dieu en commun, ils y portaient la foi et ne la recevaient pas d'elle. De même la *Marseillaise* n'était qu'un cri de ralliement et un moyen d'action qui empruntait sa puissance à la force des sentiments dont elle n'était que l'écho.

Qui pouvait ajouter à la plénitude de vie et d'ardeur que chacun sentait en soi? Écoutons madame Roland du fond de sa solitude :

« Il ne s'est pas passé vingt-quatre heures dans toute la semaine où le tonnerre ne se soit fait entendre, il vient encore de gronder ; j'aime assez la teinte qu'il prête à nos campagnes : elle est auguste et sombre ! Mais elle serait encore plus terrible qu'elle ne m'inspirerait plus d'effroi. Les phénomènes de la nature qui font pâlir le vulgaire et offrent même au philosophe un aspect imposant n'offrent à l'être sensible, préoccupé de grands intérêts, que des scènes relatives et toujours inférieures à celles dont son propre cœur est le théâtre. »

Oui, madame Roland a raison. Le cœur de l'homme était alors au-dessus de tout, même au-dessus des phénomènes de la nature !

Je m'arrête à la fin de la Législative. Le 10 août marque, en effet, le point ascendant de la Révolution. Elle a combattu jusque-là

contre l'ancien régime officiel, organisé, pour la conquête du pouvoir. Maintenant qu'elle le possède, l'ancien régime, à son tour, va combattre pour le reconquérir. On a l'habitude de demander à ceux qui parlent sur la Révolution d'en apprécier les principaux événements Avant d'aborder la Convention, je donnerai mon opinion sans développements, sans phrases qui puissent ressembler à des circonlocutions où à des atténuations.

Je pense que le serment du Jeu de paume. le 14 juillet et le 10 août sont des actes qui procèdent les uns des autres. On ne peut approuver la première journée sans approuver la dernière. Pour moi, je les admire toutes, elles sont la gloire de la Révolution. D'un autre côté, je ne trouve rien de grand, ni de glorieux, ni même de nécessaire, dans les événements d'octobre. Le 20 juin a autant déshonoré le peuple que la royauté, et le 2 septembre est le plus grand crime politique qui ait été commis depuis la Saint-Barthélemy.

Voilà donc ce que je pense sur les grandes journées révolutionnaires de 89 à 92. Je le dis en regrettant que l'histoire de la Révolution soit assez peu élucidée pour qu'il soit encore nécessaire d'énoncer des vérités si simples, sur lesquelles l'opinion devrait être faite depuis longtemps.

FIN DE LA LÉGISLATIVE.

APPENDICE

J'ai dit qu'il y avait beaucoup de ressemblance entre le style de Mirabeau journaliste et le style de Mirabeau orateur. Afin de faire mieux sentir l'analogie des procédés, je donne ici le discours qu'il prononça pour obtenir un vote de remercîments en faveur de Bailly et de Lafayette, et un article inséré à la même époque dans le *Courrier de Provence*, sur les inconvénients et les avantages comparés du despotisme et de la liberté :

« Vous savez dans quelle situation et au milieu de quelles difficultés vraiment impossibles à décrire se sont trouvés ces deux vertueux citoyens. La prudence ne permet pas de dévoiler toutes les circonstances délicates, toutes les crises périlleuses, tous les dangers personnels, toutes les menaces, toutes les peines de leurs positions, dans une ville de sept cent mille habitants, tenus en fermentation continuelle à la suite d'une révolution qui a bouleversé tous les anciens rapports; dans un temps de troubles et de terreurs, où des mains invisibles faisaient disparaître l'abondance, et combattaient secrètement tous les soins, tous les efforts des chefs pour noùrrir l'immensité de ce peuple, obligé de conquérir, à force de patience, le morceau de pain qu'il avait déjà gagné par ses sueurs.

« Quelle administration! Quelle époque, où il faut tout craindre et tout braver, où le tumulte renaît du tumulte, où l'on produit une émeute par les moyens qu'on prend pour la prévenir,

où il faut sans cesse de la mesure, et où la mesure paraît équivoque, timide, pusillanime; où il faut déployer beaucoup de force, et où la force paraît tyrannie; où l'on est assiégé de mille conseils, et où il faut les prendre de soi-même; où l'on est obligé de redouter jusqu'à des citoyens dont les intentions sont pures, mais que la défiance, l'inquiétude, l'exagération, rendent presque aussi redoutables que des conspirateurs; où l'on est réduit, même dans des occasions difficiles, à céder par sagesse, à conduire le désordre pour le retenir, à se charger d'un emploi glorieux, il est vrai, mais environné d'alarmes cruelles; où il faut encore, au milieu de si grandes difficultés, déployer un front serein, être toujours calme, mettre de l'ordre jusque dans les plus petits objets, n'offenser personne, guérir toutes les jalousies, servir sans cesse, et chercher à plaire, comme si l'on ne servait point!

« Ne craignons donc point de marquer notre reconnaissance à nos collègues, et donnons

cet exemple à un certain nombre d'hommes qui, imbus de notions faussement républicaines, deviennent jaloux de l'autorité au moment même où ils l'ont confiée et lorsqu'à un terme fixé ils peuvent la reprendre; qui ne se rassurent jamais ni par les précautions des lois, ni par les vertus des individus, qui s'effrayent sans cesse des fantômes de leur imagination, qui ne savent pas qu'on s'honore soi-même en respectant les chefs qu'on a choisis, qui ne se doutent pas assez que le zèle de la liberté ne doit point ressembler à la jalousie des places et des personnes; qui accueillent trop aisément tous les faux bruits, toutes les calomnies, tous les reproches. Et voilà cependant comment l'autorité la plus légitime est énervée, dégradée, avilie; comment l'exécution des lois rencontre mille obstacles, comment la défiance répand partout ses poisons; comment, au lieu de présenter une société de citoyens qui élèvent ensemble l'édifice de la liberté, on ne ressemblerait plus qu'à des esclaves mu-

tinés, qui viennent de rompre leurs fers, et qui s'en servent pour se battre et se déchirer mutuellement. »

ARTICLE DU COURRIER DE PROVENCE, 2 OCTOBRE 1789.

« Le passage du mal au bien est souvent plus terrible que le mal lui-même. L'insubordination du peuple entraîne des effets affreux : en voulant adoucir ses maux, il les augmente; en refusant de payer, il s'appauvrit; en suspendant ses travaux, il prépare une nouvelle famine. Tout cela est vrai, trivial même. Mais, quand on avance que le despotisme valait mieux que l'anarchie, et de mauvaises lois que nulle loi, on avance un principe faux, extravagant, détestable.

« Nous ne ferons pas uné comparaison méthodique de la licence et de la tyrannie. Toutes deux sont fécondes en malheurs, toutes deux dénaturent l'homme, toutes deux le familiari-

sent avec les attentats, avec le sang; mais il ne s'ensuit pas que leurs conséquences soient égales.

« L'histoire ne nous montre aucune nation qui ait persévéré dans un état d'anarchie; le besoin, l'inquiétude, le malheur même, ramènent aux lois. Le peuple, puni de ses propres excès, ne tarde pas à en rechercher le remède. La licence étant préjudiciable à tous, la volonté générale tend de toute sa force à la faire cesser; elle n'est donc jamais qu'un orage, qu'une crise passagère. Il est possible qu'une main habile profite de la lutte des partis pour les enchaîner les uns par les autres; mais il est contre la nature des choses que la licence soit un état permanent.

« La tyrannie, au contraire, forge en silence des chaînes que le peuple ne peut plus rompre; le temps, les vices, les préjugés, les abus, tout lui sert, tout contribue à l'asservir; plus elle a fait de mal, plus elle a le moyen d'en faire. Ses maux sont terribles, ils sont sans li-

mites, sans remèdes, parce qu'ils ne tombent que sur ce qu'on appelle la *canaille*, et que le gouvernement est bon pour tous, excepté pour la partie de la société qui ne mérite aucune attention, c'est-à-dire pour les dix-neuf vingtièmes du genre humain. Ainsi des nations peuvent vivre dans la servitude, mais elles périssent dans la licence ou réforment le gouvernement.

« On s'étonne toujours de trouver des hommes qui ne manquent ni de justesse dans l'esprit ni de droiture dans les sentiments, et auxquels on ne saurait inspirer un amour sincère de la liberté. Leur conscience est sans cesse timorée de tous les pouvoirs qu'on attribue au peuple ; le présent les attriste, l'avenir les glace d'effroi ; les inconvénients s'accumulent sous leurs yeux; mais les avantages ne les frappent jamais.

« Il paraît que leur pyrrhonisme sur la liberté politique tient à quelque fausse association d'idées, à des faits mal observés, mal

interprétés. Le gouvernement absolu s'est peint dans leur cerveau, avec des accessoires de calme, de paix, de subordination ; le gouvernement libre s'y est lié, au contraire, avec des réminiscences d'excès, d'indiscipline et de tumulte ; ils sont persuadés que la liberté ne se maintient qu'au sein des orages, et que ceux qui en jouissent marchent sur une terre volcanique qui menace à chaque instant d'éruptions et de secousses.

« Les pays gouvernés despotiquement présentent de loin une surface assez calme : le souverain parle, il est obéi. Il en résulte un ordre apparent, une tranquillité extérieure qui séduit au premier coup d'œil. Or ce premier coup d'œil est celui qui séduit une multitude d'hommes. Les révolutions de ces pays sont fréquentes, il est vrai, mais soudaines. La cour en est le théâtre, et le peuple y intervient rarement ; le lendemain, tout est rentré dans le premier état. Autre raison, pour des spectateurs superficiels, de penser que, dans ces

contrées serviles, la paix est un dédommagement de la liberté.

« Mais combien ces apparences sont trompeuses! Sous le despotisme, on n'écrit point, on communique peu, on ne s'informe pas du sort de son voisin : on craint d'avoir une plainte à faire, une tristesse à livrer aux soupçons, aux interprétations, un mécontentement à laisser percer. Personne n'ose compter les victimes; mais est-ce à dire qu'il n'y en ait pas? Pèse-t-on ces larmes silencieuses, ces douleurs muettes, ces calamités ignorées dont les ravages sont d'autant plus terribles que rien ne les arrête? Tient-on registre des assassinats judiciaires, des vengeances secrètes, des spoliations, des meurtres clandestins, des victimes dévouées aux tourments des prisons d'État? La paix publique semble exister, mais c'est une illusion : dans une multitude de lieux à la fois, des milliers d'individus isolés éprouvent, dans l'intérieur de leurs maisons, dans leurs relations avec des hommes plus

puissants qu'eux, tout ce que la guerre civile a de plus terrible. Rapprochez par l'imagination tous ces êtres malheureux, tous ces esclaves opprimés; donnez à tous les murmures sourds, à tous les désespoirs concentrés, la voix qui leur manque, et dites, si vous l'osez, que le despotisme est un état de paix !

« Le tableau des pays libres est bien différent : point de voiles mystérieux qui couvrent les iniquités de l'administration. Tout y est connu. Là, de peur de passer pour un adulateur du pouvoir, on se fait presque un honneur d'un esprit chagrin. Ce mécontentement, qui n'est pas le malheur, est un des caractères de la liberté. L'homme libre désire une perfection qu'on n'obtient jamais ; il est, en matière de gouvernement, un sybarite blessé par des feuilles de rose. On n'attend pas les maux réels pour se plaindre, mais on s'étudie à les prévenir. Une opinion fait un schisme, tout homme doué de grands talents devient une puissance et forme un parti ; mais tous se con

tiennent les uns par les autres : tous fléchissent devant la loi. Au lieu que dans les États despotiques on fait beaucoup de mal et peu de bruit, dans les États libres on fait beaucoup de bruit et encore plus de bien; car, au sein de toutes ces guerres d'opinion, on est en paix dans l'intérieur des familles : chacun recueille les fruits de son industrie, moissonne où il a semé, jouit sans crainte, se livre sans inquiétude aux charmes de la confiance, exploite, selon ses talents, tous les filons de la richesse publique.

« On dit souvent : Tel peuple est libre, et cependant il n'est jamais tranquille. Mais ne jugez pas à distance, approchez-vous, observez mieux. Vous accusez la liberté d'une inquiétude dont le principe est dans le défaut de liberté même. Le reproche que vous lui faites ne tombe que sur les mauvaises lois, sur une constitution vicieuse. Rendez la liberté plus pure, plus solide, plus générale ; vous détruirez le germe funeste des dissensions et des

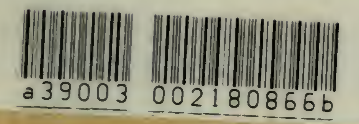
troubles. Quand les aristocrates d'une république se plaignent de l'esprit inquiet des citoyens, c'est la fièvre qui accuse le pouls de la fréquence et de la vivacité des vibrations... »

FIN.

TABLE DES CHAPITRES.

LÉGISLATIVE.




a39003 002180866b

ON TROUVE A LA MÊME LIBRAIRIE

PREMIÈRES RELATIONS DE LA FRANCE ET DE LA TURQUIE, fragment d'histoire diplomatique, par Eugène Maron. — Brochure in-8. . . . . 1 fr

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE, par M. Michelet. — 7 volumes in-8. . . . . 42 fr.

LES RÉVOLUTIONS D'ITALIE, par Edgar Quinet. — 3 volumes in-8, brochés. . . . . 10 fr. 50 c.

ATLAS HISTORIQUE DE LA FRANCE, accompagné d'un volume de texte renfermant des remarques explicatives et une chronologie politique, religieuse, littéraire et scientifique, par V. Duruy. — Atlas. 1 vol. in-4 de 15 cartes coloriées. — Texte. 1 vol. in-8 de 576 pages. Prix de l'ouvrage complet. . . . . 12 fr.

On vend séparément : L'Atlas. . . . . 7 fr.

— La Chronologie. . . . . 6 fr.

VOLTAIRE, par E. Noel. 1 vol. grand in-18. . . . . 4 fr.

AFFIRMATIONS ET DOUTES, par Savatier-Laroche. 1 volume grand in-18. . . . . 3 fr.

OU L'ÉGLISE OU L'ÉTAT, par F. Génin. 1 vol. in-8. . . 4 fr. 50 c.

HISTOIRE UNIVERSELLE, par MM. Dumont, Burette, Gaillardin, professeurs d'histoire à l'Académie de Paris, et Magin, conseiller de l'Université. Nouvelle et belle édition de bibliothèque. 13 vol. gr. in-18, format anglais. . . . . 45 fr. 50 c.

HISTOIRE DE FRANCE SOUS LOUIS XIII et sous le ministère du cardinal de Mazarin, par M. A. Bazin. Ouvrage qui a obtenu de l'Académie française le second des prix Gobert. Seconde édition, revue par l'auteur et augmentée d'une table analytique. 4 v. gr. in-18, format anglais. 14 fr.

GUIDE POUR LE CHOIX D'UN ÉTAT ou Dictionnaire des Professions, indiquant les conditions de temps et d'argent pour parvenir à chaque profession, les études à suivre, les programmes des écoles spéciales, les examens à subir, les aptitudes et les facultés nécessaires pour réussir, les moyens d'établissement, les chances d'avancement ou de fortune, les devoirs : rédigé sous la direction de M. Edouard Charton, rédacteur en chef du *Magasin pittoresque*. 2e édition. — 1 vol. in-8 de 580 pages. . . 6 fr. 50 c.

ÉLÉMENTS DE SCIENCE SOCIALE, par G. Villeneuve. 1 volume in-8. . . . . 7 fr. 50 c.

PA[illegible] — [illegible] ACON ET Cie, RUE D'ERFURTH, 1.